

revue du mois, numéro 287, montréal, novembre 1964, prix 50¢

# RELATIONS

---

## Lettre du Concile

---

L'amour conjugal  
chrétien

---

*Le salaire minimum  
au Québec*

---

Les Commissions scolaires entre hier et  
demain. — A quand l'“Église des pauvres”?  
— Évangile d'hier vécu aujourd'hui. —  
Survivance française au Manitoba. — La  
Reine à Québec. — Le rapatriement de la  
Constitution.

---

# SOMMAIRE

novembre 1964

Éditoriaux . . . . . 313

*Le Saint-Siège et la Hongrie. — Un grand geste œcuménique. — Après la visite de la Reine à Québec. — Le rapatriement de la Constitution.*

## Articles

LETRE DU CONCILE : L'HEURE DES ÉVÊQUES . . . . .	Luigi d'Apollonia	316
L'AMOUR CONJUGAL CHRÉTIEN — I . . . . .	Marcel Marcotte	318
ÉVANGILE D'HIER VÉCU AUJOURD'HUI . . . . .	Joseph d'Anjou	320
LE SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC . . . . .	Gérard Hébert	323
A QUAND L' « ÉGLISE DES PAUVRES » ? . . . . .	Jacques Couture	327
LES CHANCES D'UNE SURVIVANCE FRANÇAISE AU MANITOBA . . . . .	Richard Arès	329
LES COMMISSIONS SCOLAIRES ENTRE HIER ET DEMAIN . . . . .	Albert Plante	331

## Chroniques

Au service du français: *Encouragement* . . . . . J. d'Anjou 333

Au fil du mois . . . . . 334

Da-daïsme soviétique. — Les saints Martyrs de l'Uganda. — De Gaulle en Amérique latine. — Des Canadiens lucides et fiers. — « Le drame de l'incompréhension ». — Exemple à imiter. — Le difficile travail du Concile. — M. De Koninck et la régulation des naissances.

Lecture du mois: *Histoire de la littérature canadienne-anglaise* . . . . . Maurice Lebel 337

Les livres . . . . . 338

Notes bibliographiques . . . . . 344

Ouvrages reçus . . . . . 344

# RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Irénée DESROCHERS, Gérard HÉBERT.

Collaborateurs : Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL, Émile BOUVIER, Jacques COUSINEAU, Joseph LEDIT, André VACHON.

Secrétaire de la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Tirage : Clarence DONTIGNY.

## Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

## Publicité: Même adresse.

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.



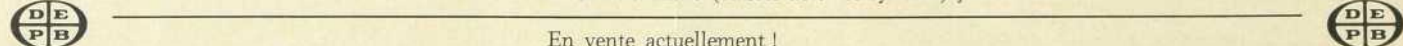
## TROIS OUVRAGES INDISPENSABLES!

Un livre d'anglais original par Gaston Saint-Pierre, Ph. D. (ling.)



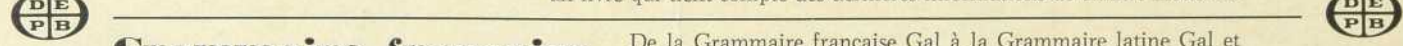
### Living English for French Canadian Students

- 1<sup>er</sup> livre (classes de 8<sup>e</sup> et Eléments) actuellement en vente. 167 pages. \$3.00.
- 1<sup>er</sup> cahier (classes de 8<sup>e</sup> et Eléments) janvier 1965.
- 1 solutionnaire (classes de 8<sup>e</sup> et Eléments) janvier 1965.
- 2<sup>e</sup> livre (classes de 9<sup>e</sup> et Syntaxe) mai 1965.
- 2<sup>e</sup> cahier (classes de 9<sup>e</sup> et Syntaxe) juin 1965.
- 1 solutionnaire (classes de 9<sup>e</sup> et Syntaxe) juillet 1965.



### Chimie générale

En vente actuellement! par Omer Bastien, B. Sc., Benoît Ladouceur, D. Sc., Hubert Laniel, M. Sc. Professeurs au Collège Militaire Royal de Saint-Jean, Québec. relié — illustré — 522 pages — \$7.50 absolument conforme au programme officiel de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années; un livre qui tient compte des dernières informations de chimie moderne.



### Grammaire française

De la Grammaire française Gal à la Grammaire latine Gal et de la Grammaire latine Gal à la Grammaire française Gal (Gal - Meignant - Bouchet - Zemb) Classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> et Eléments Syntaxe — relié — 206 pages — \$3.00.



## Librairie Beauchemin Limitée

la plus grande maison d'édition du Québec

450, avenue Beaumont, Montréal-15

Tél.: 273-5181



## Editoriaux

### Le Saint-Siège et la Hongrie

UN ACCORD a été signé, le 15 septembre, entre le Saint-Siège et la Hongrie, accord historique puisque, s'il n'est pas le premier à être tenté, il est le premier à être conclu avec une « démocratie populaire ».

L'accord n'engage pas l'avenir. Il ne lie ni le successeur de Kadar ni le successeur de Paul VI. A proprement parler, il ne pose pas de précédent, encore moins constitue-t-il un *modus vivendi*. Le communiqué définit l'accord un « *documento impegnativo per entrambe le Parti*, un document qui engage les deux parties ». Sur certains points concrets, chacune des parties se fie à la signature donnée et à la bonne volonté de l'autre.

Ni l'acte ni les protocoles annexes ne sont encore du domaine public. On sait, toutefois, que le gouvernement de Hongrie s'engage à respecter la liberté de juridiction des évêques et leur liberté de communication avec le Saint-Siège. Quatre évêques désignés par le gouvernement comme « vicaires » à des diocèses — donc sans juridiction aucune — sont maintenant reconnus officiellement par le Saint-Siège. En retour, le gouvernement reconnaît la nomination de Mgr Winkler qui remonte à Jean XXIII. Jusqu'où s'étendra l'exercice de la juridiction épiscopale? On ne le sait encore: on espère qu'elle comprendra la liberté de l'enseignement religieux dans les églises et les écoles catholiques.

Nul doute, cet accommodement pratique allège les dures conditions faites à l'Église en Hongrie. Il lui permet de respirer, il ne lui permet pas, toutefois, de respirer à l'aise. Des diocèses restent toujours sans évêque, et, s'il faut en croire le journal communiste de

Rome, *Paese Sera*, le gouvernement hongrois « ne porte aucun intérêt aux mouvements du cardinal Mindszenty » qui peut *quitter la Hongrie* « quand il le voudra ».

Autre point important: l'accord ne revêt aucun caractère politique. Il est strictement d'ordre religieux. Pour une fois, un gouvernement communiste dans ses tractations avec l'Église n'a pas posé le préalable idéologique. Le commentaire de l'*Osservatore Romano* est formel: « Le document ne soulève ni n'implique, en ce qui concerne le Saint-Siège, de questions doctrinales. » Le jugement de l'Église reste ce qu'il est: le communisme, comme le disait l'encyclique *Ecclesiam suam*, est « une tentative dramatique en vue d'éteindre la lumière du Dieu vivant », et l'athéisme théorique ou pratique « le plus grave phénomène de notre temps ». Paul VI ajoutait: « Nous résisterons de toutes nos forces à cette négation envahissante... Nous résisterons avec espoir. »

Ainsi donc, c'est vers l'avenir que se tourne le Saint-Père, appliquant la distinction qui se trouve dans *Pacem in terris* entre les doctrines des mouvements et les mouvements eux-mêmes « qui ne peuvent pas ne pas évoluer, subir des changements, même profonds ».

Hélas! ce n'est pas encore le cas! Le communisme passera. Oui, bien sûr. Mais, à moins d'une intervention extraordinaire de la Providence, il ne passera pas d'un coup, brusquement. D'où l'attention de l'Église à scruter les signes du temps, et sa sollicitude, l'orage relâchant un peu, à se porter au secours des âmes en détresse. Après tout, n'est-ce pas là la raison d'être surnaturelle de l'Église?

## **Un grand geste œcuménique**

AUX PORTES de toutes les églises de Rome, une affiche annonçait, en septembre, la « pieuse intention » de Paul VI de remettre à l'Église grecque de Patras la relique de saint André, frère de l'apôtre Pierre. A cinq siècles de distance, Paul VI remplissait la promesse faite par Pie II, le 26 avril 1462, lorsqu'il accueillait l'insigne relique au pont Milvius et qu'il la saluait en ces termes :

Tu es, enfin, venue vers ton frère. Ton frère ne te fera pas défaut. Tu seras rendue à ton siège quand Dieu le voudra.

L'heure voulue par Dieu était venue. Le 23 septembre, Paul VI montait à pied la nef de Saint-Pierre, en portant le chef de saint André qu'il déposa lui-même sur l'autel du Concile. Après avoir participé à la messe quotidienne — non pas de son trône mais d'un fauteuil entre les deux tribunes des Pères conciliaires — le Pape quitta la basilique comme en catimini, a-t-on envie de dire. C'est devant cette relique que se déroula la Congrégation générale de ce mercredi matin. Ainsi est-ce tout le Concile et, par lui, toute l'Église qui s'associait à ce geste œcuménique en présence des Observateurs orthodoxes et protestants dont on remarqua, une fois de plus, l'attitude, pleine de respect et de dignité.

L'intention de Paul VI avait été l'objet d'une réunion extraordinaire du Saint-Synode, qui avait, en premier lieu, refusé d'accepter la proposition du Pape. Les avis des archevêques grecs sur une réconciliation sont, comme on le sait, très partagés. Le Saint-Synode, cependant, se ravisa, et une délégation de l'Église orthodoxe grecque vint même à Rome pour accompagner à Patras la délégation pontificale conduite par le cardinal Béa, président du Secrétariat pour l'Unité.

Ici, en Amérique, où nous faisons à peine l'expérience des problèmes hérités de l'histoire et des obstacles quotidiens qu'ils posent, ces gestes peuvent paraître quelque peu « byzantins ». Ne nous trompons pas sur leur importance. La translation de la relique de saint André, l'accueil solennel de Patras, la rencontre du cardinal Béa et de l'évêque Chrysostomos à Athènes sont des événements religieux considérables : des brèches sont ouvertes dans le mur de séparation qui, depuis des siècles, afflige la chrétienté.

## **Après la visite de la Reine à Québec**

IL PARAÎT que la Reine est venue parmi nous afin de célébrer avec nous le centenaire de cette Conférence de Québec qui, en 1864, élaborait les premiers plans de la Confédération canadienne ; du moins, c'est ce qu'on

a annoncé au public. En réalité, de ce centenaire, si l'on excepte les quelques très brèves allusions de la Reine en son discours, il n'a guère été question au cours de la visite royale, M. Jean Lesage lui-même n'en disant pas un mot dans son propre discours. Comme aucune autre cérémonie se rapportant au dit centenaire n'a eu lieu, comment ne pas poser la question : en venant à Québec, qu'est-ce que la Reine a commémoré ?

De cette visite une triple constatation se dégage. La Reine a fait dignement et bravement son devoir ; le discours qu'elle a prononcé au Parlement de Québec, en un français à faire pâlir d'envie tous nos ministres fédéraux anglo-canadiens et bien d'autres, s'est révélé profondément humain, ouvert et compréhensif, digne de l'attention de tous les Canadiens, tant ceux de langue anglaise que ceux de langue française. En second lieu, tout s'est passé entre personnages officiels et sûrs, sans grande participation du peuple ; dès que celui-ci se montrait, on s'empressait de le parquer, ici derrière des clôtures, là derrière des cordons sans fin de militaires et de policiers. Ainsi, il y a cent ans, la Confédération fut décidée et adoptée par les personnages officiels du régime sans même que le peuple ait été consulté ou n'y prit part. Mais, nous vivions alors à l'époque coloniale !... Enfin, les forces policières québécoises ont fait preuve d'un zèle intempestif et d'une brutalité inutile : s'imaginant sauver la Reine, elles ont frappé à l'étourdie, portant ainsi un dur coup à la Confédération et à la Royauté elle-même.

Chose certaine, en effet, de cette échauffourée, la Confédération, en l'honneur de laquelle cette visite royale avait lieu, ne sort ni grandie ni plus tendrement aimée. Le mouvement séparatiste québécois y a gagné une publicité mondiale inespérée et les brutalités de la police en ont converti plusieurs à ce mouvement, si bien que les seuls à qui cette visite a profité sont les indépendantistes. Chose certaine aussi, la royauté britannique a subi, surtout auprès des jeunes, une perte de prestige dont elle se relèvera difficilement au Québec. Nos compatriotes anglo-canadiens voient un motif de fierté dans le fait que la reine d'Angleterre est aussi reine du Canada ; les Canadiens français, surtout ceux du Québec, y voient, eux, un refus de s'affirmer pleinement canadiens et totalement indépendants, une fiction légale à l'abri de laquelle se poursuit le vieux rêve impérialiste d'un Canada entièrement de langue anglaise.

La Reine est venue à Québec. Pendant que les grands du royaume la recevaient avec pompe et qu'ils festoyaient ensemble, la police pourchassait et matraquait le peuple qui avait osé descendre dans la rue : d'une visite royale c'est un bien pauvre souvenir à conserver.

16 octobre 1964.

## **Le rapatriement de la Constitution**

LES REPRÉSENTANTS de tous les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont réussi enfin à s'entendre sur une formule générale d'amendement de la Constitution canadienne, ce qui permettra de la rapatrier au Canada. Après une intervention du Parlement de Londres, qui sera la dernière, seules les autorités canadiennes auront à l'avenir le droit d'apporter des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Par le fait même auront pris fin nos humiliants pèlerinages à Londres et nous serons devenus un peu plus indépendants et tout à fait maîtres de nos affaires constitutionnelles.

La formule, dans l'ensemble, paraît satisfaisante; elle protège suffisamment les droits fondamentaux du Québec et réduit au minimum le danger qu'avait fait naître le geste unilatéral d'Ottawa se faisant accorder, en 1949, le pouvoir de modifier la Constitution dans les matières qui le concernaient directement. Sur deux points cependant nous ne sommes pas d'accord: sur le statut des langues au Canada et sur la délégation des pouvoirs entre gouvernements.

1. *Le statut des langues.* — La formule adoptée pour modifier le statut actuel des langues anglaise et française dans l'article 133 de l'Acte de 1867 exige l'unanimité. Or, cet article est, d'une part, nettement insuffisant pour garantir au français la liberté concrète d'exister par tout le Canada et, d'autre part, il impose le bilinguisme officiel à la seule province de Québec. Si jamais les Canadiens français veulent modifier cet article 133, soit pour améliorer le statut officiel de leur langue, soit pour décréter l'unilinguisme au Québec,

il leur faudra obtenir le consentement du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements provinciaux: autant dire qu'il n'y a rien à faire en ce domaine et que le statut des langues est définitivement fixé au Canada à notre désavantage.

2. *La délégation des pouvoirs.* — Dans un article de *Relations*, en janvier 1962, nous avons montré, à l'aide même des témoignages des juges de la Cour suprême du Canada, pourquoi et comment cette délégation des pouvoirs entre gouvernements s'oppose à l'essence même du régime fédératif établi en 1867 et constitue, selon les mots du juge Rand, « un principe entièrement étranger à la conception d'une organisation fédérale », un principe incompatible avec les fonctions constitutionnelles tant des provinces que du Parlement central en même temps qu'une source de discordes entre les gouvernements. Or, la nouvelle formule légalise, sans aucune consultation du peuple, ce principe révolutionnaire, dont l'effet premier, si son application se généralise, sera d'achever et de consolider légalement la division du Canada en deux blocs socialement et culturellement opposés: le Canada anglais unifié sous la direction d'Ottawa et le Canada français se retranchant de plus en plus au Québec, comme dans une forteresse, pour y organiser et y mener sa vie propre. En réalité, pour peu qu'il soit appliqué, ce principe de la délégation des pouvoirs entre les gouvernements fera le lit du séparatisme.

Pour ces deux raisons, s'il faut nous réjouir qu'on ait enfin trouvé une formule satisfaisante d'amendement de la Constitution canadienne, il n'y a pas de quoi nous enthousiasmer ni de quoi nous inciter à relâcher notre vigilance et notre action pour que soient pleinement reconnus et respectés à l'avenir les droits du français et ceux de la province de Québec.

---

### SIGNES DU TEMPS

## **L'Église et les Juifs**

Il n'échappe à personne que la déclaration consacrée aux Juifs et aux non-chrétiens dans le schéma sur l'œcuménisme revêt une importance particulière.

Cette déclaration apparaît, en effet, comme l'acte nécessaire d'une Église renouvelée qui veut se tourner vers le monde non chrétien et entreprendre avec lui un dialogue fraternel. A ce propos, il a été opportun d'ajouter deux articles au texte antérieur, de telle sorte qu'il apparaisse mieux que personne n'est exclu du dialogue.

Cette déclaration apparaît également nécessaire pour éclairer les fidèles dans leurs rapports avec les non-chrétiens. En effet, il arrive souvent que des fidèles ignorent que beaucoup de non-chrétiens recherchent Dieu d'un cœur sincère, et il n'est pas rare qu'ils entretiennent dans leurs esprits, par suite de certaines idées confuses en matière doctrinale, des préjugés qui ne concordent aucunement avec la foi catholique.

Ces raisons nous invitent à parler d'une façon claire et complète.

J'espère que, dans tout l'univers, des voix nombreuses répondront fraternellement à cette déclaration de l'Église. Car je crois que personne ne met en doute que la seule et unique intention du Concile en formulant cette déclaration est de promouvoir la paix et l'amour, et cela entre tous les hommes. Si toutefois il paraît nécessaire de le faire, qu'on affirme ce propos du Concile dans le texte lui-même...

Comme il est dit dans les premiers paragraphes du schéma, le peuple juif jouit d'une dignité spéciale. Aussi devrait-on en faire état comme d'une raison particulière de condamner la haine contre les Juifs. On doit déplorer et condamner la haine et les persécutions envers les Juifs non seulement parce qu'on doit réprover toute injustice faite aux hommes, mais aussi parce que les Juifs, comme l'a écrit l'Apôtre des Gentils, sont « selon l'élection, chéris à cause de leurs pères; car les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance » (*Romains*, xi, 28-29).

Il faudrait, de plus, souligner que l'Église catholique dénonce tout particulièrement les outrages et les injures que font naître, contre les Juifs, de fausses philosophies ou des interprétations erronées des vérités chrétiennes...

(Extrait d'une intervention de S. Em. le cardinal Paul-Émile Léger, au cours de la discussion au Concile sur le schéma « Les Juifs et les non-chrétiens », 28 septembre 1964.)

# Lettre du Concile : l'heure des évêques

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

AU TRAIN OÙ FONCE LE CONCILE, bien des gens y perdent leur latin et leur bonnet de docteur. Ils rattraperaient l'un et l'autre s'ils étaient plus familiers avec la méthode de travail du Concile, la méthode parallèle. Je m'explique.

Le Concile poursuit ses travaux sur deux voies: débat sur débat, vote sur vote. Pendant que les Pères discutent un sujet, ils votent en même temps sur un autre, les discussions portant sur de nouveaux textes, les scrutins sur les amendements déjà proposés (scrutin de détail) et sur les chapitres déjà discutés (scrutin d'ensemble). On plante d'une main, on cueille de l'autre. C'est ainsi que, durant le débat sur le *dernier* chapitre du schéma sur l'Église qui concerne la sainte Vierge, on votait sur les *deux premiers* chapitres du même schéma qui traitent, le premier, du mystère de l'Église, le deuxième, du Peuple de Dieu, l'un et l'autre ayant été discutés l'an dernier.

Faute de comprendre ce « décalage d'horaires », on ne sait plus où en est le Concile alors même que, toutes voiles dehors, il entre à bon port.

\* \*  
\* \*

Si, à la troisième session, on a traité de questions brûlantes comme celle de la liberté religieuse et celle des Juifs, ni l'une ni l'autre de ces questions n'avaient l'importance des *scrutins* sur la collégialité, et ni l'une ni l'autre n'égalèrent la vigueur, l'ardeur des débats autour de ce problème, lors de la deuxième session (ni celles du débat sur la Révélation, lors de la première session).

Au sujet des évêques, deux questions se posaient. Première question: l'épiscopat ajoute-t-il au sacrement de l'Ordre reçu par le simple prêtre? Deuxième question: tous les évêques pris ensemble forment-ils un Corps épiscopal ou Collège qui, en union avec le Pape qui en est la tête et sous son autorité, constitue de droit divin le gouvernement de l'Église universelle?

Le cardinal Ruffini avait ouvert le feu, le 4 octobre 1963, par une contestation énergique de la notion de Collège. Le dur combat doctrinal, une salve répondant à une salve, dura jusqu'au 15 octobre<sup>1</sup> pour se poursuivre hors du Concile jusqu'au 30 octobre, quand fut pris le fameux vote sur les cinq questions, procédure elle-même contestée. Voici la teneur des quatre qui nous concernent<sup>2</sup>. Plaît-il aux Pères de rédiger le schéma

1. Les interventions des 14 orateurs inscrits pour le débat sur *la Nature eschatologique de notre vocation et de notre union avec l'Église du ciel*, chapitre 7 du *De Ecclesia*, furent épuisées en l'espace d'un matin. Deux séances ont suffi pour franchir le débat sur la *Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église*. C'est dire de quel pas alerte et décidé avancent les évêques de toutes tendances et de tous poids...

2. Nous laissons de côté la 5<sup>e</sup> question. Ceux qui suivent les chroniques quotidiennes savent comment elle a été réglée à la satisfaction de tous.

1. de manière qu'il dise que la consécration épiscopale constitue le degré suprême du sacrement de l'Ordre?
2. de manière qu'il dise que tout évêque légitimement consacré dans la communion des évêques et du Pontife romain (qui est leur tête et le principe de l'unité) est membre du corps des évêques?
3. de manière qu'il dise que le Corps ou le Collège des évêques succède au Collège des Apôtres dans la fonction d'évangéliser, de sanctifier, et de paître (le troupeau); et qu'il jouit de la pleine et souveraine autorité sur l'Église tout entière, ensemble avec sa tête le Pontife romain et jamais sans cette tête (dont le droit de primauté sur tous les pasteurs et tous les fidèles reste sauf et entier)?
4. de manière qu'il dise que le pouvoir susdit appartient au Collège des évêques, uni à la tête, de droit divin?

Le vote, précisait le texte, était un vote indicatif, sans signification conciliaire positive ou négative. Il avait pour but uniquement de faire connaître à la Commission théologique l'avis des Pères. En fait, c'était un tournant capital.

Le résultat des votes fut le suivant:

	Présents	Oui	Non	Nuls
1	2152	2123	34	0
2	2154	2049	104	1
3	2148	1717	408	4
4	2138	1588	525	13

Comme l'an dernier, cette année encore, dans son discours d'ouverture, le Pape a visiblement voulu conduire les Pères vers un approfondissement en commun de la théologie de l'épiscopat. L'an dernier, il disait:

Nous n'hésitons pas à vous dire que Nous mettons beaucoup d'espoir et une grande confiance dans ces prochains débats: tout en sauvegardant les déclarations dogmatiques du premier Concile du Vatican sur le Pontificat romain, il s'agit maintenant d'approfondir la doctrine sur l'Épiscopat, sur ses fonctions et ses rapports avec Pierre. Ces débats nous apporteront certainement à Nous-même des principes doctrinaux et pratiques...

Cette année, il fut plus pressant et plus précis:

Notre Concile actuel, œcuménique comme le précédent, s'apprête à confirmer, bien sûr, l'enseignement de ce dernier sur les prérogatives du Pontife romain. Mais il aura également — et ce sera son but principal — à mettre en lumière et en pleine valeur les prérogatives de l'Épiscopat.

Il était impossible de sous-estimer l'importance des paroles du Pape, d'autant plus que, lors de la première session, on savait le cardinal Montini « collégialiste ». Et Paul VI n'avait-il pas ajouté, parlant de la hiérarchie:

Mis à la tête de cette Institution sacrée, comment pourrions-nous ne pas lui consacrer Notre sollicitude, Notre confiance, Notre soutien?

Le schéma revu, corrigé, mis au point par la Commission théologique, examiné et annoté personnellement par le Saint-Père, nous a-t-on dit, fut présenté le 21 septembre. La séance réservait des surprises.

Conditionnée à voir dans le Concile deux groupes irréciliables, l'un ouvert, libéral, progressif, l'autre fermé,

conservateur, immobiliste, le premier ne pouvant rien dire qui ne fût excellent, et le second rien dire qui vaille la peine, l'opinion courante divisait les Pères en deux blocs plus ou moins monolithiques: la Curie était contre la collégialité puisque l'épiscopat « était pour ». Or, la relation défavorable à la sacramentalité et à la collégialité de l'épiscopat fut présentée par un évêque diocésain, Mgr Franic de Yougoslavie, et la relation favorable par Mgr Parente, assesseur du Saint-Office, figure importante à Rome, pour tout dire, bras droit du cardinal Ottaviani. S'il est vrai, comme il semble, — mais nous ne lui avons pas demandé, — que Mgr Parente mettait si sérieusement en doute la collégialité, lors de la première session, c'est dire à quelle profondeur et avec quelle honnêteté on cherche la vérité et l'unanimité conciliaire, fidèle de part et d'autre à la Parole de Dieu.

Deuxième surprise, le second rapporteur de la journée, le cardinal König, devait dire ouvertement qu'il n'existait ni conflit ni minorité au sein de la Commission doctrinale. La raison pour la « relation des objections », prévue en cas de conflit de la Commission n'existait donc pas. Or, Mgr Franic fut le relateur de l'opposition, et non seulement il parla, mais il parla le premier et il parla le plus longuement. De la part de la Commission doctrinale, c'était là un geste empreint d'élégance et admirable de respect pour les idées de la minorité.

« Aucun péril pour la primauté et l'infaillibilité pontificales », de dire Mgr Parente à l'Assemblée. Chaque fois qu'il est question du Collège, le schéma répète (tant et plus) que son lien avec le Pape est nécessaire. Le schéma dégage la tradition constante de l'Église, qui ressort clairement des actes du Premier Concile du Vatican. Pour finir, Mgr Parente exhorta les Pères à voter le texte en toute sécurité de conscience — *tuta conscientia* :

J'en rends grâce à Dieu en ce moment solennel. Il n'est pas question d'opinion. Il est question de notre foi. Les deux doctrines de Vatican I et de Vatican II sont absolument indissolubles.

Quand il se rassit, les applaudissements éclatèrent.

Les jours suivants, on attendit avec impatience que les cerveaux électroniques de Saint-Pierre livrent les résultats d'une longue chaîne de scrutins.

Le 6<sup>e</sup> scrutin répondait nettement à la première des fameuses 5 questions. Ayant amendé l'expression « suprême degré » qui s'y trouvait, il affirme que « l'épiscopat est la plénitude du sacrement de l'Ordre ». Le 11<sup>e</sup> scrutin répondait à la 2<sup>e</sup> question. Il affirme que tout évêque est constitué membre du Collège par la consécration épiscopale.

Les 8<sup>e</sup> et 10 scrutins précisent le sens de la 3<sup>e</sup> question, fort complexe. Ils affirment que la consécration confère, avec le pouvoir de sanctifier, la charge d'enseigner et de gouverner avec la tête du Collège et les autres membres.

Le 13<sup>e</sup> scrutin répondait à la 4<sup>e</sup> question. Il affirme que l'Ordre des évêques, qui succède au Collège des Apôtres, est lui aussi sujet de l'autorité pleine et suprême de l'Église universelle, autorité qui ne peut s'exercer indépendamment du Souverain Pontife.

Voici les résultats de ces scrutins qu'on peut comparer aux résultats du 30 octobre donnés plus haut.

	Présents	Oui	Non	Nuls
1	2,248	2,198	50	0
2	2,213	1,898	313	2
3	2,247	1,917	328	2
	2,243	1,918	322	3
4	2,224	1,927	292	5

Tous les autres scrutins de détail allèrent ainsi par des majorités considérables dans le sens de la collégialité, chacun des votes correspondant à un énoncé doctrinal, et leur enchaînement à un petit traité sur la hiérarchie. Lorsque, le 30 septembre, vint le temps de voter sur l'ensemble du chapitre divisé, pour la circonstance, en deux parties, les deux tiers requis furent de nouveau dépassés, quoique le nombre des *placet juxta modum*, « oui avec réserve », fut de 572 dans le premier cas, et de 483 dans le deuxième.

Ces votes fournissent une indication positive. Ils ne sont pas définitifs et il y aura encore à voter sur tout le schéma<sup>3</sup> c'est-à-dire sur l'ensemble des 8 chapitres qui composent le schéma sur l'Église. Il y a tout lieu de croire qu'après certains amendements en vue de rallier le plus grand nombre de ceux qui ont voté *placet juxta modum* l'unanimité conciliaire se fera. Enfin, le vote solennel et définitif en présence du Pape donnera la consécration de la foi au texte ainsi promulgué. Alors, Vatican II apparaîtra comme l'achèvement de Vatican I, ainsi que le déclarait Paul VI dans son discours d'ouverture. Et le Concile prendra tout son relief dans l'histoire comme le Concile de l'harmonie recouvrée entre des aspects complémentaires de la constitution hiérarchique de l'Église, l'impossibilité d'être « épiscopal » contre la papauté ou « papal » contre l'épiscopat ayant été dégagee, définie et proclamée.

\*  
\* \* \*

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé, dans cette lettre d'unanimité conciliaire. La tradition veut, en effet, que les conciles ne soient pas affaire de majorité contre minorité. C'est pourquoi le droit canon exige un minimum des deux tiers des votes pour toute décision et soumet, de surcroît, la validité de cette décision à la promulgation ultérieure du Souverain Pontife. S. Exc. Mgr Felici, secrétaire général du Concile, a pris la peine de le rappeler même aux Pères.

Faut-il conclure de ceci que le Concile ne jouit pas d'autorité par lui-même? Loin de là. Il est la suprême autorité dans l'Église. Il n'a, toutefois, d'autorité que s'il réussit à traduire l'unanimité morale de l'Église, ce qui ne s'obtient pas par la victoire d'une majorité sur une minorité, mais par l'effacement des oppositions qui peuvent, à prime abord, paraître inconciliables, par le rapprochement des points de vue apostoliques ou doctrinaux en ce qu'ils ont d'authentique, par la recherche en commun de la vérité dans la charité, en dépit des différences de tempérament et de formation. C'est ce qu'on appelle l'unanimité conciliaire. Elle s'est faite au sujet de la collégialité. Ne me demandez pas comment l'Esprit Saint s'y est pris? Je ne prétends pas décrire l'invisible. Je le constate.

3. Ce schéma est de beaucoup le plus considérable: il comprend 220 pages.

# L'amour conjugal chrétien — I

Marcel MARCOTTE, S. J.

## Éloge de l'amour imparfait

QUAND il est question de l'amour, il faut se tenir sur ses gardes. Le mot lui-même est tellement galvaudé qu'on finit par ne plus très bien savoir à quelle réalité il correspond. Faut-il envier à la langue anglaise la distinction — fort élastique en vérité — qu'elle s'évertue à maintenir entre l'amour des choses (*like*) et l'amour des gens (*love*)? Mais l'instinct, ici, comme chacun sait, est plus fort que la grammaire, et le premier lord de l'amirauté, sitôt qu'il a chaussé ses pantoufles, triche avec la règle comme le dernier des écoliers. Notre français, lui, économise les embarras, et peut-être par souci de clarté, nous plonge en pleine confusion. Il parle de l'amour de Dieu et de l'amour de la table, de l'amour de la patrie et de l'amour des chevaux, de l'amour des livres et de l'amour de l'argent; il loge à la même enseigne le plus pur mysticisme et l'érotisme le plus brutal. Comment le même mot est-il chargé d'exprimer une telle variété de sentiments et d'émotions en apparence très éloignés les uns des autres?

A l'intérieur du seul amour de l'homme et de la femme, la gamme des attitudes est déjà fort étendue, suivant la personnalité de ceux qui s'aiment, leur éducation, leur âge, les circonstances de leur vie. Il y a l'amour-passion qui s'allume et s'éteint brusquement comme un feu de paille; l'amour romantique qui se nourrit de mots tendres et de caresses; l'amour-caprice qui naît de la rencontre de deux fantaisies; l'amour lubrique qui se consume au contact de deux épidermes. Il y a l'amour de la jeunesse et celui de la maturité: le frais et pur amour des fiancés qui, la main dans la main, marchent allégrement vers l'avenir, et l'amour fort, l'amour fidèle des époux qui mettent en commun toutes les peines, toutes les joies, et ne vivent plus que l'un pour l'autre et pour leurs enfants. Il y a enfin l'amour calme, doux comme un crépuscule, des vieux couples qui se préparent, dans la paix, à accueillir la mort, ainsi que, tous les jours, ils ont accueilli la vie, bras-dessus bras-dessous, comme au matin de leurs noces.

Comment donc faire tenir en quelques formules l'expérience concrète et infiniment variée d'un sentiment bouleversant aux changeantes nuances? Il n'y a pas qu'une forme d'amour ni qu'une manière d'aimer, et chaque couple d'amants ou d'époux, en croyant recréer l'amour pour soi seul, de toutes pièces, tisse sur l'antique métier une trame nouvelle aux dessins inédits.

Et pourtant, si l'on creuse jusqu'à la racine de l'amour humain, fût-il de très haute volée, on découvre toujours un besoin, — le besoin que chacun a d'un autre être, à la fois différent de soi et complémentaire, qui vient remplir chez celui qui aime un vide, un creux, une absence. L'amour existe en nous d'abord comme une faim. Il procède d'un sentiment aigu de vacuité, d'incomplétude, qui pousse à chercher hors de soi de quoi parvenir à la plénitude.

L'amour, c'est une faim profonde, viscérale de tout l'être qui, dans une première démarche, s'ouvre à un autre être, pareillement affamé et besogneux, pour obtenir de lui ce qui lui manque, et qui, dans une seconde démarche, offre à cet être, en retour du don total qu'il lui réclame, le même don total dont l'autre, également, éprouve le besoin. Pour parler bref, l'amour est le lieu de rencontre de deux faims dont chacune ne peut être apaisée que par la possession entière et réciproque de deux êtres qui sont ou qui se croient capables de mutuellement se rassasier l'un l'autre.

En théorie, ce résultat ne serait vraiment obtenu et le vœu de l'amour parfaitement exaucé que si, dans chacun de ceux qui s'aiment, le désir de donner était aussi fort, aussi constant que le désir de recevoir. En pratique pourtant, il existe presque toujours un décalage entre l'appétit et l'offrande, le besoin et le don. C'est pourquoi, saint Thomas d'Aquin, à la suite d'Aristote, distingue deux types d'amour bien différents l'un de l'autre: l'amour de concupiscence et l'amour d'amitié ou de bienveillance. L'amour de concupiscence est celui qu'on voue à un être, non pas pour le bien de cet être, mais pour le bénéfice qu'on en retire. C'est ainsi qu'on aime le vin pour le boire et le cheval parce qu'il tire les chariots. L'amour de bienveillance est celui qu'on voue à un être pour le bien de cet être, sans retour intéressé sur soi-même. C'est ainsi que Dieu nous aime, non pas pour s'enrichir lui-même, puisqu'il est infiniment riche, mais pour nous enrichir de sa plénitude. Seul l'amour de bienveillance mérite vraiment le nom d'amour; l'amour de concupiscence n'est qu'un autre visage de l'égoïsme et de l'amour propre. Est-ce bien vrai? Et notre amour, pour être réel et authentique, doit-il bannir jusqu'à l'ombre de la convoitise?

A un autre niveau de profondeur, les psychologues ont l'habitude de distinguer deux stades différents de l'amour. Le premier stade est celui de l'amour captatif, tel qu'on le trouve à l'état pur dans le nouveau-né, qui aime le sein de sa nourrice pour la satisfaction qu'il en obtient. C'est l'amour qui prend et qui digère, qui se nourrit de l'autre en le dévorant. Le second stade est celui de l'amour oblatif, de l'amour qui s'offre et se donne, qui nourrit l'autre en se dévorant. Tel est l'amour des parents pour l'enfant. Que l'amour oblatif représente une forme supérieure de l'amour, nul ne le conteste. Mais est-elle la seule, et l'amour captatif ne serait-il pas aussi, à son humble manière, un véritable amour?

Méfions-nous de ceux qui voudraient que l'amour fût trop désintéressé, trop pur, trop divin en quelque sorte. Si l'amour n'était que convoitise, désir de prendre et de posséder, l'humaine condition serait assurément déplorable. Mais que toute convoitise doive être exclue de l'amour, tel qu'il est vécu dans notre monde imparfait, c'est une exigence inhumaine.

Pourquoi ne pas nous laisser porter, ici, par le langage ? Toute langue bien faite véhicule une quantité énorme d'intuitions et d'expériences quotidiennes. Quand donc nous appliquons à Dieu, aux choses, aux bêtes et aux gens le mot amour, quand nous disons du même souffle: j'aime Dieu, ma femme, mon chien et les fraises de mon jardin, c'est qu'il doit exister, entre ces amours si divers par leur objet et par leur qualité, une sorte de commun dénominateur correspondant à une expérience intérieure qui, dans tous les cas, se retrouve, à tout le moins en partie, la même. Et puisqu'il est acquis que l'amour des fraises n'a décidé rien à voir avec l'amour oblatif, comment n'en pas conclure que l'amour de Dieu et l'amour de l'épouse ne sont pas tout à fait étrangers à l'amour captatif ?

Au reste, en saine psychologie, il serait injuste et odieux de confondre avec le pur égoïsme le besoin naturel que nous avons les uns des autres et les désirs variés que ce besoin fait naître. Certes, il y a une manière mesquine et glotonne d'appeler la sympathie et de quémander la tendresse. Mais, dans l'ordinaire de la vie, qui donc taxerait d'égoïsme un enfant qui se tourne vers sa mère pour être consolé, ou même un adulte qui cherche de la compagnie auprès d'un ami ? Ceux qui, dans le monde des enfants ou des grandes personnes, se passent le plus volontiers de leurs semblables — les agressifs, les solitaires, les asociaux — ne sont pas, d'habitude, les plus aimables ni les plus aimants. « Je rends grâce aux dieux s'écrie Marc-Aurèle, de ce que je n'ai jamais eu besoin de personne. » Mais Jésus demande simplement à la Samaritaine: « Donne-moi à boire. » Lequel des deux voudriez-vous avoir pour ami ? Que l'amour captatif, sous quelque forme qu'il se présente, exige d'être purifié, c'est l'évidence même. Mais quiconque se vanterait de ne jamais l'éprouver ne serait sans aucun doute qu'un illuminé ou un monstre de suffisance, enfermé dans son moi comme de la confiture dans un pot. Puisque nous avons en réalité besoin des autres, à tout le moins pour les aimer et les servir — « il n'est pas bon que l'homme soit seul », dit la Bible —, le refus de reconnaître ce besoin en soi-même, autrement dit le sentiment illusoire qu'il est bon ou même possible pour soi d'être seul, constitue un symptôme spirituel inquiétant.

Nous disons bien: un symptôme spirituel. Car tout se tient dans le psychisme, et celui qui prétend se passer de l'aide de ses semblables pour vivre dans l'ordre et l'équilibre n'est peut-être pas loin de prétendre se passer également de l'aide de Dieu. Il existe entre notre amour de Dieu et notre amour du prochain des correspondances secrètes, ils influent l'un sur l'autre et tendent à coïncider par la forme et le fond. « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, dit saint Jean, comment aimerait-il Dieu qu'il ne voit pas ? » Or notre amour de Dieu, par définition, est toujours largement inspiré par le besoin. Nous implorons de lui le pardon de nos fautes, la force d'accepter et de supporter nos épreuves, le courage de marcher jusqu'à la fin le long de la route étroite. « Je tends les bras à mon Libérateur, dit Pascal, ... et, par sa grâce, j'attends la mort en paix, dans l'espérance de lui être éternellement uni. » Le Notre Père n'est-il pas une vaste prière de demande, une prière de pauvre ? Notre amour de Dieu ressemble à celui de l'enfant pour son père; par la force des choses et par la volonté même du Seigneur, c'est, pour l'essentiel, un amour-

besoin, un amour captatif. Non pas que l'homme, illuminé et soulevé par la grâce, soit radicalement incapable de se hisser, à certains moments privilégiés, au-dessus de cette surnaturelle convoitise et d'aimer Dieu d'un amour plus gratuit. On le voit par l'exemple des mystiques et des saints. Mais l'exception ne fait que confirmer la règle, et, pour n'importe quel chrétien, l'attitude fondamentale de l'âme, dans le cours ordinaire de la vie, reste toute de dépendance, d'espérance, d'avidité. « Comme la biche brame après l'eau vive, ainsi fait mon âme vers toi, Seigneur. » Et Dieu lui-même, au besoin, se chargerait de remettre les choses en place, comme il le fit un jour pour Catherine de Sienne: « Je suis celui qui est; tu es celle qui n'est pas. » L'homme est un mendiant de Dieu, et c'est comme tel que Dieu, toujours, s'attend à l'accueillir; « Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai »; « Ouvrez tout grand le bec, et je le remplirai. »

Nous aurions mauvaise grâce à exiger d'emblée de notre amour humain une gratuité que notre amour de Dieu lui-même ne comporte pas. Cela serait absurde et dangereux. Absurde, car il y a tout à parier que nous ne trouverions point chez les autres, ni certainement en nous-mêmes, le désintéressement surhumain dont nous aurions rêvé. Mais surtout dangereux, car nous risquerions de tomber à notre insu dans cette idolâtrie larvée qu'on trouve chez tant d'amants et, dans les commencements tout au moins, chez tant d'époux. Le péril n'est pas chimérique, saint Paul lui-même l'a signalé aux chrétiens de Corinthe: « L'homme qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur. Celui qui est marié a souci des affaires du monde, des moyens de plaire à sa femme. Et le voilà partagé. » Le partage, l'écartèlement de l'esprit, du cœur et de la vie entre le créateur et la créature, voilà ce qu'il faut éviter, car « nul ne peut servir deux maîtres », et si nous faisons de l'amour un Dieu, il deviendra pour nous un démon.

Pour combien d'hommes et de femmes, par exemple, l'amour ne se pose-t-il pas comme une sorte d'absolu, qui a le droit de tout réclamer, de tout confisquer, quel que soit le prix à payer: honneur, réputation, carrière, paix intérieure et domestique! Aux yeux de combien d'hommes et de femmes n'excuse-t-il pas les pires lâchetés! Ce qu'on fait à l'abri de l'amour, pour l'amour de l'amour — s'agit-il d'une injustice, d'une félonie, d'un attentat contre le prochain et d'un péché contre Dieu — paraît à plusieurs anodin, légitime et même méritoire.

Remarquez que cette prétention exorbitante, ce n'est pas l'amour dans son état le plus grossier, le plus charnel qui l'élève, mais l'amour à son plus haut degré de pureté, si j'ose dire, et de ferveur. Avant de parler avec la voix de Dieu, l'amour lui emprunte son visage. Une passion banale, empêtrée dans l'égoïsme ou alourdie par la concupiscence, serait tout de suite démasquée. Mais un amour noble, qui se fonde sur l'oubli de soi et s'exprime par le sacrifice, est bien mieux capable de soutenir l'imposture. Plus l'amour ressemble à Dieu, plus on est tenté de le diviniser et d'en faire la règle suprême de ses actes, le vrai centre de sa vie. A ce moment, il se change en démon et nous entraîne avec lui dans l'abîme.

Sous ce rapport, l'image de l'amour que la poésie, le roman, le théâtre, le cinéma ont mise en circulation dans

le monde occidental est extrêmement délétère. Je ne parle pas ici des écrits ou des spectacles pornographiques. La pornographie est simplement excitante; elle ne nous atteint pas à la même profondeur que ces œuvres, d'inspiration souvent très haute, qui magnifient et dramatisent l'amour à tel point que tout ne peut plus que s'anéantir devant lui ou graviter dans son orbite. De ce point de vue, le théâtre de Claudel lui-même, si ses héros ne se débattaient pas à l'intérieur d'un mystère qui les dépasse, s'ils n'étaient pas moins des êtres de chair et de sang que les acteurs d'un drame qui relie la terre et le ciel, si leur amour, pour tout dire, n'était pas exorcisé par le symbole, — appellerait de graves reproches. Car il est toujours risqué de reporter sur une créature — s'appelât-elle Prouhèze ou Rodrigue — des attributs qui n'appartiennent qu'à Dieu; de l'envelopper d'un sentiment d'adoration qui, même déçu et crucifié, n'en porte pas moins dans sa texture une sorte d'infini. Pareille hypertrophie de l'amour, comme l'a bien montré Denis de Rougemont<sup>1</sup>, n'a rien de chrétien: elle remonte, à travers les chansons des troubadours et les romans de chevalerie du moyen-âge, jusqu'au vieux dualisme des Grecs — plus précisément des gnostiques — qui, en introduisant une coupure brutale entre la chair et l'esprit, n'a réussi qu'à transférer à l'une les privilèges de l'autre et à faire de la passion charnelle elle-même, par contre-coup, tout ensemble un épouvantail et une idole. Tristan et Yseult ne sont pas, quoi qu'on pense, des amants chrétiens, et leur amour tragique tient beaucoup moins de Dieu que du diable. L'amour exalté des poètes, l'amour fatal des dramaturges, l'amour tourmenté des romanciers, l'amour dévergondé

1. DENIS DE ROUGEMONT: *L'Amour et l'Occident*, Plon, 1939 et 1956; *Comme toi-même*, Albin Michel, 1961.

des cinéastes sont de la même étoffe, et, parlant en général, la plupart de ceux qui chantent l'amour avec un trémolo dans la voix, qui vivent l'amour — un amour inquiet, torturé, frissonnant — comme une tragédie, subissent bien plus qu'ils ne le croient l'influence du Prince des Ténèbres.

En réalité, l'amour humain, pour être vrai, n'a pas besoin de tant se surfaire. Comme il se reconnaît, suivant l'expression de Platon, « enfant de pauvreté », il ne s'érige point en absolu, il n'essaie point de mimer Dieu et, plus particulièrement, il n'exige point de soi-même ni de l'autre cette générosité totale, cette gratuité parfaite qui sont des traits exclusifs de l'amour en Dieu, de l'amour qu'est Dieu. Il prétend à prendre à proportion de ce qu'il donne, à recevoir à proportion de ce qu'il offre. On a beau dire et beau faire: l'amour de l'homme et de la femme, dans son premier jaillissement, est toujours un mélange, diversement dosé, de concupiscence et de bienveillance, d'amour captatif et d'amour oblatif. C'est pourquoi il n'est pas un terme mais un commencement, il n'est pas le but mais un moyen d'y atteindre. Ne croyez pas ceux qui vous disent que l'amour est Dieu: l'amour n'est pas Dieu, il est un chemin vers Dieu. « Si d'abord tu ne l'avais vu dans mes yeux, est-ce que tu aurais eu tellement besoin du ciel? » Ce qui fait la grandeur de l'amour humain, plus exactement de l'amour conjugal, ce n'est pas sa valeur intrinsèque, sa perfection actuelle, sa ressemblance initiale avec Dieu, mais la promesse qu'il contient et les occasions qu'il fournit d'un progrès humain et d'une croissance spirituelle indéfinis. Et c'est pour cela, justement, que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement: pour que l'amour, dans les époux chrétiens, s'élève et se purifie au fil des jours et porte à foison, tout le long de la vie, des fruits de grâce et de patience.

#### LA RÉGULATION DES NAISSANCES — X

## Évangile d'hier vécu aujourd'hui

Joseph d'ANJOU, S. J.

LA GRÂCE ne détruit ni ne brime la nature; elle la perfectionne dans ses tendances propres. Même du péché on ne doit pas dire qu'il ruine la nature ou qu'il en modifie l'orientation, la « tâche » essentielle. Renforcés plutôt qu'affaiblis, l'appétit, voire le besoin de dépassement qui la caractérisent demeurent dans notre humanité pécheresse. Si nous les éprouvons comme un dard lancinant et non comme un attrait joyeux, c'est que le péché nous a dépouillés des dons préternaturels: immunité à l'endroit de la souffrance, intégrité ou absence de passions désordonnées, immortalité, qui, selon les théologiens, donnaient à nos premiers parents le bonheur de vivre, sur terre, dans un paradis.

Cette privation, parce qu'elle résulte du péché commis par le couple, affecte l'équilibre naturel de la sexualité humaine.

La femme, en effet, ayant pris et mangé du fruit défendu, à l'instigation du serpent, se fait tentatrice à son tour et invite l'homme à la désobéissance, au lieu d'être pour lui l'aide que Dieu avait voulue (*Genèse*, III, 6). L'homme, de son côté, accuse la femme, au lieu de la protéger, comme il aurait dû faire (III, 12). — Pierre ADNÈS, S. J., *le Mariage*, coll. « Le mystère chrétien », Tournai, Desclée & Cie, 1963, p. 12.

La suite du récit biblique, en insistant sur l'apparition de la pudeur (*Genèse*, II, 25; III, 7), révèle la gravité du désordre produit par le péché. Autant que la concupiscence, trouble général de la sensibilité, la pudeur témoigne de l'ambiguïté et de la gêne qui envahissent désormais toute la vie humaine de relation, particulièrement les rapports de l'homme et de la femme (Adnès, ouvr. cité, p. 13). Créés pour s'aimer dans la paix et la joie, l'homme et la femme vont se livrer une sorte de guerre sexuelle (III, 16): « Ta convoitise te portera vers ton mari, et lui dominera sur toi. » Séduction féminine contre despotisme masculin.

La Bible exprime non un droit, mais un fait, d'ailleurs contraire à l'ordre primitif: signe de déchéance morale. L'humanité a pour « tâche » de promouvoir la parfaite égalité des personnes et d'organiser la diversité des fonctions si bien qu'elle n'entraîne aucune rivalité.

Malgré la catastrophe de l'éden, l'idéal de la perfection masculine et féminine reste celui des premiers jours du monde. Même après le péché et sans la jouissance des dons préternaturels, il devrait paraître aussi impérieux à chacun de nous qu'au couple originel. Et peut-être davantage: vu l'exemple, l'enseignement et le secours que nous offre Jésus-Christ. Deux extraits de la liturgie suggèrent cette conviction. D'abord, le mot étonnant de l'*Exsultet* qu'on chante durant la nuit pascale: « Heureuse faute qui nous a valu un tel Sauveur! » Puis l'oraison que le prêtre récite, à la messe, quand il mêle au vin versé dans le calice la goutte d'eau symbolique de notre participation au sacrifice: « O Dieu qui avez créé merveilleusement la nature humaine et qui l'avez restaurée plus merveilleusement... » La Vierge, simple créature et non pas impossible déesse, nous garantit l'authenticité de ce comparatif (*mirabilis*: plus merveilleusement). Rachetée, en vertu des mérites prévus de son Fils, immaculée et pleine de grâce, Marie, nouvelle Ève, éclipse la première femme. Conséquemment, les disciples du Christ, appartenant à la même race que Marie, ont pour vocation « indéclinable » (Blondel) — obligatoire, sous peine d'aliénation ici-bas et de damnation dans l'au-delà — la responsabilité de tendre au moins à la perfection que n'auraient jamais dû renier nos premiers parents.

\*

Telle est bien la pensée de l'Homme-Dieu. En quête d'une occasion de prendre le Christ en défaut, les pharisiens lui demandent (*Matth.*, XIX, 3): « Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif? » Deux écoles d'interprètes divisaient l'opinion en Palestine: l'une suivait Hillel; l'autre, Shammaï. La première autorisait le divorce pour les prétextes les plus futiles; la seconde, en cas d'adultère uniquement. Sans approuver l'une ou l'autre, Jésus, à sa manière habituelle, inattendue et divine, répond (*Matth.*, XIX, 4-6):

N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme et qu'il a dit: « Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair » ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien ! ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer.

Pressants, les pharisiens lancent l'argument qu'ils croient définitif: « Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de donner un acte de divorce quand on répudie? » Et Jésus d'affirmer (vv. 9-10):

C'est en raison de votre caractère intraitable que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; mais à l'origine, il n'en fut pas ainsi. Or, je vous le dis: quiconque répudie sa femme — je ne parle pas de la fornication<sup>1</sup> — et en épouse une autre commet un adultère.

1. En traduisant de la sorte cette parenthèse, la Bible de Jérusalem adopte l'exégèse popularisée par les PP. Prat et Bonsirven, selon lesquels les mots « je ne parle pas de la fornication » se rapportent à un couple illégitime. Dans ce cas, le conjoint non seulement peut, mais doit répudier l'autre, et chacun a liberté de conclure ensuite un vrai mariage. Même l'adultère, s'il justifie la séparation sans l'imposer, n'autorise pas le remariage.

Les pharisiens, ne pouvant rétorquer, se défilent. Seuls avec leur Maître, les disciples, non sans quelque ingénuité et un brin d'impatience, vont jusqu'à dire: « Si telle est la condition de l'homme envers la femme, il n'est pas expédient de se marier. » Jésus ne relève pas leur outrance; il en profite pour achever son enseignement (vv. 11-12):

Tous ne comprennent pas ce langage, mais ceux-là seulement à qui c'est donné. Il y a, en effet, des eunuques qui sont nés ainsi du sein de leur mère; il y a des eunuques qui le sont devenus par l'action des hommes; et il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels en vue du Royaume des Cieux. Comprenez qui pourra<sup>2</sup> !

Deux certitudes ressortent de ces passages. Premièrement, la nature commande monogamie et indissolubilité dans le mariage. Deuxièmement, la grâce, qui perfectionne la nature, propose la virginité. Et n'allons pas surtout oublier que le Christ s'adresse à des hommes non seulement en état d'enfance morale, mais pécheurs, héritiers de plusieurs siècles d'habitudes contraires à la nature.

Irréalisme de la part du Sauveur? Comme si la Sagesse incarnée et rédemptrice pouvait ignorer ce qui nous convient et ce qui ne nous convient pas, ce que nous, ses créatures et les membres de son Corps mystique, nous pouvons et ne pouvons pas accomplir. Il déclare, d'ailleurs, que la Loi nouvelle reformule simplement dans sa pureté la loi ancienne, celle d'avant Moïse et d'avant le péché. Législateur au service d'un peuple déchu, peuple à la nuque raide et au cœur dur, Moïse a codifié (non sanctifié) des mœurs alors irrépressibles. Jésus, législateur divin, fondateur d'un peuple saint, abolit le désordre, rétablit la loi des commencements et assure à ses disciples, par son exemple et sa grâce, le moyen de l'observer mieux que le couple originel.

Or, créé à l'image de la Trinité, le premier couple pose l'homme et la femme comme compagnons égaux en dignité, complémentaires par leur différence physique et psychologique, faits pour s'aimer, c'est-à-dire pour s'aider à devenir de parfaits enfants du Père: l'homme grâce à la femme, celle-ci grâce à son semblable masculin. Tel est, dans le plus ancien récit de la *Genèse* (II, 18-24), le sens de la création. Ce sens prime l'autre, celui que met en relief le récit postérieur de la *Genèse*, même si la Bible le cite d'abord (I, 26-28); l'accent y passe de la complémentarité personnelle à l'union procréatrice. Dès le début, par conséquent, se trouve insinuée la possibilité naturelle<sup>3</sup> de la virginité. A plus forte raison, paraît conforme à la nature l'indissolubilité monogamique. Ajoutons: même la possibilité de la chasteté continentale dans le mariage.

L'union physique des époux ne cesse pas pour cela d'avoir une « valeur » de grand prix, que l'Église, après la *Genèse*, Jésus et saint Paul, respecte au plus haut point. Mais, depuis la restauration de la dignité originelle de la sexualité, l'Église, avec Jésus, saint Paul et toute la tradition, subordonne cette « valeur » à celle de la chasteté. En d'autres termes, le sexe n'a de « valeur » que par rapport à l'intégrité masculine et féminine. On ne comprendrait

2. Le Christ ne recommande évidemment pas la castration physique, en usage dans les harems, dont les sultans confiaient la garde à des émasculés.

3. Chez des êtres dont la « nature » d'animaux raisonnables est, dès l'aube de son existence, élevée à l'ordre surnaturel.

rien si on prétendait que, dans le mariage, la « valeur » de la conjonction charnelle peut rendre « opportune » cette conjonction, même accomplie au détriment de l'intégrité sexuelle, par le recours à des artifices opposés aux processus normaux de l'activité génitale.

Pour décider que, de toute façon, artificielle ou non, les époux ont le droit de s'unir charnellement, inutile de brandir le mot de la *Genèse*, repris par le Seigneur: « Ils seront deux dans une seule chair. » Car le mariage ne transforme pas en besoin une aptitude ou même un droit. Contre la nature, il ne saurait y avoir ni droit ni « opportunité ». Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer. De même, ce que Dieu a fait, l'homme ne doit pas le défaire ou le contrefaire. Et puis, l'unité dans « une seule chair » ne désigne pas nécessairement ni principalement la conjonction charnelle des époux; cela signifie que le mariage, même avant sa consommation physique, constitue une unité nouvelle, celle du couple. Dans sa discussion avec les pharisiens,

la raison invoquée par Jésus pour justifier l'indissolubilité du mariage n'est pas l'enfant, dont l'éducation requiert la présence du père et de la mère, mais le fait que l'homme et la femme, créés par Dieu... complémentaires, sont devenus par leur union une seule chair, un seul être, dont il n'appartient plus à la volonté humaine de dissocier les parties (Pierre ADNÈS, *ouvr. cité*, p. 30).

Une seule chair veut donc dire d'abord un seul être social et moral. Car dans la Bible, la chair se traduit le plus souvent par l'homme tout entier, et non pas seulement par sa composante matérielle, son sexe; et la femme y apparaît d'abord comme la compagne de l'homme. L'association de la femme à l'homme se réalise avant tout, ou plutôt finalement, écrit le R. P. M.-J. Nicolas, O. P., dans le domaine de ce qui est la vraie vie. Et il précise:

Le mariage en est profondément ennobli. La sexualité demeure, certes, et pas seulement pour la nécessité de l'espèce, mais pour servir à l'union intime des personnes. Mais elle n'a valeur que de moyen. Mais surtout elle est loin d'être le seul moyen de l'union que veut Dieu entre deux époux, et qui doit résulter de la mise en commun de tout, du plus intime, du plus personnel, du plus divin. — « La doctrine mariale et la théologie chrétienne de la femme », dans *Maria*, t. VII, *Nouvelles Études sur la sainte Vierge*, Paris, Beauchesne, 1964, p. 357.

Enfin, si l'on tient absolument au sens physique et sexuel du mot chair, on doit, avec plus de rigueur encore, exclure des rapports conjugaux toute pratique anticonceptionnelle: il n'y a que le rapport normal et surtout fécond qui permet aux époux de devenir physiquement « une seule chair ».

\*

D'aucuns protestent, alléguant qu'il s'agit là d'une ascèse impraticable. Pie XII a repoussé fermement cette objection: il faisait confiance à la capacité de dépassement spirituel des chrétiens d'aujourd'hui. Voici, pour confirmer son optimisme, un exemple qui a force de symbole et de leçon pour les hommes et les femmes de notre temps.

Je l'emprunte à un ouvrage intitulé *Ceux que Dieu n'a pas unis* (Mulhouse, Éditions Salvator, 1962, pp. 110-113). Sous le pseudonyme de Claire McAuley, l'auteur, jeune femme catholique, raconte une expérience qui se poursuit dans la joie. A dix-huit ans, elle épouse, en bonne et due forme, un jeune catholique. Deux ans plus tard, son mari, ayant attenté un second mariage, se trouve en prison pour

bigamie. Elle cherche à obtenir l'annulation de son lien conjugal. Vainement. Révoltée par suite de son échec, elle « se marie » civilement à un homme baptisé dans l'Église catholique, mais ignorant de tout ce que suppose la validité d'un mariage. Des enfants naissent, cadets d'un fils issu de la première union. Elle continue à demander l'annulation de son mariage. Un prêtre et une religieuse qu'elle consulte l'amènent à reconnaître son erreur et l'impossibilité de sa situation. Mais comment y remédier? Vu le besoin que les enfants ont du couple, qui s'aime profondément, la seule solution pratique consiste, pour elle et pour lui, à vivre « comme frère et sœur ». Elle réussit à persuader son ami. Par un vœu signé devant témoin, — afin que leur état, connu publiquement, leur permette de communier sans scandale, — l'homme et la femme s'engagent à vivre « comme frère et sœur ».

Ce fragment d'autobiographie émeut par son accent d'humble sincérité qu'agrémentent un plaisant humour. J'en retiens ce qui illustre le thème du présent article. L'auteur appelle John son compagnon d'existence et lui octroie le titre de « mari ». A fréquenter la religieuse, John va faire trois découvertes.

#### Découverte de la femme.

Si mon mari fut surpris en ne trouvant pas l'abbé tel qu'il s'y attendait, la Sœur le stupéfia... Il avait donné en plein dans quelque chose qu'il n'avait jamais rencontré sur sa route: la Femme... Il avait grandi avec une mère, il avait eu une fiancée, il l'avait épousée et elle était devenue sa femme. Il n'avait jamais eu l'idée de s'asseoir pour imaginer un idéal de la Femme...

#### Découverte de l'amour.

Une religieuse est tout ce à quoi une femme aspire, et l'homme est fasciné par elle; car, c'est triste à dire, elle est unique. Une femme devrait être pure: la Sœur l'est. Une femme devrait être aimante: la Sœur l'est; et les pensées dégradantes à l'égard des femmes sont réévaluées. John rencontrait maintenant une jeune fille séduisante, gracieuse, douée d'une forte personnalité, et qui aimait Dieu.

#### Découverte de la continence.

Mon mari me regardait et commençait à s'émerveiller de l'amour de la Sœur et de sa profondeur; car lui aussi, il se mettait à l'aimer comme je le faisais, et d'une façon dont il n'avait jamais aimé auparavant. Il la respectait... La Sœur, par le seul fait de son existence, montrait à mon mari ce que j'étais incapable de lui dire.

Il n'avait pas cherché chez sa future femme les qualités d'une religieuse; mais il se mit à chercher en moi quelques-unes des qualités de celle-ci. Elle était tellement plus la femme que je ne pouvais l'être... Il comprenait que l'amour, c'est bien autre chose que son expression physique; il se rendait compte qu'il avait beaucoup à apprendre pour être réellement un homme. Moi, j'essayais d'être vraiment une femme...

Tout s'ajoutait pour lui faire comprendre qu'il n'était pas seul pour mener son combat, et qu'il n'était pas un imbécile. Peut-être la vie selon le monde venait-elle toujours en premier lieu; mais il avait eu un aperçu d'un autre genre de vie vers lequel il se sentait attiré. Pour la première fois, il paraissait en paix et presque résigné. Pour moi, son acceptation dévoilait un coin du ciel.

Histoire vécue, qui se prolonge de nos jours, et non roman d'anticipation eschatologique. John sait d'expérience qu'en vivant « comme frère et sœur » avec une femme jeune, jolie, affectueuse et féconde par lui, il n'est pas un imbécile, sa compagne non plus. Et que leur amour, loin de perdre en qualité, s'approfondit en se purifiant. Exemple... opportun. Il aidera nos lecteurs à saisir et accepter la doctrine concernant le mariage et la continence que saint Paul expose dans ses lettres aux Corinthiens et aux Éphésiens.

# Le salaire minimum au Québec

Gérard HÉBERT, S. J.

LE PARLEMENT FÉDÉRAL étudie présentement un projet de loi qui comporte le salaire minimum d'un dollar et vingt-cinq cents (\$1.25) de l'heure, ainsi que la semaine normale de quarante heures, deux semaines de vacances payées après une année complète d'emploi et sept congés rémunérés par année. La loi, une fois votée, n'obligera que le gouvernement du Canada lui-même, les sociétés de la Couronne relevant de lui et les industries et services de juridiction fédérale: radiodiffusion, services bancaires, transports et communications s'étendant à plus d'une province.

Les salariés touchés par une disposition fédérale ne dépassent pas 10% de la main-d'œuvre dans chaque province. De plus, dans certains de ces secteurs, le syndicalisme a conquis de solides assises et il a négocié pour les employés qu'il représente des conditions de travail relativement avantageuses. Les mesures envisagées — surtout le minimum d'un dollar et vingt-cinq cents de l'heure — n'affecteront donc vraisemblablement que des groupes restreints, comme certains employés de services fédéraux à travers le pays, les messagers de dépêches télégraphiques et quelques catégories d'employés de banque.

Une telle loi demeure cependant très importante par l'effet d'entraînement qu'elle peut exercer sur les provinces. Il ne sera donc pas sans intérêt d'étudier, à l'occasion de ce projet, le salaire minimum au Québec.

## LA LOI DU SALAIRE MINIMUM

La première loi de salaire minimum au Québec fut votée en mars 1919. Elle ne concernait que les femmes et elle demeura lettre morte jusqu'en 1925, alors que furent nommés les premiers membres de la commission chargée d'en assurer la mise en vigueur. La loi ne fut étendue aux hommes qu'en 1937; elle reçut en même temps un nouveau nom, celui de Loi des salaires raisonnables. En 1940 on lui redonne son titre de Loi du salaire minimum. Elle n'a subi depuis lors qu'une seule modification majeure, celle de 1946, qui permet de rendre obligatoires des congés payés et une rémunération additionnelle pour les heures supplémentaires (art. 14a).

Le projet fédéral présente de nombreuses différences avec la loi provinciale. D'abord, ce n'est pas l'Assemblée législative qui détermine le montant du salaire minimum, comme le fera le Parlement, mais le Conseil des ministres, par des ordonnances que lui soumet, pour approbation, une commission autonome.

De plus, il n'y a pas, au Québec, un salaire minimum, mais plusieurs salaires minima fixés par cinq ordonnances distinctes, chacune d'entre elles déterminant différents taux pour différentes catégories de salariés.

La Loi du salaire minimum a comme fonction essentielle d'instituer une commission et de lui donner les pouvoirs requis, sujets à l'approbation du Cabinet, pour l'établissement, la mise en vigueur et la surveillance des ordonnances. Celles-ci constituent l'instrument d'application de la loi.

## LA COMMISSION

La Commission du salaire minimum se compose d'au plus cinq membres nommés par le Conseil des ministres (art. 3

et 4). La loi ne précise pas les qualifications qu'ils doivent avoir et elle n'exige pas non plus qu'un ou plusieurs d'entre eux représentent les employeurs, les employés ou toute autre catégorie de la société.

La Commission a son siège social à Québec (art. 5), mais elle a aussi des bureaux dans quatre autres villes et possède des représentants dans huit autres localités de la province.

La fonction de la Commission est triple: élaborer les ordonnances, voir à leur mise en vigueur, spécialement par un système de surveillance et de contrôle, réclamer au nom des salariés lésés les montants qui leur sont dus.

## Élaboration des ordonnances

C'est à la Commission que revient l'initiative d'engager la procédure requise en vue d'adopter une nouvelle ordonnance ou de modifier une ordonnance déjà en vigueur. Dans l'esprit de la loi, elle doit le faire en collaboration avec les employeurs et les salariés (art. 3).

A moins de circonstances spéciales, qui exigent une procédure plus rapide, la Commission peut convoquer une conférence conjointe, composée de représentants des employeurs, des salariés et du public, ou former un bureau de conciliation patronal-ouvrier dans le but de déterminer les conditions minima de travail qui paraissent opportunes; un membre de la Commission doit présider leurs délibérations (art. 16 et 17). En pratique, la Commission procède plutôt par entretiens privés avec des représentants des associations patronales et ouvrières; elle le fait régulièrement, semble-t-il, pour les ordonnances particulières qui régissent une industrie déterminée, beaucoup moins pour les ordonnances générales. Dans la teneur actuelle de la loi, personne ne peut l'obliger à faire davantage.

Même dans les cas où la Commission a réuni une conférence ou un bureau de conciliation, elle n'est nullement tenue d'accepter leurs conclusions mais demeure libre de modifier ou de rejeter leurs recommandations (art. 18). Elle peut aussi — elle ne l'a pas fait depuis longtemps — publier d'avance dans la *Gazette officielle de Québec* le texte de l'ordonnance qu'elle entend présenter au Conseil des ministres, avec avis qu'elle recevra les objections dans un délai déterminé par elle (art. 20).

Le Conseil des ministres peut lui-même modifier l'ordonnance qui lui est soumise (art. 19). Celle-ci entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle de Québec* ou à la date ultérieure qui y est fixée (art. 22).

## Mise en vigueur et surveillance

Le législateur a donné à la Commission les pouvoirs dont elle a besoin pour mettre la loi en vigueur. Ainsi elle peut obliger et, de fait, elle oblige tout employeur professionnel à tenir un registre où les inspecteurs peuvent vérifier tous les détails relatifs au travail et au salaire de chaque employé (art. 8, c).

La Commission dirige une équipe d'inspecteurs qui surveillent l'application de ses ordonnances (art. 31); ils

ont le droit de faire corroborer par le serment les déclarations des employeurs et des salariés (art. 9).

La Commission peut encore entreprendre et poursuivre les enquêtes qu'elle juge utiles. Elle peut assigner devant elle toute personne qu'elle croit en état de lui fournir les renseignements dont elle a besoin (art. 9); elle utilise ce pouvoir, par exemple, à l'endroit des employeurs qui refusent à ses inspecteurs les informations requises.

Pour se financer, la Commission peut imposer un prélèvement à tout employeur professionnel visé par une ordonnance, sauf s'il s'agit de corporations municipales et scolaires, de fabriques, d'hôpitaux et d'institutions analogues (art. 8). En vertu de la loi, ce prélèvement ne doit pas dépasser 1% du montant total de la liste de paye; en pratique, il n'est que de 1/10 de 1%. Pourtant, les revenus qu'il assure à la Commission suffisent non seulement à ses propres dépenses mais aussi à celles de la Commission des relations de travail et à près de la moitié de celles du service de conciliation.

Malgré ses ressources, le nombre des inspecteurs de la Commission demeure limité: une centaine pour 50,000 entreprises et plus d'un million de travailleurs. Pour exécuter un travail analogue auprès de 40,000 employeurs ou artisans et 250,000 ouvriers régis par des décrets adoptés sous la Loi de la convention collective, les comités paritaires disposent de deux fois plus d'inspecteurs, soit environ deux cent cinquante. Aussi, les inspecteurs du salaire minimum ne peuvent guère atteindre que les entreprises à propos desquelles ils ont reçu des plaintes; faute de temps, ils ne peuvent qu'occasionnellement faire une inspection préventive. Le nombre des plaintes ayant quelque peu diminué ces derniers temps, ils ont accentué ce travail de vérification spontanée.

### Réclamations

Quand une ordonnance a été violée, c'est la Commission qui réclame à l'employeur la différence entre le montant payé au salarié et celui qui lui était dû. L'employé peut engager lui-même la poursuite s'il le désire. D'un autre côté, la Commission peut le faire sans avoir à présenter une cession de créance de sa part (art. 27, a). Une fois qu'un employeur a reçu la réclamation de la Commission, il ne peut l'acquitter valablement en faisant remise à une autre personne qu'à la Commission elle-même (art. 43).

La Commission est autorisée à accepter tout règlement ou compromis qu'elle juge convenable (art. 27, c). La loi lui accorde ce pouvoir vu la difficulté fréquente d'apprécier les faits et d'interpréter les clauses d'une ordonnance, le problème des délais et les risques de la procédure; étant donné, de plus, la situation financière de plusieurs employeurs pris en faute, un règlement partiel peut être souvent plus avantageux pour l'ouvrier lui-même que l'exigence du montant total.

La Commission doit remettre aux salariés le plein montant perçu (art. 44).

## LES ORDONNANCES

La loi établit les normes générales relatives aux ordonnances. Chacune d'entre elles précise ensuite l'étendue de sa propre juridiction.

### Nature et contenu

Les dispositions d'une ordonnance sont d'ordre public (art. 23), c'est-à-dire qu'aucun employeur ni aucun salarié, même s'ils sont d'accord pour le faire, n'ont le droit de

s'entendre sur une rémunération inférieure ou sur des conditions de travail moins avantageuses que celles que prescrit l'ordonnance. De telles ententes sont interdites et de nul effet: un employé qui y a consenti peut ensuite réclamer quand même le salaire que lui attribue l'ordonnance (art. 24). Par contre, toute convention pour des conditions plus favorables est valide et licite (art. 25).

L'ordonnance peut réglementer les salaires et les heures de travail selon toutes les modalités des uns et des autres. Ainsi, elle peut arrêter des taux à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à l'année, à la pièce, à commission ou autrement; elle peut déterminer le taux de majoration du surtemps et imposer des congés rémunérés. Elle peut également statuer sur les conditions de l'apprentissage et sur le rapport qui doit régler le nombre des ouvriers qualifiés et celui des apprentis (art. 13, 14 et 14a).

### Exemptions

La loi s'applique à tous les salariés de la province, qu'ils accomplissent leur travail chez l'employeur, à leur propre domicile ou ailleurs. Par contre, elle exclut les domestiques de maison, les salariés qui travaillent à des exploitations agricoles et les salariés qui sont régis par un décret en vertu de la Loi de la convention collective (art. 2).

Cette dernière exception ne fait pas difficulté: il est normal qu'un décret ait préséance sur une ordonnance, puisque l'ensemble de notre législation favorise la détermination des conditions de travail par conventions collectives entre employeurs et associations de salariés. D'ailleurs, les décrets imposent des conditions de travail parfois égales mais généralement supérieures à celles des ordonnances du salaire minimum, bien que le contraire — chose étonnante — se soit déjà produit.

Par contre, les deux autres exemptions, dans leur forme actuelle, sont comme une porte ouverte à des abus. Les conditions de travail offertes aux domestiques de maison peuvent être abusives, si le marché place les employeurs éventuels en trop bonne situation. Dans le second cas, de véritables industries peuvent ainsi échapper à la réglementation du salaire minimum sous le couvert de soi-disant exploitations agricoles.

Chaque ordonnance comporte aussi sa propre liste d'exemptions. Ainsi, l'ordonnance générale (n° 4) et l'ordonnance relative aux hôtels, restaurants, hôpitaux, conciergeries, édifices à bureaux et entreprises de taxis (n° 40) excluent-elles de leur champ d'application les salariés des maisons d'enseignement, des institutions de charité et de bienfaisance, et des fabriques de paroisse; elles ne s'appliquent pas non plus aux toutes petites entreprises, comme aux maisons de logements qui ont moins de cinq chambres à louer; enfin, elles n'atteignent pas le travail fait à l'extérieur de l'établissement, par exemple à domicile, si celui-ci s'accomplit au gré des personnes en cause, sans contrôle de leur temps de travail par l'employeur.

\*

Le nombre d'ordonnances en vigueur, à un moment ou l'autre, a beaucoup varié au cours des années. Présentement, il y en a six, deux de caractère général et quatre qui s'appliquent à des industries ou à des services particuliers. (Voir le tableau 1.)

### Ordonnances particulières

Deux ordonnances particulières se rattachent au travail du bois, depuis l'abattage en forêt jusqu'aux ateliers de bois ouvré. L'une d'elles s'applique aux scieries et aux entreprises

connexes, y compris celles du bois ouvré. Comme plusieurs autres, elle prévoit des taux de salaires distincts pour deux zones; la première zone comprend la région économique métropolitaine de Montréal (c'est-à-dire l'île de Montréal, l'île Jésus, l'île Bizard et le comté de Chambly), la seconde, le reste de la province. Le salaire minimum des employés de moins de 19 ans et des personnes handicapées de quelque manière va de \$0.65 à \$0.75 selon la zone et la nature de l'atelier; celui des salariés réguliers s'échelonne de \$0.90 à \$1.30 en vertu des mêmes critères, en plus de la qualification du salarié et de la grandeur de l'entreprise; ainsi, dans les établissements de cinq salariés ou moins, un manoeuvre gagne un minimum de \$0.90 de l'heure dans la zone II et de \$1.10 dans la zone I.

L'ordonnance qui régit les exploitations forestières détermine divers taux de salaires, à l'heure, à la journée, à la semaine et à la pièce, qui reviennent tous, en moyenne, à un peu plus de \$1 de l'heure pour les salariés d'expérience, à un peu moins de \$1 de l'heure pour les apprentis et les personnes incapables de fournir un rendement normal; mais la proportion de la seconde catégorie ne peut excéder 10% de la main-d'œuvre d'un chantier.

Les corporations municipales et scolaires ont à leur emploi toutes sortes de salariés, depuis le secrétaire de la corporation jusqu'au personnel d'entretien. Pour les institutrices et les institutrices, l'ordonnance appropriée indique un salaire mensuel minimum de \$150<sup>1</sup>. Le secrétaire travaillant à temps partiel sera rémunéré selon un barème qui tient compte du nombre de propriétaires fonciers inscrits au rôle d'évaluation. Enfin, les autres salariés recevront un minimum de \$0.90 de l'heure, les étudiants et les messagers, de \$0.70.

L'ordonnance n° 40 vise les hôtels, les restaurants, les hôpitaux, les conciergeries, les édifices à bureaux et les entreprises de taxis. Le nombre des personnes qu'elle atteint et le bas niveau des salaires qu'elle prescrit invitent à la considérer avec l'ordonnance de base.

### Ordonnances générales

L'ordonnance n° 4, dite ordonnance générale, régit tous les salariés et employeurs auxquels s'applique la Loi du salaire

1. Ce montant est déterminé par un article de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation; un amendement de 1960 a établi à \$1,500 le minimum annuel à payer aux institutrices et institutrices dans toute la province (8-9 Eliz. II, chap. 47, art. 2 modifiant l'art. 25 de 10 Geo. VI, chap. 21).

TABLEAU 1  
TAUX MINIMA DE RÉMUNÉRATION HORAIRE, HEURES DE TRAVAIL RÉGLEMENTAIRES  
ET ESTIMATION DU NOMBRE D'OUVRIERS RÉGIS PAR LES ORDONNANCES  
DE LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM

Ordonnances			Taux minima de rémunération horaire				Heures de travail (semaine normale <sup>3</sup> )	Estimation du nombre d'ouvriers <sup>4</sup>	
Numéro	Date d'entrée en vigueur	Objet	Catégories	Zone I <sup>1</sup>		Zone II <sup>1</sup>			
				Ouvr. exp.	O. inexp. <sup>2</sup>	Ouvr. exp.	O. inexp. <sup>2</sup>		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
4	1 <sup>er</sup> mai 1960	Ordonnance générale	Tous les salariés rémunérés à l'heure	.70	.56	.64	.52	48	800,000
40	1 <sup>er</sup> mai 1960	Hôtels, restaurants, hôpitaux, exploitations foncières et entreprises de taxis	Chauffeurs, mécaniciens... <sup>5</sup>	.70	—	.64	—	54 (60 <sup>6</sup> )	120,000
			Tous les autres salariés	.64	.56	.60	.52	54	
41	19 janv. 1963	Corporations municipales et scolaires	Tous les salariés rémunérés à l'heure	.90	.70	.90	.70	48	50,000 <sup>7</sup>
39	28 avril 1962	Exploitations forestières	Salariés à heures vérifiables	1.10	.85	1.10	.85	54	50,000
30	29 juin 1963	Scieries, entreprises connexes et ateliers de bois ouvré	Scieries et entreprises connexes	1.25 - 1.10 <sup>8</sup>	.70	1.15 - .90 <sup>8</sup>	.65	54 (60 <sup>9</sup> )	30,000
			Ateliers de bois ouvré	1.30 - 1.10 <sup>8</sup>	.75	1.20 - .95 <sup>8</sup>	.70	54 (60 <sup>9</sup> )	

1. La zone I comprend la région économique métropolitaine de Montréal (île de Montréal, île Jésus, île Bizard et comté de Chambly); la zone II s'étend au reste de la province. Trois ordonnances (n° 4, 30 et 40) sont ainsi subdivisées en deux zones et prévoient pour la zone II des salaires inférieurs à ceux de la zone I.

2. Sous le titre « ouvriers inexpérimentés », le tableau groupe les catégories suivantes: garçons de bureau, messagers, chasseurs, planteurs de quilles et cirleurs de chaussures pour toute la durée de leur emploi; écoliers et étudiants régulièrement inscrits à des cours du jour; tous autres salariés à l'essai pour une période n'excédant pas six mois (ordonnances n° 4 et 40); étudiants et messagers (ord. n° 41); salariés âgés de moins de 19 ans, handicapés par l'âge ou l'infirmité (ord. n° 30); apprentis ou salariés incapables de fournir un rendement normal: leur nombre global ne peut excéder 10% de toute la main-d'œuvre d'un même chantier (ord. n° 39).

3. Nombre d'heures de travail constituant la semaine normale, au delà desquelles le salarié doit être rémunéré à taux de salaire et demi.

4. Estimation imprécise exprimant l'ordre de grandeur du nombre d'ouvriers régis par chaque ordonnance.

5. Chauffeurs de véhicules automobiles, gardiens, mécaniciens de machines fixes et chauffeurs de ces machines, salariés des entreprises de taxis.

6. La semaine normale est de soixante heures uniquement pour les salariés des entreprises de taxis dans la zone II.

7. Le chiffre de 50,000 ne comprend pas les institutrices et institutrices (également au nombre d'environ 50,000), pour lesquels l'ordonnance prévoit un taux mensuel minimum de salaire de \$150. Il ne comprend pas non plus les ouvriers occupés aux travaux d'hiver pour le compte des corporations municipales.

8. Les hommes de métiers doivent recevoir au moins le plus élevé des deux taux; les autres salariés peuvent recevoir le plus bas ou ont droit à un taux intermédiaire selon qu'ils travaillent dans des établissements employant cinq salariés ou moins ou dans des établissements plus importants.

9. Pour les mécaniciens et les chauffeurs de machines fixes, de même que pour les conducteurs de camions, la semaine normale est de soixante heures.

SOURCES: Gazette officielle de Québec, 92, 12 (19 mars 1960) p. 1248 et 1258; 94, 17 (28 avril 1962) p. 2428; 95, 3 (19 janv. 1963) p. 315; 95, 26 (29 juin 1963) p. 3087. Recensement du Canada 1961, vol. 3, 1<sup>re</sup> partie, bulletin n° 3, tableau 6; vol. 3, 2<sup>e</sup> p., bull. n° 1, tab. 1. Province de Québec, Rapport général du ministre du Travail, 1963, p. 69.

minimum, sauf les exceptions déjà mentionnées et les salariés tombant sous une autre ordonnance. Son champ d'application est très étendu, ses taux de salaires, très bas.

L'ordonnance générale fixe, pour tous les ouvriers expérimentés, un minimum de \$0.70 de l'heure dans la zone I et de \$0.64 dans la zone II. L'ordonnance n° 40, relative aux hôtels, restaurants, etc., détermine les mêmes taux pour les chauffeurs de véhicules automobiles et les mécaniciens de machines fixes relevant de sa juridiction; aux autres salariés expérimentés des établissements qu'elle régit, elle n'attribue qu'un minimum de \$0.64 et de \$0.60. D'après l'une et l'autre, les garçons de bureaux, les messagers, les chasseurs dans les hôtels, les cirqueurs de chaussures, les étudiants et, en général, tous les salariés à l'essai pour une période n'excédant pas six mois n'ont droit qu'à \$0.56 de l'heure dans la zone I, et à \$0.52 dans la zone II.

Les salariés préposés à la surveillance constante d'un établissement doivent recevoir \$40 par semaine dans la zone I et \$35 dans la zone II s'ils sont logés gratuitement sur les lieux mêmes de leur travail. Quant aux concierges, l'ordonnance n° 40 leur accorde de \$85 à \$105 par mois, selon les conditions de logement.

Enfin, en vertu de l'ordonnance n° 3, les salariés auxquels s'applique la Loi du salaire minimum — sauf plusieurs exceptions: les employés des corporations municipales et scolaires, les travailleurs à domicile, les concierges de maisons de rapport, les préposés à la surveillance constante d'un établissement logés gratuitement sur les lieux — ont droit, après une année de service continu, à une semaine de vacances payées, sans qu'il soit permis de remplacer le congé obligatoire par une indemnité compensatrice.

## LE SALAIRE MINIMUM

Avec cette série d'ordonnances, quel est, en définitive, le salaire minimum au Québec? qui affecte-t-il? On peut ajouter la question capitale: faut-il le modifier?

### Ce qu'il est

En simplifiant un peu les données et en laissant de côté le cas particulier des exploitations forestières, on peut reconnaître deux catégories principales. Pour les ouvriers des scieries et des entreprises connexes, autant que pour les salariés des corporations municipales et scolaires rémunérés à l'heure, le salaire minimum des employés inexpérimentés se situe autour de \$0.75 de l'heure, celui des ouvriers réguliers, autour de \$1 de l'heure.

Pour la grande masse des ouvriers que protège la Loi du salaire minimum — c'est-à-dire pour ceux qui sont régis par les ordonnances n° 4 et n° 40 — le salaire minimum légal va de \$0.52 à \$0.70 de l'heure. Comme il y a, dans ces industries, un roulement considérable de main-d'œuvre, on ne peut négliger les taux les plus bas puisque ce sont eux qui s'appliquent durant les premiers six mois d'emploi.

### Qui atteint-il?

Le nombre d'ouvriers assujettis à l'ensemble des ordonnances doit dépasser légèrement le million. Parmi eux, quelle proportion reçoit un salaire substantiellement plus élevé que le salaire prescrit? Combien reçoivent tout juste le minimum requis ou une rémunération plus élevée seulement de quelques sous? Combien enfin n'obtiennent même pas le minimum?

Chaque année, la Commission reçoit de 5,000 à 6,000 demandes d'enquêtes, soit 3,000 cas de plaintes ou griefs et presque autant de cas de jeunes travailleurs de 14 et 15 ans, portés automatiquement à sa connaissance par les services

du ministère du Travail. A l'occasion de chacune de ces enquêtes particulières, la Commission vérifie la rémunération de tous les salariés des entreprises en cause. Dans leurs interventions, les inspecteurs considèrent ainsi annuellement les dossiers de près de 300,000 salariés. Pour plus de 15,000 d'entre eux (5 à 10%), la Commission effectue des réclamations, dont le montant global dépasse \$300,000, ce qui donne une moyenne d'environ \$20 par salarié lésé. Dans peut-être les deux tiers des cas, cependant, il s'agit de remboursements pour des congés non payés et pour du temps supplémentaire qui n'a pas été rémunéré à taux et demi. Par rapport aux adolescents, la proportion des infractions est plus élevée (au delà de 15%) et les réclamations pour violations des taux de salaires sont beaucoup plus importantes que pour vacances non payées; dans l'ensemble des cas de salaires, les jeunes ne touchèrent, en moyenne, que \$0.48 de l'heure.

Quelle est la situation des salariés que les inspecteurs n'atteignent pas? Si on juge de l'ensemble par les 300,000 dont on vérifie les gages chaque année, il faut conclure, fort heureusement, que la proportion de ceux qui gagnent moins que le salaire minimum est faible. Il demeure significatif, cependant, que dans un pays prospère, quelques milliers d'ouvriers et d'ouvrières reçoivent moins que \$0.70 ou même \$0.52 de l'heure.

Mais combien gagnent tout juste ce qu'impose l'ordonnance ou à peine davantage? Ici on ne peut faire que des hypothèses. D'après le recensement de 1961, les gains moyens des salariés du Québec étaient alors d'environ \$3000 par année<sup>2</sup>. Mais il s'agit là d'une moyenne générale incluant tous les salariés dans toutes les industries. Dans bon nombre d'occupations et d'industries régies par le salaire minimum, la moyenne des gains annuels est plutôt, pour les hommes, de \$2000 à \$2500, pour les femmes, de \$1000 à \$1500. Il est vrai qu'un tiers des hommes et la moitié des femmes dans ces catégories n'ont pas travaillé 1400 heures au cours de l'année 1960-1961 et qu'un nombre d'heures réduit relève d'autant la moyenne horaire. Par ailleurs, la répartition des salaires se faisant à peu près selon la courbe de distribution normale, on doit conclure que la moitié des ouvriers et des ouvrières en cause gagnent *moins* — et des dizaines de milliers d'entre eux beaucoup moins — que \$2500, \$2000 ou même \$1500 par année.

Ces chiffres appuient l'impression générale qu'un grand nombre de travailleurs de chez nous ne gagnent guère plus que le salaire minimum légal. La crainte de nombreux employeurs à la pensée qu'on pourrait hausser substantiellement les présents minima confirme, pour sa part, la même observation.

### Faut-il le modifier?

Peu de personnes hésiteront à conclure qu'il faut, de toute urgence, hausser le niveau du salaire minimum au Québec. En fait, les ordonnances principales, 4 et 40, n'ont pas été modifiées depuis plus de quatre ans. Toutes les provinces canadiennes, sauf deux ou trois des provinces maritimes, ont des normes plus élevées que le Québec, la Colombie britannique et l'Ontario ayant déjà atteint ou dépassé \$1.00 dans nombre de cas. Par contre, les répercussions économiques d'une augmentation trop brusque sont telles qu'il faut procéder par étapes.

Nous tenterons, dans un prochain article, d'éclairer davantage le problème.

2. Il n'est pas possible de tirer une moyenne horaire de ce chiffre parce qu'on ignore le nombre d'heures de travail fournies pendant la même période. Si chacun avait travaillé 2000 heures (40 heures durant 50 semaines), le salaire horaire moyen aurait été de \$1.50.

# À quand l'« Église des pauvres » ?

Jacques COUTURE, S. J.

DANS LE CONTEXTE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS, il n'est pas facile d'aborder le sujet de la pauvreté évangélique. On sent un malaise évident. Cette simple question: « L'Église est-elle liée aux riches? », suffit pour éveiller toutes sortes de mauvaises consciences. Certains voudront tenter de prouver à tout prix que nous vivons, nous aussi, chrétiens du Québec, l'Évangile des pauvres et que notre ministère auprès d'eux est largement suffisant. Qu'en est-il vraiment? Sommes-nous l'Église des pauvres? A la lumière du Concile, s'interroger là-dessus devient un devoir impérieux et urgent quoique, de tous temps, le Christ de Bethléem et de Nazareth, venu pour « évangéliser les pauvres », n'ait cessé d'interpeller chacun des chrétiens pour lui demander: « Vis-tu selon la pauvreté évangélique? Ton engagement est-il, *d'abord*, pour les plus petits du Royaume, pauvres et malheureux? ». Notre chrétienté du Québec doit, elle aussi, accepter humblement d'être mise en question et de saisir toutes les occasions de voir plus clair dans ce domaine.

## Simple témoignage

Dans cet esprit, nous croyons de notre devoir d'apporter un modeste témoignage personnel. Document de vie limité, mais, semble-t-il, significatif d'un milieu et d'une situation. A notre avis, ces choses méritent d'être connues si elles sont l'écho de souffrances qui ne peuvent s'exprimer et si elles peuvent contribuer à une prise de conscience collective, susceptible d'apporter une réponse à ces souffrances.

Avec deux étudiants ecclésiastiques, j'ai vécu presque deux mois dans un logement typique d'un milieu assez pauvre de Montréal. Une rue du bas de la ville, entourée de manufactures, avec sa population dense, un quartier nettement ouvrier. C'est à la suite de plusieurs années de travail apostolique auprès de familles pauvres que j'ai obtenu la permission d'un séjour au milieu de ces gens. Un tel séjour n'a fait que confirmer la justesse d'observations qu'avec bien d'autres, je n'avais cessé d'enregistrer sur le sujet. On m'excusera de les livrer en vrac, sans apporter les nuances nécessaires qui, sans doute, s'imposeraient si l'on voulait tenir compte de la complexité de l'ensemble social de l'Église. D'autres feront mieux le travail. Pour le moment, il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître, telles quelles, les réactions d'un milieu défavorisé face à la réalité ecclésiale, ses impressions et ses sentiments à cet égard, et, du même coup, les réflexions qui nous viennent à l'esprit en nous interrogeant sur la mission évangélique de l'Église et sur son comportement actuel vis-à-vis de cette classe sociale.

Quelques indications sur ce milieu où nous avons vécu: familles de petits salariés, un certain nombre de chômeurs. Plusieurs parents irresponsables ou dépassés par des problèmes trop accablants. L'alcool est une ruine pour plusieurs d'entre eux, et l'on boit parce qu'on ne trouve pas de solutions à des problèmes plus profonds. Milieu passablement dégradant. Les conditions matérielles souvent pénibles engendrent toutes sortes de déviations qui perturbent le climat familial. Seules les familles chanceuses, pourvues de parents exceptionnels, émergent. Celles-ci ont à relever un défi redoutable et on ne peut imaginer la dose de courage et d'abnégation requises chez certaines mamans et certains pères de famille. Beaucoup ont admis que le quartier s'est détérioré assez rapidement depuis quelques années. Il est difficile d'en déceler les causes

exactes mais nous estimons que l'évolution du comportement religieux doit entrer en ligne de compte. Occasion de s'interroger sérieusement sur l'attitude des communautés paroissiales devant ce phénomène et sur le témoignage qu'elles apportent dans le milieu.

## Quelle présence de l'Église?

Les gens de ce milieu se disent catholiques. Un bon nombre semblent continuer à pratiquer. Ce qui est inquiétant, c'est ceci: plus on est pauvre, moins on pratique et moins, aussi, l'Église révèle aux yeux des pauvres sa vraie signification. De quelle façon celle-ci leur est-elle présente? Le plus souvent, à travers des institutions de bienfaisance. Il faudrait écrire longuement là-dessus car ces organisations sont parfois loin d'être appréciées comme certains le souhaiteraient. Disons-le franchement: ces secours d'ordre matériel viennent trop « de l'extérieur » sans qu'existe, au préalable, le contact humain, fraternel, qui permet d'accepter la charité sans se sentir infériorisé et dégradé. On peut s'aider entre amis sans inconvénient, mais recevoir de gens lointains ou peu intégrés dans le milieu de vie, voilà ce qui, à la longue, devient irritant et frustrant. Pour quantité de pauvres, l'Église fait figure de « vache à lait » paroissiale, la mère de bienfaisance qu'on estime en proportion des secours reçus mais, à qui, en définitive, on finit par en vouloir, à cause de sa tutelle gênante et trop anonyme.

Et comment l'Église peut-elle se présenter avec le doux visage du Christ dans un contact fraternel, personnel, chaleureux, sinon par la médiation du ministre de Jésus-Christ qui est là pour le prolonger et le donner? On peut rencontrer l'Église comme institution puissante et présente aux grands événements de la vie, mariage, funérailles, dispensatrice de secours, et on peut manquer l'essentiel qui est la rencontre irremplaçable du Christ à travers des personnes qui le parlent et le vivent. Or, pour rencontrer les hommes et leur proposer son salut et son amitié, le Christ s'est totalement « incarné » dans le milieu qu'il voulait évangéliser. Une Personne capable de rencontrer l'autre, quel qu'il soit, dans un climat d'échange vrai, et non pas une sorte de fausse condescendance. En bien des quartiers pauvres, il n'y a aucun doute que l'Église apparaisse presque uniquement comme « institution » et non comme présence chaleureuse à travers son prêtre, « incarné » dans la réalité du milieu. Combien de chrétiens semblent des brebis sans Pasteur auxquelles un Berger éloigné envoie de temps à autre un délégué attiré! Il n'est pas question de mettre en doute le travail et le zèle du clergé local. Seules les structures paroissiales sont en cause. Que de prêtres n'avouent-ils pas se sentir liés à un système qui ne favorise guère le contact journalier, fraternel et au niveau de la vie quotidienne!

Les hommes ont besoin de signes visibles, présents devant eux. Ils percevront l'Église selon le visage qu'elle présentera: puissante organisation ou institution de charité ou communauté vivante, présente dans le décor quotidien. Pour les masses de quartiers populaires, l'Église, c'est le presbytère, les couvents, les œuvres de toutes sortes et ce grand temple religieux où ils vont pour les messes et cérémonies spéciales. Comme tout ce monde paroissial se situe le plus souvent dans un cadre passablement différent de celui de leur vie quotidienne, on ne s'étonnera plus que cette Église leur apparaisse

étrangère. Qu'a-t-elle de commun avec cette vie bruyante et animée des rues achalandées, aux logements exigus et surpeuplés? D'un côté, ces presbytères isolés, tout enveloppés de gravité et de silence, cette église parfois immense qui se projette dans une atmosphère infiniment éloignée du quotidien vécu, et de l'autre, ce terre-à-terre d'une existence laborieuse et pénible, plongée dans le bruit et la fébrilité. Cela fait des chrétiens déracinés, le lien avec l'Église devient de plus en plus lâche et perd son sens.

Toute tentative pour franchir ces barrières sociales est accueillie avec enthousiasme. Des petites Sœurs qui s'installent en plein quartier pauvre sont toujours reçues avec grande joie quand on s'aperçoit qu'elles viennent vraiment vivre le quotidien de tous, dans une maison comme les autres. Signalons aussi les efforts remarquables de plusieurs prêtres qui multiplient les contacts simples et amicaux avec les foyers les plus dépourvus. Quant à notre séjour d'été dans un quartier pauvre, je ne saurais dire à quel point il nous semble révélateur. Beaucoup s'étonnaient que des hommes d'Église puissent vivre simplement et fraternellement avec eux. Rapidement insérés « dans le paysage », il s'est développé envers nous une certaine familiarité que j'oserais appeler tout simplement chrétienne. Toute la différence du monde avec cette fausse gêne que des personnes éprouvent en face d'un monsieur - prêtre - endimanché - en - beau - clergy - noir et qui vient « d'ailleurs ». Notre plus riche découverte, ce fut de retrouver la saveur évangélique d'une vie simple, partageant celle des gens d'alentour. Échange de services, contacts vrais dans un cadre qui était aussi le nôtre, possibilités nombreuses de témoigner d'une amitié qui ne risquait pas d'être interprétée comme sollicitude intéressée ou condescendance quelconque. Notre présence, peu à peu, pouvait révéler son véritable sens: à travers notre modeste équipe, c'est le Christ qui venait vivre au milieu des « petits du Royaume », c'est le Christ qui voulait rayonner sa bonté dans un coin moins favorisé de notre ville.

Les hommes cherchent le Christ, et le pauvre a des antennes spéciales pour le découvrir. Il a, en lui, une attente et une disponibilité peu ordinaires. Un ministre du Christ, « incarné » au milieu d'eux, des hommes consacrés, envoyés par l'Église, unis chaque jour autour de la Table du Seigneur, dont l'unique raison d'être est de témoigner l'Amour qu'ils ont reçu: quel attrait nouveau cela ne soulève-t-il pas chez ceux qui, depuis toujours, inconsciemment, recherchent leur Sauveur, Jésus pauvre qui les aime?

### La place des pauvres dans l'Église

Au début de notre séjour en quartier populaire, nous avons senti l'étonnement des familles voisines. La raison principale? Ils étaient surpris que des « hommes d'Église » s'installent parmi eux et manifestent à leur égard un intérêt spécial. Un prêtre et des candidats au sacerdoce dans un de leurs logis d'infortune! En général, les moins favorisés, les « prolétaires » de toutes espèces n'ont pas l'impression d'être très considérés dans l'Église. Que de fois entendons-nous ce reproche: « Votre Église est liée avec les riches, les bourgeois et les intellectuels. » Jusqu'à quel point cette affirmation est vraie, il n'est pas aisé de le dire. Mais on ne court pas grand risque de se tromper en avançant, en tout cas, que les pauvres n'ont pas la première place, qu'ils ne se sentent pas tout à fait chez eux dans la communauté chrétienne. Plusieurs d'entre eux disent ouvertement que tout semble organisé pour les plus influents, les « bienfaiteurs » de toutes sortes et qu'on ne tient pas tellement compte d'eux. Face à l'Évangile et au Christ Pauvre, il est permis de se poser quelques questions: Quelle est la place du plus pauvre dans la paroisse? Quelle attitude avons-nous en face des secteurs les plus abandonnés? Par qui sont menées les organisations chré-

tiennes? Que faisons-nous pour accueillir ceux qui n'ont que leur cœur et leur bonne volonté pour toute richesse? Dans nos hôpitaux catholiques, les choses sont-elles organisées de telle sorte qu'il n'y a pas acception de personnes, que nous traitons pauvres et riches comme des personnes également respectables? N'est-ce pas une occasion spéciale de choyer les membres les plus précieux de l'Église? Est-ce que tout l'effort catéchétique et liturgique s'oriente de façon spéciale pour les milieux des « petites gens », les préférés de Jésus?

Nous ne reviendrons pas sur cette célèbre question des classes de mariage et de funérailles. Le fait est significatif d'une certaine mentalité. Les pauvres n'ont-ils pas raison de croire que les riches sont les plus favorisés dans l'Église puisque c'est pour eux que l'on organise les plus belles cérémonies aux événements importants de la vie? Logique évangélique, ces places de banc payées, ces cloches de baptême à cinq et à deux dollars, ces messes de minuit à cinquante cents, ces tableaux de « bienfaiteurs » sur les murs et dans les bulletins paroissiaux? Petits détails? C'est justement ce genre de petits détails qui est le plus significatif. Ils trahissent ce fait que les plus « considérés » ne sont pas les pauvres de Jésus-Christ.

C'est vraiment un choc d'importance, de réaliser, isolé au milieu des pauvres, à quel point tout le monde ecclésial, dans son ensemble, n'est pas compromis sérieusement avec la classe des petits et des humbles. Et pourtant, selon l'Évangile, c'est cette classe sociale qui devrait être choyée par l'Église, entourée de soins spéciaux. Dans le « Royaume », les « derniers » ne doivent-ils pas devenir les « premiers »? Les exigences profondes du christianisme imposent un changement radical des mentalités, une vision nouvelle des hommes, des choses et des structures sociales. Selon le Christ, le pauvre et le malheureux, voilà celui qui doit nous être le plus cher. Aimer son prochain selon la parabole du Bon Samaritain, c'est « devenir le prochain » de celui qui git dans le fossé, le relever, le soigner, en faire son ami. En vérité, nous devons tous être les serviteurs des plus petits de nos frères. L'inégalité de biens matériels et de puissance est une raison nouvelle pour manifester plus d'amour et de service. « Quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. » (Jésus.) « Gardez-vous de toute considération de personnes... Supposé qu'il entre dans votre assemblée un homme portant au doigt un anneau d'or et somptueusement vêtu, et qu'il y entre aussi un pauvre en habits sordides, si vous regardez celui qui porte le brillant costume et lui dites: « Veuillez vous asseoir ici, à cette belle « place », tandis que vous dites au pauvre: « Toi, reste debout » ou « Va t'asseoir au pied de mon escabeau », n'introduisez-vous pas des distinctions entre vous, et ne devenez-vous pas ainsi des juges aux calculs pervers? » (Épître de saint Jacques.)

\* \* \*

Point n'est besoin d'insister. Nous savons tous qu'il y a un effort important à tenter pour que l'Église devienne la grande Maison des pauvres, la patrie des malheureux et des petits, qu'ils y soient accueillis avec un infini respect et avec une attention toute particulière. Ils sont les frères bien-aimés du Christ. Nous avons ce devoir redoutable de témoigner de cet amour de prédilection du Christ pour les pauvres de ce monde. Et pour qu'ils soient « chez eux » parmi nous, ne faut-il pas nous incarner dans leur réalité quotidienne, devenir, à notre tour, les « pauvres » de Jésus-Christ? Danilo Dolci, un de ceux qui, en dépit de ses outrances, a compris les exigences de l'Évangile des pauvres, énonce des principes de révolution sociale qui mettent en vive lumière les données fondamentales de tout christianisme authentique. En voici

quelques-uns que nous pourrions emprunter avec profit pour notre incessant travail de conversion évangélique:

— « Il faut œuvrer pour construire une société qui appartienne véritablement à tous. »

— « Il faut commencer par s'occuper des « derniers » avec tendresse et attention. »

— « Il faut donner aux humbles les choses les plus élevées. »

— « Il faut participer pour comprendre. »

Personne d'entre nous ne voudra réellement transformer sa manière d'agir sans avoir, au préalable, découvert dans la participation aux souffrances des moins fortunés, l'irrésistible appel du Christ Pauvre et de son désir toujours ardent de bâtir avec nous son Église des pauvres.

*Scolasticat de l'Immaculée-Conception,  
Montréal.*

## Les chances d'une survivance française au Manitoba\*

Richard ARÈS. S. J.

LES CONDITIONS que j'ai énoncées en vous les appliquant ont-elles encore des chances de se réaliser à votre sujet au Manitoba? Je me suis librement engagé à répondre à cette question, dans la conviction que ma participation à votre congrès serait incomplète si je ne l'abordais pas franchement, aussi franchement que je viens d'aborder la première question. Je reprends donc les deux conditions mentionnées et j'essaie de déterminer jusqu'à quel point chacune est ici réalisable pour l'avenir.

### Du côté du peuple

Et d'abord, quelles chances y a-t-il qu'il se trouve encore demain au Manitoba un peuple qui se fera porteur de la langue et de la culture françaises? La réponse à cette question, c'est vous qui l'avez et qui la donnerez, car toujours vous demeurerez, comme je vous le disais tout à l'heure, les premiers et principaux artisans de votre destin en cette province.

Aussi les chances de survie du français y sont-elles liées, je ne dis pas uniquement, mais principalement, à la qualité, à la fermeté et à la ténacité de votre *vouloir-être-français*. Toute communauté nationale, en effet, si elle se fonde d'abord sur un fait de nature, est aussi et ensuite un fait de volonté: le fait d'hommes et de femmes marqués au sceau d'une même culture et qui veulent vivre ensemble précisément pour jouir des bienfaits d'une culture qu'ils estiment la meilleure pour eux, la plus propre à leur faire vivre une vie vraiment humaine. Si donc il doit y avoir pour le français un avenir au Manitoba, il faudra d'abord et avant tout que se maintienne chez le peuple franco-manitobain un vouloir-vivre équivalant aux difficultés que rencontre cet avenir, un vouloir-vivre fondé sur la conviction profonde que la survivance française, non seulement en vaut le prix, mais qu'elle n'aboutit pas à une impasse et qu'elle a un sens, bref sur la conviction que, pour le peuple franco-manitobain, il existe des raisons de vivre, et des raisons plus fortes que toutes les difficultés, que tous les doutes et que toutes les inquiétudes qui l'assaillent aujourd'hui.

Ces raisons, vous les connaissez, du moins les traditionnelles, celles que l'on vous sert et dont vous vivez depuis

toujours. On vous a dit, et je pourrais aussi vous le redire longuement, que votre langue et votre culture méritent toute votre estime, car elles ne le cèdent à aucune autre au monde en valeurs humaines et chrétiennes, et qu'en conséquence, pour vous, vouloir rester français ne peut équivaloir, du moins en principe, à accepter de mener une vie humainement diminuée et inférieure, alors que le type humain que vous représentez est l'un des plus achevés, l'un des plus beaux et l'un des plus civilisés qui soient.

On vous a dit aussi — et rien ne serait plus facile pour moi que de reprendre ce thème — que vous vous devez d'être fidèles à vous-mêmes, fidèles au peuple dont vous êtes aujourd'hui les représentants, fidèles à ceux qui vous ont précédés comme à ceux qui viendront après vous; que vous êtes le chaînon qui relie le passé à l'avenir et que si ce chaînon lâche et cède, c'est tout l'avenir qui est compromis et tout le passé qui devient inutile.

On vous a dit cela maintes et maintes fois et je pense que vous en êtes convaincus. Aussi, permettez-moi de ne pas insister sur ces raisons et de faire valoir plutôt auprès de vous une autre raison, moins traditionnelle, mais qui prend de plus en plus d'importance et d'actualité.

Notre pays, le Canada, vous le savez, vit présentement une époque capitale et décisive de son existence; c'est, pourrait-on dire, *une époque où l'histoire, arrivée à la croisée des chemins, hésite sur la route à prendre*. La province de Québec est en effervescence, toute une jeunesse ardente y crie à pleins poumons: liberté, séparation, indépendance. Troublé et inquiet, le gouvernement central multiplie actuellement les preuves de sa bonne volonté et cherche à réparer les erreurs et les injustices du passé. Mais la crise n'en persiste pas moins et personne ne sait au juste comment elle se dénouera. L'histoire qui hésite à la croisée des chemins prendra-t-elle la route de l'indépendance du Québec ou celle d'une nouvelle Confédération associant dans l'égalité partout au Canada les deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays? La réponse dépend, sans doute, d'une foule de facteurs, mais aussi, d'une certaine manière, du rôle que vous accepterez de jouer en la circonstance: si vous vous en tenez au rôle de spectateurs, l'histoire fera son choix sans vous et vous laisserez pour compte le long de sa route; mais si vous vous décidez à jouer un rôle d'acteurs, l'histoire peut s'infléchir dans votre sens et vous

\* La première partie de cette conférence prononcée au Manitoba a paru dans *Relations* d'octobre 1964.

prendre pour compagnons de route. Mais elle ne le fera qu'à une condition: *que vous soyez là, que vous acceptiez de vivre et d'agir comme des vivants!*

Voilà précisément ce que je suis venu vous dire: *l'histoire présente, l'histoire qui se fait présentement au Canada, a besoin de vous: elle ne prendra telle direction que si vous êtes là pour l'y orienter, et par conséquent, loin d'être inutile, votre survie est nécessaire.*

Elle l'est tout d'abord à la communauté nationale canadienne-française. Celle-ci, vous le savez, se concentre à près de 80 p. c. dans la seule province de Québec, et ce que fera le Québec décidera du sort de toute la communauté. Or, le Québec français passe actuellement par une crise extrêmement grave: il doute de son avenir canadien et se laisse aller à la tentation de se retrancher sur ses frontières comme dans une forteresse. Mais, en même temps, il ne peut pas ne pas se sentir, il ne peut pas ne pas se vouloir solidaire de tous les groupes français des autres provinces; devant l'option déchirante à faire, il hésite, s'interroge et cherche sa voie. S'il acquiert la conviction que ces groupes sont définitivement perdus, qu'il n'y a plus pour eux aucun avenir et qu'ils ne veulent même plus survivre, des voix de plus en plus nombreuses s'élèveront chez lui pour dire: à quoi bon tenter de sauver malgré elles ces minorités, à quoi bon disperser nos efforts aux quatre coins du pays, puisque demain le Québec doit devenir et contenir tout le Canada français! Si, par contre, preuve lui est donnée d'expérience que ces minorités veulent et peuvent vivre, à condition qu'il s'en déclare solidaire et qu'il leur accorde protection et assistance, comment le Québec français pourrait-il décevoir se replier sur lui-même, jouir égoïstement de sa force et abandonner à une mort lente un million des siens qui auraient mis en lui leur confiance? Ce qui se décide actuellement, en somme, c'est la question de savoir si la communauté canadienne-française a une vocation *canadienne* ou *simplement québécoise*. L'histoire en ce moment hésite: elle peut prendre l'une ou l'autre voie, mais elle ne prendra la première, celle de la vocation canadienne, que si vous êtes là pour l'aider à s'orienter dans ce sens. Voilà pourquoi je dis que vous êtes nécessaires.

Vous l'êtes, non seulement à la communauté nationale canadienne-française, mais encore à la Confédération canadienne elle-même, car elle aussi, en ce moment, se trouve à la croisée des chemins et cherche sa voie. Après avoir vécu durant un siècle sur l'hypothèse britannique que le pays à constituer serait unilingue, sauf au Québec, voici maintenant qu'elle se demande si elle n'a pas fait fausse route et si elle a encore un avenir; partout, en effet, l'hypothèse britannique a triomphé, mais jamais la Confédération canadienne n'a été aussi malade, aussi au bord de la faillite. A la politique brutale d'assimilation menée par les autres provinces, le Québec, maintenant qu'il se sent fort, répond par le rejet

d'un régime qui prétend bloquer la communauté canadienne-française dans une seule province et la pourchasser comme indésirable dans les autres. La crise actuelle qui secoue le Québec secoue aussi, au point de l'ébranler, l'hypothèse britannique d'un Canada unilingue qui a triomphé durant le premier siècle de la Confédération; elle redonne la vedette à une autre hypothèse, à celle d'un Canada bilingue et biculturel, qu'elle est même en train de faire admettre comme la seule solution qui reste, comme la seule qui puisse désormais sauver le Canada de la faillite et lui assurer un avenir. Mais, pour que cette seconde hypothèse se réalise et triomphe dans les faits, non seulement au sein des organismes fédéraux, mais chez vous, au Manitoba, il faut que vous soyez là, bien vivants et bien portants. C'est pourquoi je vous dis que l'histoire qui se fait a besoin de vous et que vous êtes nécessaires.

J'ajoute même que vous l'êtes enfin à la collectivité manitobaine. Cette assertion en surprendra peut-être plusieurs, mais l'idée ne m'en est pas venue spontanément: je l'ai empruntée à la remarquable conférence prononcée l'an dernier par le professeur Morton sur le rôle historique du Manitoba au sein de la Confédération canadienne (cf. *La Liberté et le Patriote*, 23 août 1963). Le Manitoba, déclarait-il, est appelé par son histoire à jouer un rôle clé dans le fonctionnement efficace de la Confédération.

Cette province, ajoutait-il textuellement, n'a jamais été comme les autres; elle a toujours été un petit Canada par elle-même. Ce que le Manitoba a fait, le reste du Canada le fit à son tour, parce que le Manitoba est la plus canadienne des provinces du Canada... En ce moment où nous approchons du centenaire de la Confédération, alors que les Canadiens français comme ceux de langue anglaise se demandent si ce qui a été accompli dans le passé valait la peine de l'être, ne se pourrait-il pas que ce moment périlleux soit de nouveau l'occasion pour le Manitoba, en raison de son rôle, de se faire l'interprète du Canada? Des amis... ont même suggéré que le Manitoba, prenant les devants pour ce qui a trait au biculturalisme, donnerait ainsi au reste du pays ce dont il a grandement besoin: un regard confiant vers l'avenir, l'assurant qu'il bénéficiera de ce qui a germé dans le passé et que l'avenir portera à maturité. Ne pouvez-vous pas, au Manitoba, de dire ces mêmes amis, agir de façon bien concrète en vue d'assurer à l'élément canadien-français sa juste part comme partenaire, à droits égaux, dans la Confédération? Cette question constitue un défi d'un caractère profond, car de la réponse qu'on en donne, on révèle, sans pouvoir le dissimuler aucunement, ce que l'on pense du Canada et de sa nature comme pays.

Cette déclaration du professeur Morton souligne un fait fondamental de votre histoire et permet d'envisager un espoir: le fait fondamental que le Manitoba a été, durant vingt ans, tout comme le Québec, une province officiellement bilingue et biculturelle, une province qui, aux portes de l'immense empire de l'Ouest, reconnaissait publiquement, comme l'avaient voulu Louis Riel et Mgr Taché, des droits égaux à la langue et à la culture françaises, consacrant ainsi dans ces régions le principe de la dualité canadienne. L'espoir à envisager est que, dans un avenir pas trop lointain, sous la pression des graves événements actuels, le Manitoba pourrait reprendre la ligne brisée en 1890 et jouer de nouveau son rôle historique de province clé, de province interprète et conscience d'une Confédération renouvelée, garantissant à la communauté canadienne-française son droit et ses moyens de vivre partout au Canada et dans quelque province que ce soit. Mais pour que cet espoir se réalise, pour que le Manitoba redevienne ce qu'il a été et joue son rôle historique de petit Canada par lui-même et de province la plus canadienne du pays, il vous faut être là, il vous faut vivre; l'histoire qui va s'écrire a besoin de vous, le Manitoba ne jouera son rôle historique qu'avec votre concours. Voilà pourquoi, je le répète, vous êtes nécessaires.

(A suivre.)

### « Le temple de la lumière »



Pour vos ampoules  
tubes fluorescents  
et  
fournitures électriques

BEN BÉLAND, prés.  
JEAN BÉLAND, Ing. P.,  
secr.-trés.

7125, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465\*

# Les Commissions scolaires, entre hier et demain

Albert PLANTE, S. J.

LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUÉBEC a tenu son congrès annuel à Montréal, du 30 septembre au 3 octobre. Le thème, de tour original, en révélait bien l'importance: *La Fédération, entre hier et demain*. En le présentant aux congressistes, M. Jean Leduc, président de la Fédération, déclarait:

Lorsqu'un organisme comme la Fédération prend la décision de faire un examen de conscience comme celui qui est proposé aujourd'hui à notre attention, c'est que l'on est convaincu que des changements majeurs sont requis afin d'assurer la marche ascendante de ce groupement.

Ces expressions énergiques s'alliaient à « beaucoup de confiance et d'espoir ». En fait, il était difficile de ne pas être optimiste en songeant aux réalisations du passé et en voyant groupés devant soi treize cents congressistes venus de toutes les parties de la province et prêts aux travaux des six commissions d'étude, prévues pour leur assurer une participation active. Cette formule des commissions a plu grandement.

A cause de la place traditionnelle qu'occupent les commissions scolaires dans notre système d'éducation, il est indispensable de connaître exactement la portée des mots: *hier, aujourd'hui et demain*. Voici quelques précisions, inspirées de l'allocution de M. Leduc.

## Hier

La Fédération actuelle naquit en 1947 de la fusion de la Fédération des Commissions scolaires du Québec et de l'Association des Commissaires d'écoles catholiques de la province de Québec. Cette dernière association, l'aînée des deux mouvements, avait été le fruit d'efforts tenaces entrepris depuis 1936. Cette année-là, les commissaires des paroisses de Sainte-Clotilde et de Saint-Éphrem, dans le comté de Beauce, s'étaient mis à étudier les problèmes des commissions scolaires. Impossible de rappeler ce fait sans souligner la conviction et la ténacité de M. Napoléon Veilleux, congressiste toujours fidèle et actif.

Les principes directeurs de la Fédération se trouvent aux articles II et IV de sa constitution. L'article II concerne les membres, l'article IV la division et l'administration de la Fédération. Lisons ces articles attentivement. Ils aideront à mieux comprendre ce qui est envisagé pour *demain*.

### ARTICLE II

1. Sont membres de la Fédération les Associations diocésaines de commissions scolaires catholiques de la province de Québec qui adhèrent à la constitution et aux règlements de la Fédération.

2. Les Associations diocésaines, membres de la Fédération, conservent leur autonomie complète en ce qui concerne leur régie interne et leur administration.

### ARTICLE IV

La Fédération se compose de deux sections, la section urbaine et la section rurale.

La Fédération est administrée par un comité exécutif, un conseil d'administration et une assemblée générale.

Il y a actuellement vingt associations diocésaines. En juin 1962, ces vingt associations groupaient 1210 des 1488 commissions scolaires de la province.

En comparant la législation scolaire de 1964 aux résolutions adoptées par la Fédération au cours de ses congrès, on constate que plusieurs de ces résolutions ont contribué à susciter de nouvelles lois ou des amendements à des lois existantes. Quelques exemples: gratuité des manuels scolaires; régionalisation de l'enseignement secondaire; généralisation de la taxe de vente; prolongation de la scolarité obligatoire; établissement de subventions statutaires; uniformisation de l'évaluation financière et coordination de l'enseignement à tous les niveaux.

## Aujourd'hui

L'action de la Fédération et celle des Associations diocésaines qui la composent évoluent aujourd'hui dans un milieu sensiblement différent de celui d'hier. La cause principale en est la venue du ministère de l'Éducation.

Non seulement la Fédération ne boude pas le ministère, mais elle admet sincèrement qu'il a un rôle majeur à jouer dans la réalisation d'objectifs qui lui ont toujours tenu à cœur. Le principal de ces objectifs, c'est l'accès du plus grand nombre possible de jeunes à une instruction adaptée à leurs aptitudes.

Prête à collaborer, la Fédération n'oublie pas que la concentration des pouvoirs par l'État comporte à la fois ses bienfaits et ses dangers. D'où son désir profond d'être un corps intermédiaire à la page et un groupe de pression puissant dans un des secteurs les plus vitaux de l'activité humaine. Or, d'après M. Leduc, « les Associations diocésaines et la Fédération éprouvent aujourd'hui beaucoup de difficultés à réaliser les buts de leur existence et à jouer pleinement leur rôle auprès de leurs membres ».

Cette affirmation repose sur les faits suivants: 1) sauf dans le cas de trois Associations diocésaines, il est difficile d'établir de véritables secrétariats permanents, condition essentielle pour des services efficaces; 2) dans certains diocèses, des commissions scolaires importantes n'adhèrent pas à l'Association diocésaine ou s'en retirent insatisfaites, et plusieurs s'adressent directement à la Fédération; 3) même dans les diocèses où existent des secrétariats permanents, des commissions scolaires forment des comités de négociations en dehors des cadres de leur Association; 4) dans certains diocèses, l'unité territoriale est difficile, pour ne pas dire impossible, par suite des distances et de profondes différences sociales; 5) à l'occasion du règlement des conflits de travail, on constate une grande confusion entre les attributions des intéressés et des organismes susceptibles de représenter les intérêts des commissions scolaires en cause; 6) le nombre de commissions scolaires qui préfèrent s'adresser directement à la Fédération s'accroît de plus en plus.

Pour bien comprendre la signification de ces faits, il faut se rappeler que les Associations diocésaines sont les vrais membres de la Fédération et que c'est seulement par leur truchement que les commissions scolaires en font partie.

### Demain

En plus de développer le thème du congrès, M. Leduc avait préparé, à titre personnel, un texte pour faciliter l'étude du projet de restructuration et de réaménagement des services et des relations de la Fédération. L'idée était heureuse, une étude de cette envergure ne s'improvisant pas. Les six commissions eurent, dès le début du congrès, un instrument de travail fort utile. On aimera connaître les grandes lignes du projet.

**Les structures.** — Toutes les commissions scolaires, locales et régionales, deviendraient *directement* membres de la

Fédération. Les Associations diocésaines, actuellement au nombre de vingt, seraient transformées en douze Associations régionales groupant les commissions scolaires, locales et régionales. Ces Associations étudieraient les problèmes de caractère régional, serviraient d'agent de liaison (dans les deux sens) entre la Fédération et les commissions scolaires et éliraient des délégués pour l'assemblée générale.

La nouvelle structure de la Fédération serait donc: 1) le *congrès*, constitué de toutes les commissions scolaires; 2) l'*assemblée générale*, constituée des délégués des Associations régionales; 3) le *conseil d'administration*, nommé par ces associations; 4) l'*exécutif*, élu par et parmi les membres du conseil d'administration.

**Les services.** — La Fédération établirait les services suivants: service pédagogique; service des relations du travail; service de l'équipement scolaire; service de la planification et des finances scolaires; service juridique; service d'information et des relations extérieures; service de la recherche; service du secrétariat. Un directeur général aurait la responsabilité immédiate de l'ensemble de ces services.

**Les relations.** — La Fédération devrait prendre les mesures nécessaires pour établir des rapports efficaces avec l'autorité religieuse et les organismes suivants: le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation; la Corporation des Instituteurs; les groupes d'éducation; les groupes patriotiques, sociaux et économiques; les groupes représentant les parents et la population en général.

M. Marcel Lortie présenta un excellent rapport sur le travail des six commissions. On put constater que les congressistes avaient été d'accord, en très grande majorité, sur la question des services et des relations; quant aux structures, un accord de principe s'était manifesté, chaque commission apportant une nuance à cette adhésion fondamentale.

Il appartenait à l'assemblée générale, composée actuellement de six délégués de chacune des vingt Associations diocésaines, de donner suite au travail des commissions du congrès. La discussion ne fut pas banale. L'assemblée accepta, pour étude, les vœux relatifs à la transformation de la Fédération. Et elle confia au conseil d'administration le mandat de formuler, s'il le jugeait à propos, les amendements appropriés et de les soumettre aux Associations diocésaines, le ou avant le 31 janvier 1965. Le conseil d'administration fera rapport à l'assemblée générale, lors d'une session spéciale qui sera tenue entre le soixantième et le soixante-quinzième jour après l'envoi des documents aux Associations diocésaines. Chaque commission scolaire, membre ou non des Associations diocésaines, aura été avertie par la Fédération de l'envoi de ces documents.

On aura remarqué la prudence de ce vœu. Je pense qu'on peut affirmer, dès maintenant, qu'il y aura des changements de structure. Il est plus difficile de déterminer quelle en sera l'ampleur. Il m'a paru assez évident, en causant avec des congressistes et surtout en écoutant les délibérations, que la centralisation plus poussée qu'impliquent les nouvelles structures n'est pas sans inquiéter des Associations diocésaines, qui craignent voir les Associations régionales projetées ne pas tenir suffisamment compte de certains particularismes. Espérons qu'il sera possible de trouver une formule assez souple pour convenir à tous et assez substantielle pour être vraiment adaptée aux besoins actuels et aux impératifs de plus en plus pressants que rencontrent et que vont continuer de rencontrer les Commissions scolaires. Celles-ci ne peuvent courir le risque de ne pas être à la hauteur de la situation. Ne peut-on aller jusqu'à dire que leur survie va dépendre de leur facilité à s'adapter judicieusement aux conditions actuelles?

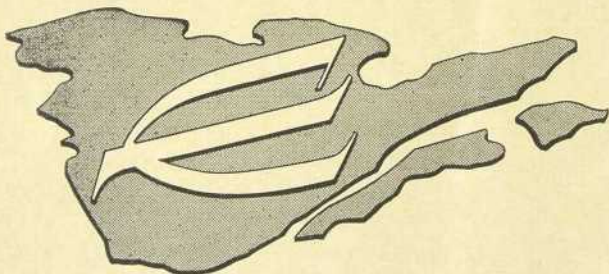
## Collège et Famille

Revue d'éducation

- Unique en son genre au Canada français.
- Le numéro spécial d'avril-juin 1964 sur LA JEUNESSE ÉTUDIANTE DU QUÉBEC a eu un grand retentissement.
- Paraît cinq fois l'an : en février, avril, juin, octobre et décembre.
- Prix de l'abonnement : \$3 par année.

8100, boulevard Saint-Laurent — Montréal-11

## LA MUTUELLE D'ASSURANCE intégrée à l'économie du Canada français



- Assurance-vie
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Fonds de retraite

**L' É C O N O M I E**  
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - 845-3291

MONTRÉAL - QUÉBEC - JOLIETTE - SAINT-JEAN  
SHERBROOKE - OTTAWA

Le ministre de l'Éducation prononça, au cours du grand banquet du congrès, une allocution sur l'accroissement et l'approfondissement du rôle des commissions scolaires. (Le texte intégral a paru dans le Bulletin du ministère, *Hebdo-Éducation*, vol. I, n° 21.) L'extrait suivant résume bien la position de M. Gérin-Lajoie:

La commission scolaire n'est pas un mythe sacré, capable de se perpétuer en dehors de toute référence à une société en pleine évolution. La commission scolaire est née parce qu'on avait besoin d'elle, elle survivra si elle répond à ce qu'une société nouvelle attend d'elle. L'avenir du commissaire dépend du commissaire, de son imagination, de sa sensibilisation aux besoins du milieu et de son grand souci d'aller plus vite que le progrès, en un mot d'être à l'avant-garde...

On est frappé par la similitude de ces vues et de celles exprimées par M. Leduc dans la présentation même du thème du congrès. D'après lui, les commissaires d'écoles et leurs groupements doivent posséder trois qualités; l'esprit d'initiative; la compétence et l'assiduité dans les représentations; l'unité de pensée et d'action.

Le ministère de l'Éducation a invité la Fédération à prendre part à l'élaboration et à la mise en pratique de sa politique relative aux commissions scolaires. L'esprit d'initiative s'impose donc. « Plus que jamais dans le passé, les commissaires d'écoles seront le point de mire de l'opinion publique. Ils devront s'acquitter de leur tâche avec dévouement et désintéressement, mais aussi avec compétence et initiative. Ils ne devront pas se contenter de se laisser porter par le courant, mais ils devront innover et aller de l'avant. »

Le rôle que les commissaires sont appelés à jouer dans les comités mixtes du ministère de l'Éducation exige chez eux compétence et assiduité. Une connaissance sommaire des problèmes ne suffit pas. Il leur faut se signaler « par leur envergure et leur ouverture d'esprit sur l'ensemble de la situation ». Ce qui suppose, pour la Fédération, des services de recherche et de documentation de première valeur.

Enfin, il est très important que l'esprit d'initiative et la compétence soient renforcés par une unité de pensée et d'action susceptible de donner aux prises de positions de la Fédération une force vraiment significative. C'est ici que se pose la participation, à l'activité de la Fédération, des Commissions scolaires de Montréal et de Québec, qui groupent à elles seules vingt pour cent des effectifs scolaires catholiques de la province.

Ces exigences de M. Jean Leduc sont certainement celles du nouveau président de la Fédération, M. Lévis Sauvé, et de son exécutif.

### Conclusion

J'ai assisté à plusieurs congrès de la Fédération. Chaque fois, je l'ai vue progresser. Je ne peux donc m'empêcher d'être optimiste sur l'issue du congrès de 1964.

Il est clair que les commissaires réunis en congrès ne donnent pas une idée parfaite de la valeur pédagogique et administrative des quelque sept à huit mille commissaires faisant actuellement partie de l'ensemble des commissions scolaires. Si un grand nombre de ces commissaires sont excellents, tous n'ont pas les qualités qu'on attend d'eux en 1964. Mais quel groupement est sans points faibles? Cette première remarque en suggère une autre, encore plus valable: la Fédération songe à modifier ses structures précisément parce qu'elle désire valoriser davantage et rendre plus efficace l'action des commissaires.

Les prochains mois compteront parmi les plus importants de son histoire.

## Encouragement

CONVAINCU que la presse profite à dialoguer avec sa clientèle, le directeur d'un quotidien montréalais invite avec sagesse ses lecteurs à lui communiquer leurs sentiments et impressions, même à signaler les fautes de français qui échappent à la vigilance du correcteur (si correcteur il y a). Depuis près de cinq ans, notre chronique « Au service du français » relève et redresse des incorrections que ne cessent pourtant de répandre la plupart de nos quotidiens. Je prends toutefois la déclaration du directeur susmentionné pour un encouragement et je nourris l'espoir que son équipe et celle des autres journaux, grâce à la coopération de leurs abonnés, finiront par cultiver non seulement l'exactitude de la nouvelle, mais aussi la pureté de la langue.

Dès janvier 1960, les expressions « au tout début » et « à la toute fin » passèrent au crible d'un sévère examen. Plusieurs fois, par la suite, on a pu trouver ici des allusions à ces bourdes et l'indication des tournures justes: *tout au début* et *tout à la fin*. Ne s'acceptent pas, non plus, « le tout début » ni « la toute fin ». Pourquoi, d'ailleurs, pareille insistance? En français, le début, la fin, c'est tout à fait le début, tout à fait la fin. Vous tenez mordicus au pléonasme? Écrivez: le fin début (ironie des mots!), comme on dit: le fin fond (d'une boîte, d'une région, d'un problème), et le tout dernier moment, l'extrême fin. Or, presque chaque jour, s'étale dans l'une ou l'autre page de nos publications, un agaçant « au tout début », parfois *tout au milieu* d'une prose fort bien finonnée.

Analysez, comme nous l'avons fait, l'expression « à l'effet que », et vous reconnaîtrez son incongruité. Le Comité de Linguistique de Radio-Canada, *tout au début* de son travail, a publié une fiche qui condamne cette tournure inspirée de l'anglais et propose trois moyens de la traduire sans fauter. Au lieu de railler les prétentions de Baptiste « à l'effet que » son parti, et le reste, rien de plus simple que de parler des prétentions *selon lesquelles...*

L'expression *vis-à-vis* doit se construire de deux manières: règle souvent rappelée ici. Prise dans son sens physique ou local, elle régit directement, sans l'aide d'aucune particule, le complément qui la suit: *vis-à-vis le sanatorium*, *vis-à-vis l'hôpital*, s'élève la résidence des infirmières; aux repas, Jean s'assoit *vis-à-vis sa mère*. Au sens moral de par rapport à, en regard ou à l'égard de, la même expression *doit* s'appuyer sur la particule *de*. On commentera donc votre attitude *vis-à-vis du nationalisme*, votre opinion *vis-à-vis de la visite de la reine*, mais non pas « vis-à-vis la » visite, comme l'écrivent incorrectement et inélegamment (*vis-vis-vis*) trop de chroniqueurs.

Encore et encore, bien que maintes fois réprouvé et corrigé, avec amples explications, le mauvais usage de la locution *tel que* dépare des textes sérieux et vivement troussés. Les professeurs de Rimouski, ai-je lu récemment, ont tenu une journée d'information pédagogique, « tel que prévu ». Horreur syntaxique! Accompagné ou non de la conjonction *que*, le mot *tel*, adjectif ou pronom, *doit* s'accorder avec un antécédent qu'il modifie. Dans l'exemple cité, on fait abusivement du groupe *tel que* une sorte de locution conjonctive invariable qui, en bonne syntaxe, ne se défend pas.

Instruits de tout cela, nos lecteurs pointeront au directeur de leur quotidien favori les accroc à la langue qu'il doit réparer.

J. D'ANJOU.

# AU FIL DU MOIS

## Da-daïsme soviétique

Il ne s'agit pas d'une nouvelle chapelle littéraire, mais d'une vieille politique soviétique.

En réponse à une lettre du président Johnson (décembre 1963) qui lui demandait si l'U. R. S. S. appuierait une résolution de l'O. N. U. proscrivant tout recours à la force pour régler des disputes territoriales, « *Da, da! Oui, oui!* », répondait M. Krouchtchev. Seulement, lorsque le Conseil de sécurité prit des mesures pour empêcher l'Indonésie de régler son litige territorial avec la Malaisie, l'U. R. S. S. répondit *nyet* et posa son 102<sup>e</sup> veto, le premier depuis plus d'un an.

Quelques jours plus tard, à la même demande faite, cette fois, par l'O. N. U., *Da, da* répondait de nouveau M. Gromyko. Mais voici que le 30 septembre, on apprenait la décision de l'U. R. S. S. d'accorder aux Grecs de Chypre une aide militaire et « des mesures pratiques d'assistance », contrairement à la lettre et à l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité. Il est vrai qu'au Forum de la jeunesse internationale, qui venait de se terminer, à Moscou, M. Krouchtchev avait répondu *da, da* à « tous les peuples qui combattent leurs oppresseurs »..., les Turcs cypristes, par exemple, qui oppriment les Grecs.

Au fond, le da-daïsme soviétique n'est pas aussi compliqué qu'il paraît: il n'est que de se placer à bonne distance de la réalité. Tout devient clair du moment qu'on veut bien se rappeler que c'est la Malaisie qui parachuta des commandos en Indonésie, et la minorité turque qui réclame l'*énosis* avec la Grèce, et que le da-daïsme soviétique peut aussi bien être antichinois qu'antioccidental.

Luigi D'APOLLONIA.

13 octobre.

## Les saints Martyrs de l'Uganda

L'Église, en la splendeur de sa réunion conciliaire, a célébré le dimanche des Missions en canonisant, c'est-à-dire en proclamant de façon infaillible la sainteté et l'entrée dans la gloire du Ciel de 22 néophytes catholiques de l'Uganda. L'un d'eux avait 50 ans, quelques autres de 25 à 30, la plupart de 15 à 20. Pages, soldats du roi ou gardes des pages, majordome ou chefs de régions, de toutes classes et de toutes conditions sociales. Ils « priaient », ils refusaient de se prêter

aux sollicitations perverses du roi ou des grands; mis en demeure de renier leur foi, ils choisirent la mort, la mort atroce, pour la plupart, par le supplice du feu.

Des centaines d'autres périrent également pour leur foi, catholiques et protestants. L'Église a instruit le procès de 22 de ses enfants. En 1920, elle les proclamait bienheureux. La cause ayant été reprise en 1954 et sanctionnée par deux miracles, elle les propose aujourd'hui en modèles à l'Église universelle: victimes éblouissantes de pureté, de courage, de charité, aussi belles que celles de la primitive Église.

Cette canonisation, de la façon la plus heureuse, s'harmonise à l'heure que nous vivons. A l'heure où le monde Noir en Afrique et en Amérique revendique l'exercice de sa majorité, alors que l'on approfondit et proclame les droits inviolables de la liberté, en particulier de la liberté religieuse, à l'heure où les laïcs doivent exercer dans la vie de l'Église leur entière responsabilité, à l'heure enfin où les catholiques, orthodoxes et protestants fraternisent en un œcuménisme qui les unit dans la même nef conciliaire, cette canonisation, par-delà les 22 catholiques qu'elle glorifie, illumine aussi de ses rayons les protestants qui donnèrent alors leur vie pour le Christ. Fidèles et pasteurs de l'Uganda (Anglicans et Pères Blancs), sous le coup de la même épreuve, communiaient dans la plus cordiale charité et dans la fidélité héroïque au Christ.

Cette canonisation, pourrions-nous ajouter, est pour les vieux chrétiens que nous sommes et qui avons à rajeunir, à enlever nos rides, à tremper notre foi, à retrouver l'agilité et l'élan, elle est la contagion radieuse de la jeunesse toujours vive de la grâce. Il a suffi, à la grâce, de quelques années pour mûrir en cette terre apparemment disgraciée ces épis splendides. La grâce ne vieillit point et s'offre toujours à nous rajeunir.

Georges ROBITAILLE.

## De Gaulle en Amérique latine

Ayant, en 26 jours, visité dix pays, prononcé nombre de discours, serré des milliers de mains tendues, cueilli fleurs, guirlandes et confetti, collectionné — lui qui ne porte jamais que la Croix de Lorraine — grand-croix, grands cordons, rubans, colliers, plaques, médailles d'honneur, clés des capitales, de Gaulle est

rentré en France, sûr que, s'il n'était pas « le plus grand magistrat du monde », « le visionnaire et l'architecte de l'autonomie politique et économique de l'Europe », « la somme la plus grande de prestige et de titres », « le premier homme de l'univers », il était l'un des rares hommes à être universellement connus, que la France était chère aux pays de tradition latine, et que les Français, témoins d'une performance physique qui eût épuisé un homme dans la force de l'âge, pourraient en toute sécurité voter pour lui aux élections présidentielles de 1965. Allez lutter contre un de Gaulle qui revient, en pleine forme, d'une tournée en Amérique latine où il a même parlé en espagnol et en portugais...

La partie que de Gaulle venait de jouer était fort délicate. Le thème de la France était évidemment le thème majeur. D'autres vinrent s'y inscrire: ceux de l'indépendance, de la latinité, de l'Europe.

Le thème de l'indépendance, redoutable de sous-entendus, fut vite atténué. Ni le communiqué de Caracas, ni celui de Bogotà, ni celui de Quito ne font mention ni d'« opposition », ni d'« hégémonie », ni de « l'adhésion totale au droit de chaque peuple à disposer de lui-même ». Ils traitent, comme les communiqués qui suivront, d'échanges culturels, d'accords commerciaux, d'investissements, d'assistance technique. Et à Bogotà, Quito, Lima, les chefs d'État parlèrent de « l'association indissoluble de l'O. E. A. », de liens avec « les autres républiques sœurs », « de l'amitié cordiale envers la France et les États-Unis », de l'Europe, du Marché commun.

Ayant senti à travers l'enthousiasme populaire qui allait *crescendo* la certitude qu'ont les peuples de l'Amérique du Sud de faire partie du grand ensemble latin et, par moments, comme le désir de lui en confier la responsabilité, de Gaulle introduisit très tôt un deuxième thème. Il parla du « sentiment que nous sommes liés, vous les Latins d'Amérique et nous les Latins d'Europe, et, en particulier, les Français », par une affinité mystérieuse et évidente: quelque chose de moral « qui nous dépasse tous, qui nous enveloppe tous, qui nous est commun ». Allant plus loin, le général proclamait: « Il n'y a que nous qui puissions représenter totalement ces idées-là, ces idées de toujours, de liberté, d'égalité, de

dignité des hommes ». L'apparition d'un nouveau mot abstrait dans la trilogie classique n'était certainement pas due à un blanc de mémoire. De Gaulle lui-même lui donna toute sa force: la formule s'impose à tous les peuples, « à moins qu'ils ne choisissent la destruction »; les Latins sont donc « les représentants de la philosophie et, par conséquent, de la politique féconde et salutaire d'aujourd'hui et de demain ».

A ces déclarations panlatines, de Gaulle devait mettre en quelque sorte une sourdine. Car si tout sentiment de contredire l'influence du jeune géant du nord, et, plus généralement, celle du monde anglo-saxon et protestant ne lui est pas absolument étranger, il n'avait pas entrepris ce voyage pour « faire la nique » à Washington, quoi qu'en ait dit le *New York Times*. Nulle part, l'accueil fait au représentant de la France n'a pris l'allure d'un anti-américanisme primaire. Mais en entendant les Latins parler ouvertement de l'Europe, de Gaulle introduisit le thème dans ses discours. Ici, pourtant, il était moins à l'aise, malgré les superlatifs dont on le décorait. Comment parler au nom de l'Europe quand lui-même avait admis dans sa dernière conférence de presse que, sur l'aide à l'Amérique latine, la France et l'Allemagne n'avaient pas réussi à s'entendre. Les peuples visités ont compris que l'aide en hommes et en devises fortes que la France toute seule pouvait apporter serait relativement faible. Quelques cadeaux dorés-sur-tranche ne sauraient concurrencer (ni même inquiéter) les Américains. Si de Gaulle avait pu parler au nom de l'Europe, et proposer une action organisée, de longue haleine, complémentaire de l'*Aleanza para il progresso*, en vue de stabiliser le cours des matières primaires, d'alléger les tutelles étrangères parfois trop lourdes, de réformer des structures sociales, politiques, économiques qui restent encore marquées de l'héritage de l'Espagne du XVII<sup>e</sup> siècle, il aurait rendu service non seulement à l'Amérique du Sud, mais aux États-Unis qui, quoi qu'on pense en certains milieux, ne tiennent pas à être seuls à faire front au communisme. Affranchir l'homme de la faim, de la misère, de l'ignorance, voilà, a dit de Gaulle, « la grande question internationale », une « tâche universelle ». C'était là très beau langage. Seulement la force des choses et l'évidence, pour parler le langage de de Gaulle, veulent qu'une tâche universelle ne puisse être qu'une tâche communautaire. Et un certain nationalisme gaulliste s'oppose à l'idée communautaire.

C'est pourquoi, malgré les acclamations des foules, le président de Gaulle

ne put apporter à l'Amérique latine que le salut de l'amitié et la promesse d'aide de la France. C'est dommage.

L. D'APOLLONIA.

### Des Canadiens lucides et fiers

Nous qualifions ainsi d'une part les 5 dissidents du R. I. N. qui, ayant crânement dénoncé les « infiltrations idéologiques » (*Appel au Peuple*) et « l'intrusion de jeunes marxistes dans la lutte pour l'indépendance du Québec » (R. Jutras, *Le Devoir*, 31 août 1964), ont fondé le *Regroupement national* afin de poursuivre dans la sauvegarde de nos valeurs spirituelles leur idéal de l'indépendance du Québec.

M. René Chaloult, leur apportant l'appoint de son expérience, a nettement établi, à l'aide de citations de *Parti Pris* et du journal du R. I. N., *l'Indépendance*, et de la profession agnostique de Pierre Bourgault, l'identité marxiste des actuels dirigeants du R. I. N.

L'indépendance pour eux n'est qu'un moyen de nous acheminer vers le communisme, même si, à l'exemple de Marx et de Krouchtchev, ils emploient de préférence le terme socialisme. (*Le Devoir*, 10 octobre 1964.)

L'équivoque a pu durer un temps; désormais, se méprendra qui voudra.

Est-il besoin d'ajouter que nous n'endossons pas pour autant la doctrine indépendantiste; cela n'est point de notre ressort. Nous signalons seulement que l'un des groupements actuels reconnaît la tradition spirituelle de notre histoire et s'y ajuste tandis que l'autre la méconnaît et la renie.

Autre dissident dont il nous plaît de signaler le courage: M. Jacques Desjardins, étudiant de l'École des Hautes Études commerciales. Plutôt que de sanctionner, ne fût-ce que par sa présence au conseil d'administration de l'A. G. E. U. M., le vote de 19 contre 12 par lequel cet organisme supprimait l'aumônerie qu'elle finançait, il a démissionné de la vice-présidence en réclamant sa cotisation. Il déclarait ensuite à la presse, à la radio et devant 1200 étudiants les raisons de sa conduite. Il lui paraît inconcevable que l'A. G. E. U. M. subventionne des services comme celui de la culture théâtrale, dont se prévalent une vingtaine d'étudiants, et qu'elle refuse, sous prétexte de neutralité, d'acquiescer les services spirituels dont pourraient profiter la très grande majorité catholique des étudiants de l'Université de Montréal. Cela lui paraît de l'intolérance et du sectarisme, d'autant qu'il appuierait volontiers toute demande analogue raisonnable d'un groupe religieux minoritaire.

Ses confrères des Hautes Études l'ont soutenu en grand nombre ainsi que d'autres des Sciences sociales, de la Médecine et du Droit. D'autres jeunes ont également pris position avec courage dans le *Quartier Latin*.

A ces jeunes braves, souhaitons de se rallier beaucoup d'émules instruits, convaincus, ayant le style alerte et la parole vive, et fidèles jusqu'au bout à leur idéal. Ils nous donneront en leurs personnes d'authentiques laïcs chrétiens.

Georges ROBITAILLE.

### « Le drame de l'incompréhension »

On a porté à la connaissance des époux Buelens (j'ai lu Buenens dans *le Devoir*) le texte relatif à l'obsession du « besoin » sexuel qu'a publié notre revue (sept. 1964, p. 259). Ils y ont pris sur le vif « le drame de l'incompréhension » qui nuit au dialogue entre prêtres et laïcs dans l'Église. Que voilà de grands mots! Peut-être justes, dans la mesure où la sensibilité gouverne le raisonnement.

Mais il faudrait montrer que l'argumentation de l'article ou bien passe à côté du sujet ou bien se repose sur rien de solide. Les Buelens se contentent de noter qu'ils ne prônent ni le vice solitaire, ni l'amour dit libre (en fait, esclave de l'instinct), ni le blasphème, ni le mépris de la Vierge et de la virginité... Je m'en réjouis. Je n'ai jamais pensé ni dit le contraire. En signalant les conséquences possibles d'une légitimation des pratiques anticonceptionnelles, que le couple Buelens estime conciliables avec l'amour chrétien des époux, j'ai résumé, en les atténuant, les propos émis récemment par un spécialiste en la matière, le R. P. Anthony Zimmerman, S. V. D.

Quant au fond du problème, à l'obsession du « besoin » sexuel, on ne le traite pas en le niant. On ne le résout pas davantage en déclarant que l'union physique des époux, si elle ne correspond pas à un « besoin », possède une « valeur » telle que la continence, en certains cas, devient « inopportune ». Car il s'agit précisément de savoir si le recours à une prétendue « opportunité » pour justifier l'anticonception ne s'inspire pas de la théorie du pseudo-besoin. Des époux croient éprouver cette « opportunité » à la manière d'un « besoin ». D'autres, non. Les premiers subissent le conditionnement d'un scandale mondial. Les autres y résistent et s'en félicitent: leur amour conjugal (non pas angélique) y trouve, plus que son compte, sa perfection.

L'expression charnelle de leur unité est une valeur importante, mais non unique. Quoi qu'on fasse, une certaine abstention s'imposera toujours. Il dé-

pend des époux eux-mêmes que cette abstention ne leur apparaisse pas comme une exigence inacceptable et comme un recul de leur amour. — Chan. Pierre de Loch, *la Morale conjugale*, Bruxelles, Centre national de Pastorale familiale, 1963, 4<sup>e</sup> causerie.

Voilà l'opinion d'un autre expert, toute récente aussi. Les derniers articles qu'il nous reste à rédiger la confirmeront encore et feront paraître inopérante l'objection tirée de la Bible: « Ils seront deux dans une seule chair. »

J. D'ANJOU.

### Exemple à imiter

Dans une de leurs écoles, les Frères de l'Instruction chrétienne ont entrepris une campagne de refrancisation. On distribue aux élèves un feuillet portant deux colonnes de vingt lignes: la première colonne énumère des fautes d'élocution, de vocabulaire ou de syntaxe qu'il s'agit de corriger durant le mois; la seconde indique la prononciation, le mot, la tournure justes.

Cet effort se distingue par un intelligent souci d'adaptation aux besoins immédiats de l'endroit. L'auteur du feuillet le montre dans la brève introduction qu'il rédige. A la fin, une phrase ou deux rappellent des vérités opportunes: un garçon bien élevé ne sacre pas, un langage châtié demeure pittoresque, la hâte de s'exprimer ne justifie ni le bâfoillage ni les solécismes... Aux feuillets s'ajoutent des exercices de diction.

Enfin, l'école invite la famille à seconder les maîtres. Il suffirait que les parents ne ridiculisent pas leurs enfants dociles aux suggestions reçues en classe. Or, quelle merveille si école et famille collaboraient avec compétence! « En conjuguant ses efforts avec ceux de la famille, l'école peut... sauver notre langue... Mais qu'a-t-elle fait jusqu'à ce jour? » Cette question du rédacteur du feuillet renvoie l'écho de la plainte formulée ici maintes fois. Il y a tout de même une école où quelque chose s'accomplit.

Souhaitons que d'autres l'imitent et fassent encore mieux. Car il importe que les textes mis entre les mains des écoliers n'offrent aucune incorrection d'aucune sorte. Une révision sévère des notes que je recommande à l'attention des instituteurs et institutrices en aurait éliminé les imperfections: il faut écrire ténacité avec deux accents, mais revolver sans accent; entraide sans apostrophe; recroqueviller, non recroquiller... Vétilles, bien sûr. Mais les jeunes entendront et liront tant d'inexactitudes autour d'eux que la classe doit avoir à cœur, elle, d'éviter la moindre négligence.

Et d'abord, que partout on se mette vraiment à la tâche. Ce que l'école secon-

daire de Sainte-Croix-de-Lotbinière a le bon sens de réaliser, pourquoi ne le réalise-t-on pas ailleurs?

J. D'ANJOU.

### Le difficile travail du Concile

Prenons, par exemple, le texte sur la sainte Vierge qui forme aujourd'hui le chapitre 8 du schéma sur l'Église. L'histoire en est très mouvementée, même si les épreuves que le texte a subies tiennent plus au vocabulaire qui prête à confusion et aux sensibilités qui prêtent aux chocs qu'à la doctrine elle-même.

Lors de la première session, le texte marial figurait en *annexe* au schéma sur l'Église. A la fin de la session, après de vives oppositions, et une réduction radicale des schémas, on le retrouvait, cette fois, comme schéma *autonome*.

Il restait inchangé, à l'ouverture de la deuxième session, sauf le titre devenu *De la Vierge Marie, Mère de l'Église*. Ce n'était pas une *incorporation* au schéma de l'Église. Le pape Paul VI, dans le discours d'ouverture, n'avait-il pas précisé que l'objet du Concile était le Christ et son Église? Si le Concile devait traiter de la Vierge Marie, qu'il le fit par rapport au Christ et à l'Église! Partisans de l'autonomie et partisans de l'intégration s'affrontèrent de nouveau, insistant qui sur la référence de Marie au Christ; qui sur la référence de Marie à l'Église. Le Concile était profondément divisé, comme allait le montrer un scrutin: 1,114 voix pour l'insertion, 1,094 contre. Force était de remettre le texte au creuset.

Il en sortit sans le titre de *Mère de l'Église* suggéré pourtant par nul autre que Paul VI lui-même dans son discours de clôture de la deuxième session. Le schéma s'intitulait: *De la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église*. Bien qu'on désirât éviter toute controverse, il était impossible que certaines voix ne se fissent entendre en pleine liberté, pour exiger du texte soit plus de rigueur, soit plus d'ouverture à l'œcuménisme, soit plus de générosité dans l'octroi des titres à la Vierge. Les confrontations sont la loi du Concile. Elles eurent lieu, surtout autour des titres de « médiatrice » et de « Mère de l'Église ». Les uns en demandaient la suppression pour des raisons bibliques et des considérations œcuméniques; les autres, la mise en relief pour les mêmes raisons et les mêmes considérations, ce qui ne fut pas sans surprendre les Observateurs.

Tous finirent par approuver la substance du schéma, ce qui veut dire, semble-t-il, qu'on trouvera l'unanimité conciliaire pour l'amender et l'adopter.

car le rôle personnel de Marie dans l'économie de la grâce y est très bien exprimé, et le titre de « médiatrice » n'y ajouterait rien, à vrai dire, sinon une équivoque, chose grave dans une constitution *dogmatique*.

Quant aux termes barbares de « minimalistes » et de « maximalistes », employés — *horresco referens* — jusque dans l'*Aula*, qu'on les attribue à la piété mariale personnelle, si l'on veut, passe encore! Ils n'ont aucun sens si on les applique à la foi que professe la sainte Église. Celle-ci est tout simplement vraie, la même pour tous, sans plus ni moins, fût-ce d'un iota. Et c'est de doctrine mariale non de dévotion mariale qu'il est question au Concile.

Luigi D'APOLLONIA.

### M. De Koninck et la régulation des naissances

La revue *Perspectives sociales* consacre tout son dernier numéro aux « Réflexions relatives à la Régulation des Naissances » de M. Charles De Koninck. Ce long article, à notre avis, eût gagné à être sérieusement retouché tant pour la forme que pour le fond. Il eût surtout fait meilleure figure dans une revue spécialisée. Mais avouons qu'il débute bien.

« L'auteur tient à confesser ici qu'il est avant tout catholique et qu'en matière de foi et de mœurs il veut se conformer sans réserve aux enseignements du Magistère. »

Voilà des propos rassurants et qui nous changent de la tranquille outrecuidance de tant de moralistes à la pige qui étalent sans vergogne dans les journaux et les revues l'éthique complaisante élaborée dans les salons. M. De Koninck a le sens de ses limites; il mesure mieux que personne l'impuissance de la sagesse profane — même longuement éduquée — à dirimer toute seule d'aussi difficiles débats. Il en va des problèmes de fécondité comme de bien d'autres questions qui intéressent de près la croyance ou la conduite des chrétiens. Arrivée au bout de son chemin, la raison s'arrête court, piétine sur place et ne reprend sa marche qu'après avoir accueilli d'une autre source, surnaturelle et divine, le surcroît de lumière qui lui faisait défaut pour mener sa recherche à terme. L'esprit humain a besoin de raisons, bien sûr, et les théologiens s'évertuent à lui en fournir, mais dans bien des cas, ces raisons ne paraissent pas d'emblée contraignantes, et le chrétien lui-même hésiterait à les admettre si la foi, s'exprimant par le magistère, ne se chargeait pas, au préalable, de débayer le chemin et de clairement marquer à la raison la direction à prendre et le but à atteindre.

Telle est la conviction — on se plaît à le penser — qui sous-tend la protestation de foi et de soumission à l'autorité de l'Église entendue tout à l'heure. Pourquoi faut-il que, plus loin — et précisément à propos de la question, éminemment controversée, des pilules anovulantes —, l'auteur renonce brusquement à toute précaution et fasse, en apparence du moins, si peu de cas d'une déclaration de Pie XII qui impose aux moralistes catholiques — à défaut d'un acquiescement aveugle, silencieux et définitif — une extrême réserve dans la discussion? Il est vrai que M. l'abbé Gérard Dion (à la prière peut-être de son collabora-

teur) a pris soin de nous avertir que celui-ci ne prétendait pas trancher le débat qui, sur ce point, met les théologiens aux prises. Dans notre opinion, cet avertissement ne fait pas le poids face à un texte qui, non seulement offre de la décision de Pie XII une interprétation fort débonnaire, mais prétend même, à partir de cette décision, étendre pour ainsi dire à perte de vue le champ d'application d'une technique dont Pie XII avait — consciemment et délibérément, on peut le croire — restreint l'usage aux cas classiques qui relèvent de la pathologie organique. Nous sommes les premiers à reconnaître que de telles restric-

tions n'ont pas toujours — qu'elles n'avaient peut-être pas dans l'esprit du défunt pape — un caractère décisif et péremptoire; les premiers aussi à souhaiter — comme Pie XII lui-même l'a fait en termes explicites — que la science, d'accord avec la morale, vienne le plus tôt possible au secours de tant de couples en détresse. Mais, à supposer que le salut nous arrive, comme certains croient, porté sur un flot de progestogène, il serait bien étonnant que, là où Pie XII a cru bon d'aménager une fontaine, Paul VI fasse surgir tout à coup une cataracte.

Marcel MARCOTTE.

LECTURE DU MOIS

## Histoire de la littérature canadienne-anglaise

Literary History of Canada \*

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO publieront cet automne l'histoire de la littérature canadienne-anglaise, *Literary History of Canada*. Ce fort volume d'environ 900 pages a pour sous-titre: *Canadian Literature in English*. Au moment où j'écris ces lignes, plus de 90% du manuscrit a été préparé et composé pour la publication; plusieurs ont même déjà reçu l'épreuve en placard de cet *opus magnum*. Cette publication restera l'un des principaux événements de la vie littéraire au Canada en 1964. Elle a pu être réalisée grâce au travail bénévole, enthousiaste et soutenu d'une trentaine de collaborateurs, grâce aussi au concours du Conseil canadien de recherches sur les Humanités, du Conseil des Arts du Canada et de la Société royale du Canada. Mais cette œuvre de collaboration n'aurait jamais vu le jour sans le dévouement, le patriotisme et la vision du Dr Carl F. Klinck, professeur de littérature anglaise à l'Université Western Ontario, de London, qui a conçu le premier l'idée de cette histoire de la littérature canadienne-anglaise et qui en a assumé la direction générale; il a aussi rédigé deux chapitres instructifs et substantiels dans la première partie.

Le comité de rédaction était composé des professeurs suivants, tous membres de la section II de la Société royale du Canada: Alfred G. Bailey, doyen de la Faculté des Arts de l'Université du Nouveau-Brun-

wick, Claude T. Bissell, président de l'Université de Toronto, Roy Daniells, directeur du département d'anglais à l'Université de la Colombie-Britannique, Northrop Fry, président de l'Université Victoria, à Toronto, Desmond Pacey, professeur de littérature anglaise à l'Université du Nouveau-Brunswick, et Carl F. Klinck, président du Comité. Il serait injuste et ingrat de ne pas souligner à cette place, non seulement le dévouement éclairé et inlassable de Miss France Halpenny, rédactrice en chef des Presses de l'Université de Toronto, mais aussi la participation généreuse des Presses de l'Université de Toronto, qui contribuent environ 50% du coût de la publication de l'ouvrage.

Le projet initial remonte à 1957. On a donc mis six ans (1957-1963) à écrire cet ouvrage de collaboration. Dès 1957, le Conseil canadien de recherches sur les Humanités, qui célèbre cette année le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, fut mis au courant de l'entreprise et ne manqua pas de lui accorder son appui total. Le Conseil des Arts du Canada fit de même un peu plus tard en apportant sa contribution à ce travail d'équipe; il contribua aussi énormément aux frais de publication de l'ouvrage. Mais le public serait agréablement étonné d'apprendre avec quelles maigres ressources financières un travail de cette envergure a pu être mené à bonne fin. Aussi peut-on dire qu'il est avant tout le fruit du dévouement, du patriotisme et du savoir. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que dix des trente collaborateurs sont membres de la section II de la Société royale du Canada. Le public cultivé, comme les humanistes et les sociologues de la section I de la Société royale, ne sau-

raient rester indifférents à la parution de cette histoire de la littérature canadienne-anglaise.

Il s'agit d'un ouvrage de référence aussi complet que possible sur l'histoire de la littérature anglaise du Canada, ou plutôt sur l'histoire littéraire du Canada anglais. Ses auteurs l'ont écrit dans le dessein bien arrêté d'encourager les érudits chevronnés et les plus jeunes chercheurs à faire une étude critique de notre littérature. Les mots « littéraire » et « littérature » sont employés ici dans leur sens générique. Y figurent des auteurs mineurs et des livres de peu d'importance; il y est question aussi d'ouvrages d'histoire, de philosophie, de théologie, de science, de voyages, qui ont influé sur la littérature ou qui ont des rapports avec la littérature dans la mesure où ils expriment la vie culturelle du pays. Mais ce volume n'est pas une histoire intellectuelle du Canada, encore moins une histoire des humanités au Canada; ce n'est pas non plus une revue ou une critique des livres. Mais, sans négliger la suite chronologique, cette histoire littéraire vise à relever ce qui est significatif, distinctif, voire unique, au point de vue de l'emploi et de la forme du langage; elle contribue à la critique en donnant des raisons pour le choix des ouvrages qui sont considérés comme les meilleurs; elle montre tout particulièrement de quelle façon les livres les mieux écrits en anglais au pays révèlent les thèmes locaux, nationaux et universels qui ont inspiré la pensée et les sentiments des écrivains.

Cette histoire littéraire du Canada anglais comporte, outre une Introduction descriptive, 40 chapitres et est divisée en

\* Texte de la communication lue par M. Maurice Lebel, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, au Congrès de la Société royale du Canada tenu à Charlottetown du 7 au 10 juin 1964.

trois parties respectivement intitulées: I. — The Transplanting of Traditions; II. — The Emergence of a Tradition; III. — The realization of a Tradition. Chaque partie débute par un essai historique, composé après la lecture des chapitres constituants. La première, qui va des origines à la Confédération, comprend 11 chapitres; les auteurs y analysent la transplantation des traditions au pays par les voyageurs, les explorateurs, les colons, les paysans, les auteurs de contes et de chansons folkloriques; tout un chapitre est consacré, comme il se devait, au grand humoriste, Thomas Haliburton. La deuxième partie étudie un demi-siècle d'histoire littéraire, c'est-à-dire de la Confédération (1867) à la fin de la première guerre mondiale (1914-1918); l'histoire, le roman, la poésie, l'essai, le récit de voyage, la philosophie, la science, les écrivains de la nature et le récit animalier, la littérature protestataire, le développement de la langue canadienne-anglaise: tels sont les principaux sujets développés dans les 14 chapitres de la deuxième partie; Lampman, Roberts, Crawford, Carman et Scott y occupent une place de choix. La troisième partie, consacrée aux années 1920-1960, comprend une quinzaine de chapitres, où il est question tour à tour de poésie, de roman, de théâtre, de livres d'enfants, d'essais et d'autobiographies, d'histoire et de science sociale, de philosophie, de théologie et de religion, des rapports entre l'écrivain et son public; le plus grand poète canadien anglais, Edwin John Pratt,

décédé récemment, fait l'objet d'un chapitre. Un résumé substantiel et critique tient lieu de conclusion. Le volume se termine par des notes biographiques, la liste des nombreux collaborateurs et un index.

C'est le Dr George Brown, notre regretté rédacteur, décédé en novembre dernier (1963), qui le premier émit l'idée que cet ouvrage se devait d'être traduit en français. Pour ma part, j'en ai déjà commencé la traduction et espère la terminer à Noël (1964). La traduction française paraîtra peut-être l'an prochain (1965) aux Presses de l'Université Laval avec le concours des Presses de l'Université de Toronto et du Conseil des Arts du Canada. De plus, le Conseil des Arts du Canada se propose de publier en 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération, une édition de luxe et du texte original anglais et de la traduction française.

Le Conseil des Arts du Canada espère bien contribuer aussi à la publication, en 1967, de l'*Histoire de la littérature canadienne-française* et de la traduction anglaise de cet ouvrage de collaboration. Notre confrère, Léopold Lamontagne, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Laval, est le directeur de cette vaste entreprise, qui comporte deux organismes: a) un conseil consultatif composé des directeurs de la collection *Vie des lettres canadiennes*: MM. Luc Lacourcière, (Laval), Jean Ménard (Ottawa) et le P. Benoit Lacroix, O. P. (Montréal). b) un conseil

de rédaction composé de trois membres: MM. Léopold Lamontagne (Laval), Paul Wycynski (Ottawa) et Albert Le Grand (Montréal). C'est à l'instar de la *Literary History of Canada*, commencée en 1957 et maintenant terminée, qu'on travaille depuis l'an dernier (1963) à la préparation d'une histoire de la littérature canadienne-française. Le plan de l'ouvrage a déjà été établi. Il comprendra deux volumes: une histoire et une anthologie. L'histoire elle-même sera répartie en trois grandes périodes: I. — Des origines à 1890 (L. Lamontagne), II. — De 1890 à 1939 (F. Wycynski), III. — De 1939 à nos jours (A. Le Grand). Les membres du comité de rédaction, qui ont dressé le plan détaillé de chaque période, comptent sur le travail d'une vingtaine de collaborateurs et de spécialistes.

Lorsque cet ouvrage de référence aura paru, on pourra alors aborder l'étude comparée des littératures canadienne-anglaise et canadienne-française. D'ailleurs, l'intérêt pour la littérature canadienne grandit aussi bien dans le public cultivé que dans les universités du pays. On réclame un peu partout des professeurs de littérature canadienne. Nous prenons de plus en plus conscience de nos traditions et de notre patrimoine littéraires. Sans tomber dans le chauvinisme, nous commençons à apprécier et à étudier nos ouvrages littéraires. C'est un heureux signe des temps.

Maurice LABEL, M. S. R. C.

## Les livres

**Bilan du monde** (*Encyclopédie catholique du monde chrétien*). Publié par le Centre « Eglise vivante » (Louvain) et la Fédération internationale des Instituts de recherches sociales et socio-religieuses. Tomes I et II. — Paris, Casterman, 1964, 546 et 944 pp., 22 cm.

PUBLIÉ la première fois en 1958, cet ouvrage s'est imposé à l'attention comme une source inépuisable de renseignements précieux, tant sur le monde en général que sur les religions et l'Eglise catholique en particulier. Remanié et mis à jour, il présente l'Eglise et le monde en constante interaction, « successivement au niveau de l'univers, au niveau des grands groupes géographico-culturels qui se répartissent l'humanité actuelle, enfin au niveau de chaque pays ».

Dans une œuvre aux proportions aussi gigantesques — le tome II nous fournit des renseignements sur tous les pays du monde, — il ne faut pas s'étonner de rencontrer quelques inexactitudes. Ainsi, par exemple, un Canadien qui lit attentivement les pages consacrées au Canada (tome II, pp. 193-205) se demandera pourquoi l'ouvrage parle encore de « La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada » (p. 196), qui aurait été constituée en 1951 (p. 199), alors que sous la rubrique « Action sociale », on nous informe que: « En 1951, ces syndicats isolés constituent le *Conseil des syndicats nationaux*, C. S. N. ». Je me demande aussi si l'*Association professionnelle des Industriels*, A. P. I., et les *Clubs*

*Richelieu* peuvent être classés sous la rubrique « Action catholique adulte ». Je suis à la fois heureux et inquiet d'apprendre que, parmi les « Centres de pensée » au Canada, il faille classer « plusieurs universités dirigées par les Jésuites » (p. 202). Parmi les revues consacrées à la théologie et à la philosophie, il aurait été bon aussi de mentionner *Sciences ecclésiastiques*, publiée par les Facultés de Théologie et de Philosophie du Scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal. Un dernier détail: l'ouvrage apprend au monde entier que « la reine d'Angleterre... est chef de l'Etat canadien » (p. 194). Ça, c'est de notre faute, à nous, non aux auteurs de *Bilan du monde*.

Une encyclopédie de première qualité, indispensable au catholique qui veut connaître la situation de son Eglise dans le monde actuel.

Richard ARÈS.

**CENTRE CATHOLIQUE DES INTELLECTUELS FRANÇAIS: Catholicisme un et divers.** — Paris (18, rue du Saint-Gothard), Arthème Fayard, 1962, 196 pp., 19.5 cm. Prix: \$2 net.

EN DIEU, l'unité est source de relations substantielles; le créé, nécessairement multiple, tend à l'unité, qu'il appartient à l'esprit de formuler, sans préjudice de la diversité. S'impose donc, non seulement de fait, mais de droit, le pluralisme des doctrines issues d'esprits que singularisent

le caractère, les influences de l'espace et du temps; pourvu que l'unité fondamentale du sens de la création, œuvre de l'unique Créateur, demeure au moins comme visée. Or, Etienne Borne l'explique magnifiquement, l'histoire et la réflexion démontrent que l'unité dans la diversité transcende l'effort naturel de la pensée; il faut une révélation. L'Eglise en possède le dépôt, avec mission d'en répandre le message. Même dans l'Eglise, Mauriac le dit très bien, surgissent des différences, selon que les besoins du moment ou les familles d'esprits portent les penseurs à majorer le souci soit de conserver le premier, soit de communiquer le second. Il y a de plus, signalent les PP. Daniélou, D'Souza, Voillaume, MM. Borne, Guitton, Hours, Lacombe, Marrou, ... les nuances et oppositions qu'engendrent les diverses géographies, civilisations, cultures, tendances nationales et politiques, voire les conversions et itinéraires originaux de sainteté. Le mal ne vient pas de cette mosaïque, ni même des affrontements, mais des querelles, toutes dues à l'étroitesse de l'intelligence et du cœur. Et pourtant, le bonheur de la Vérité vécue ne fonde-t-il pas la paix entre les hommes? Mais celle-ci ne trouve que dans la foi et la grâce ses chances d'accomplissement. S'ils voulaient, dociles à la Vérité, comme tout intellectuel doit l'être (Marrou, p. 95), dépasser les insuffisances du subjectivisme, de l'éclectisme et de l'hégélianisme (Borne, p. 120) pour se soumettre au réalisme de la théologie (Lacombe, p. 131), nos « intellectuels », imitant ceux qui ont collaboré à la 14<sup>e</sup> Semaine des Intellectuels catholiques de France (8-14 nov. 1961), pourraient offrir à notre peuple d'utiles enseignements.

Joseph d'ANJOU.

Jacques GUILLET, S. J.: **Jésus-Christ, hier et aujourd'hui.** Coll. « Christus ». Essais. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1963, 265 pp., 20 cm. Prix: 126 fr. b.

**EXÉGÈTE DE MÉTIER**, l'A. sait lire la Bible en prêtre que touche le Christ, docteur et modèle de perfection. Au centre de son essai, dans lequel il tâche de dégager les thèmes évangéliques les plus utiles à notre sanctification, il y a le Christ, comme Fils dévoué à la gloire du Père, Sauveur guidé par l'Esprit, Prêtre et Chef d'une Eglise vivifiée par l'Esprit et, grâce aux sacrements qu'elle administre, communicatrice du même Esprit sanctificateur. Or, la condition fondamentale pour accueillir l'Amour trinitaire, mis à notre service par la création, l'incarnation, la rédemption, c'est la première Béatitude: l'esprit de pauvreté, désappropriation de soi sans laquelle on reste fermé à Dieu. Après Jésus, Marie offre le modèle de la parfaite disponibilité; humble servante apte à devenir reine, comme son Fils que l'obéissance constitue seigneur du ciel et de la terre, elle savait prier, ne vivait que de l'Esprit, pour le Royaume, et sa joie éclatait en continue action de grâces. L'A. applique avec sagacité un principe d'interprétation qu'il énonce plusieurs fois: il faut accepter les paradoxes de l'Evangile « avec toute leur force », cherchant « loyalement à les faire coexister et à les vivre tous ensemble », sans les utiliser au gré des circonstances, sans abuser des contradictions apparentes « qui permettent de se croire fidèle à l'Evangile en n'inviquant que les textes dont on profite » (p. 157). Il faut lire cet ouvrage pour se rendre compte que les richesses spirituelles de l'Evangile, jamais on n'aura fini de les explorer.

Joseph D'ANJOU.

Y. MOUBARAC: **Catéchisme pour adultes à Saint-Séverin.** Tome IV: *Morale et réalités sociales.* — Tournai, Casterman, 1963, 180 pp., 20 cm.

**DANS CE CATÉCHISME POUR ADULTES** publié sous la direction de Moubarac, un groupe de laïcs étudiant, avec une préoccupation de charité vécue, les problèmes que posent à la conscience chrétienne les réalités sociales dans les domaines civique, politique, économique et financier. Voici les principaux sujets discutés: l'engagement politique, l'exercice du pouvoir politique, la guerre, l'ingénieur et le monde du travail, la condition d'électeur, de contribuable et d'occidental, l'économie, moderne, la banque et la bourse. On le voit, ces problèmes plongent le lecteur dans les réalités les plus brûlantes de l'actualité. Les AA. ne versent pas dans la casuistique; ils s'efforcent, à la lumière de l'Écriture et de l'enseignement de l'Eglise, de définir clairement les droits et les devoirs du chrétien dans le monde moderne. Ils comblent ainsi un fossé qui tend à se creuser entre la vie profane et la foi.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Y. MOUBARAC: **Catéchisme pour adultes à Saint-Séverin.** Tome II: *Dogme, bible et liturgie.* — Casterman, 1963, 204 pp., 20 cm.

**AVANT D'aborder la critique de cet ouvrage**, une remarque d'ensemble sur les quatre livres qui constituent le *catéchisme pour adultes à Saint-Séverin*.

Il ne nous semble pas que ce catéchisme réponde parfaitement à la finalité qu'il s'était assignée. Nous avouons cependant être mal placés pour en juger, puisqu'il s'agit du milieu français. Par contre, du point de vue des lecteurs canadiens-français, nous croyons que ces ouvrages contiennent d'excellents éléments pour compléter une culture religieuse déjà existante. C'est à ce titre que nous les étudions. Le deuxième tome, écrit dans une langue accessible, propose les principaux dogmes de la foi catholique, en les éclairant à la lumière de la Bible, puis de la liturgie. Point d'apparat savant et critique, mais une présentation très simple où l'on vise à instruire en même temps qu'à éveiller la foi de ceux à qui cet enseignement est offert. La première partie présente une courte initiation à la Bible; la deuxième, intitulée Bible et foi catholique, aborde des leçons sur la pédagogie divine, le Christ, la Trinité et l'Eglise; enfin, la dernière (dogme et liturgie) reprend l'étude des dogmes en s'inspirant, cette fois, des grands thèmes des fêtes liturgiques.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Marguerite-P. HOPPENOT: **Midi sur le monde.** — Paris, Aubier (Editions Montaigne), 1963, 240 pp., 16 cm.

**CET LIVRE**, écrit par une femme adonnée depuis longtemps à l'apostolat actif, a jailli de la plus authentique vie mystique et contemplative. C'est un vibrant plaidoyer pour que l'amour de Dieu et du prochain, dans l'Eglise, apporte au monde angoissé d'aujourd'hui les réponses capitales dont il a besoin. Le monde, bouleversé par l'évolution rapide qui le caractérise, ne pourra trouver son unité que s'il est traversé par un vaste courant de l'amour chrétien. Et cet amour puise sa source dans la vie du Dieu trinitaire, dans le Christ incarné. Il est vain de vouloir régler les problèmes de l'humanité en faisant appel à l'individualisme du moi ou au totalitarisme de la masse. Ce qu'il faut, c'est l'épanouissement de la personne humaine, la création d'une communauté fraternelle qui ne pourront surgir que du rayonnement d'un amour authentique vécu dans le Christ. Cette position de l'A. rejoint celle de saint Ignace, ce contemplatif dans l'action. Nous recommandons vivement cet ouvrage aux prêtres et surtout aux laïcs, comme un tonique stimulant. Une telle vision, une telle ardeur redonnent courage, impriment un nouvel élan à tous ceux qui veulent vraiment travailler au Royaume de Dieu.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Jean-Jacques LARIVIÈRE, C. S. V.: **Connaissances catéchétiques et contrôle objectif.** — Joliette, Editions Saint-Viateur et Lyon, L'Ecole et la famille, 1961, 168 pp., 20,5 cm.

**EN SE SERVANT** d'un test de contrôle objectif, comprenant 100 questions (qu'on trouvera à la fin du volume), l'A. essaie d'évaluer le savoir des élèves de 7<sup>e</sup> année en matière catéchétique. Le test a été établi d'après les méthodes scientifiques et l'échantillonnage dans les écoles du Grand Montréal a été assez vaste pour permettre de porter un jugement qui ait valeur. Ainsi, l'A. relève certaines déviations et faiblesses que l'enseignement religieux, à l'avenir, devra corriger. L'ouvrage se divise en deux parties: une première,

plus générale, présente un aperçu historique de l'enseignement religieux, explique sa finalité, et commente la nécessité d'une préparation des catéchistes; la deuxième est entièrement consacrée au test de catéchisme. Ayant exposé l'organisation de la recherche et les démarches scientifiques qui ont préparé le test, l'A. analyse les résultats. L'ouvrage aidera à orienter les recherches en catéchèse.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

P. HERVÉ SAVON: **Spiritualité.** Tome III du catéchisme pour adultes à Saint-Séverin, publié sous la direction de Y. Moubarac. — Tournai, Casterman, 1963, 200 pp., 20 cm.

**DANS CET OUVRAGE** qui, à notre avis, ne constitue pas vraiment une initiation à toute la spiritualité, mais plutôt à l'un de ses aspects, l'A. prétend ne s'attacher à aucune école particulière, bien qu'il se réfère abondamment à saint Augustin et à saint Jean de la Croix. La première partie de l'ouvrage expose les origines du christianisme en autant qu'elles forment dans l'Eglise des sources à la prière. La deuxième partie, intitulée école de prière, initie à la vie chrétienne, à partir des sacrements: baptême, confirmation et eucharistie. On y insiste sur l'espérance dans la prière, ce qui répond à nos besoins actuels. La croissance de la vie spirituelle est ensuite illustrée par les trois sacrements dont nous avons parlé et par la prière qui en découle. Enfin, dans une troisième partie, l'A. a rassemblé une florilège de textes de l'Eglise primitive, des Pères de l'Eglise et des grands classiques spirituels. Ce livre aidera les laïcs à prier Dieu et à s'approcher de Lui.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Raymond HOSTIE, S. J.: **Le Discernement des vocations. — L'Entretien pastoral.** « Bibliothèque d'études psychologiques ». — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1962, 1963, 170, 257 pp., 21,5 cm. Prix: 115, 165 fr. b.

André GODIN, S. J.: **La Relation humaine dans le dialogue pastoral.** — Même édit., même coll., 1963, 197 pp., 21,5 cm. Prix: 120 fr. b.

**LA COLLECTION** que dirige le P. Hostie rendra service aux prêtres et aux religieux qui veulent améliorer leur action spirituelle en l'adaptant aux difficultés psychologiques des âmes. Dans le *Discernement des vocations*, l'A. étudie d'abord les deux aspects de la vocation: interne (appel divin et motivations qui en témoignent plus ou moins bien) et externe (aptitudes physiques, psychiques et spirituelles, les secondes offrant matière à examen délicat). Puis, il explique comment les intéressés doivent connaître le résultat des enquêtes et probations préalables au discernement. Enfin, il marque le rôle des conseillers et des autorités qui ont concouru au discernement: médecin, directeur spirituel, maître de noviciat ou supérieur de séminaire. On a dans cet ouvrage un guide compétent, nuancé, indispensable.

Les deux autres ouvrages enseignent à dialoguer avec les âmes qui ont besoin d'un conseil propre à favoriser une conduite libre et saine. Le P. Godin décrit les attitudes qu'il faut éviter ou prendre pour les aider. Le P. Hostie analyse les phases

La joie de vivre commence avec  
**JETTÉ**

... parce qu'une installation de chauffage-plomberie réalisée par Jetté est une assurance de confort pour toute une vie!

Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.



« Où l'intégrité, l'expérience, l'efficacité sont de traditionnelles qualités ».

849-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Épargnez  
tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

**La Saubegarde**

COMPAGNIE  
D'ASSURANCE  
SUR LA VIE

Siège social : Montréal



La haute fidélité stéréophonique  
à son meilleur

Grand choix de disques stéréo

**CITÉ  
ÉLECTRONIQUE**

3165, rue Hochelaga  
Montréal 4, 525-2551

du dialogue, en montre le progrès et les conditions de réussite. Se complétant, ces deux ouvrages proposent au conseiller un art de l'accueil et de la conversation qui facilite la confiance et, par elle, la lucidité et l'autonomie du consultant. Après quoi, celui-ci, de plein gré, pourra suivre le Christ, dont le conseiller aura été le ministre ou, selon le mot juste du P. Godin, le reflet.

On ne saurait trop recommander ces trois livres non seulement aux prêtres et aux religieux qu'ils mettent en cause directement, mais aux éducateurs, parents et maîtres, soucieux de respecter l'originalité des âmes et désireux d'en épanouir les ressources et aspirations.

Joseph D'ANJOU.

Mgr A.-C. RENARD: **Prêtres diocésains aujourd'hui.** — Paris, Desclée de Brouwer, 1963, 265 pp., 20 cm.

APRÈS ses conseils à la *Religieuse aujourd'hui*, Mgr Renard s'adresse à ses prêtres.

Il connaît leurs difficultés et leur dévouement, il les met en garde contre le défaitisme. Il insiste beaucoup sur deux conditions indispensables pour le succès de leur ministère: l'union de volonté avec l'Ordinaire du diocèse et la prière. Les prêtres diocésains sont « envoyés » dans leur champ de travail comme les apôtres furent envoyés par le Christ dans le monde entier — pour le convertir. Tâche inhumaine. Ils doivent donc exercer leur apostolat « non selon leurs opinions personnelles, mais selon les lois et les normes de la hiérarchie... Seul l'évêque peut coordonner une pastorale d'ensemble. Celle-ci est sapée par ceux qui critiquent les directives de leur évêque. »

De plus il faut que le prêtre ait une foi contagieuse et qu'il mène une vie conforme à ce que le christianisme enseigne. « C'est dans le seul amour du Christ que le prêtre trouve l'unité de sa vie; hors de là il n'y a pas de solution vraie, mais recettes et trucs, aussi décevants qu'ils ont été emballants. » Or cet amour du Christ « ne s'invente pas en quelques minutes de supplication, mais suppose la maturation dans la durée du silence et de l'abnégation ».

Les prêtres d'aujourd'hui trouveront grand profit à méditer les fortes leçons de ce petit livre.

Adélard DUGRÉ.

*Novicia des Jésuites,  
Saint-Jérôme.*

J. LAPLACE, S. J.: **La Femme et la Vie consacrée.** Coll. « Chemins de la foi ». — Paris (36, rue Madame) et Montréal (2585, rue Letourneau), Editions du Chalet, 1963, 320 pp., 18 cm.

L'AUTEUR nous aide à comprendre les deux aspects essentiels de toute vie chrétienne: dépassement du monde en même temps que présence au monde avec le Christ. Ces deux attitudes donnent leur sens plénier à la consécration religieuse. Celle-ci n'est pas un en-dehors ou un à-côté de la vie dans le monde, mais le prolongement normal des vertus surnaturelles et le moyen parfait de vivre le mystère chrétien. La première partie de l'ouvrage met en relief ce que la femme consacrée est en mesure d'apporter au monde et fait voir par là que le don de tout l'être ne nuit pas à l'accomplissement féminin; au contraire, il favorise un réel épanouissement. La deuxième partie traite des structures de vie, personnelles et communautaires, sans lesquelles la femme consacrée risque de

manquer sa perfection. En conclusion, l'A. définit la vraie promotion féminine. Une brève mais importante bibliographie sur la femme et sur la vie consacrée rendra service aux supérieures et aux prêtres chargés de la formation des religieuses; l'ouvrage s'adresse à eux, qui doivent aider les âmes « à évoluer vers cet accord profond que le réalisme de la foi vécue permet d'établir entre soi, les choses et Dieu » (p. 9).

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR,  
C. N. D.

*Ecole normale, Joliette.*

EN COLLABORATION: **Réflexions chrétiennes sur l'éducation.** Coll. « Foi et Liberté ». — Montréal, Editions Fides, 1964, 172 pp., 19 cm.

LES CINQ CONFÉRENCES dont se compose — avec en appendice l'allocution du cardinal Léger: *Réflexions pastorales sur notre enseignement* — forment un ensemble bien structuré et fort instructif. Tout en reconnaissant le mérite des travaux de M. l'abbé Guy Bélanger: *Christianisme et vérité*, de M. Philippe Garigue: *La liberté académique* et du R. P. H.-M. Robillard, O. P.: *La théologie dans l'univers du savoir d'après J. H. Newman*, je signale comme étant d'une particulière importance pour notre milieu les conférences de M. Claude Ryan: *Christianisme et éducation* et de M. l'abbé Marcel Lefebvre: *Une éducation confessionnelle*. Ces deux chapitres se complètent, l'un apportant à l'autre certaines nuances pratiques nécessaires. Au moment où le Québec, avec un ministère de l'Éducation, s'engage dans une nouvelle voie, au moment où il nous faut repenser la confessionnalité de l'école, et quant à ses cadres juridiques et quant à son contenu, les deux études de MM. Ryan et Lefebvre méritent d'être lues attentivement: elles offrent une matière substantielle à partir de laquelle peut s'engager une saine et fructueuse discussion.

Richard ARÈS.

IGNACE DE LOYOLA: **Correspondance avec les femmes de son temps**, par Hugo Rahner, S. J. Traduit de l'allemand, par Gervais Dumeige, S. J., et Frans van Groenendaal, S. J., coll. « Christus ». — Bruges, Desclée de Brouwer, 1963, 380 et 365 pp., 12 illustrations, 20 cm.

CES LETTRES d'Ignace de Loyola aux femmes de son temps complètent le portrait intime que nous avons de lui, dans ses écrits et son journal spirituels, ainsi que dans son autobiographie.

Les correspondantes d'Ignace étaient réparties sur toutes les terres impériales, sous le règne de Charles-Quint, en Espagne et au Portugal; en Autriche et en Italie; dans les Pays-Bas. Ignace raffermissait dans le bien les personnes de sang royal; guidait avec courtoisie et magnanimité les dames de la noblesse; jetait sur les voies de la réforme des communautés de femmes; initiait les dames pieuses aux Exercices spirituels; remerciait avec effusion les bienfaitrices des collèges et des églises de la petite Compagnie naissante; consolait les mères des futurs jésuites.

Les lettres écrites par amitié — et elles étaient nombreuses — sont révélatrices du cœur d'un saint. Mais une série de lettres nous met en présence d'un drame qui mit à l'épreuve la nature même du nouvel institut. Des dames de la haute société, des

communautés entières de femmes, voulaient se mettre sous l'obéissance des Jésuites et constituer une branche féminine de l'ordre. D'abord hésitant, Ignace se ressaisit et refusa avec vigueur cette offre de collaboration. Ses successeurs agirent de même. Gertrude Von Le Fort, dans la *Femme éternelle*, analyse finement cette attitude des Jésuites. Alors que les grands ordres religieux avaient leurs répondants féminins, seuls les Jésuites se montrèrent récalcitrants. Ils se contentèrent de guider les femmes du monde dans la défense de l'Eglise et dans le maintien des valeurs spirituelles.

Ces lettres paraissent dans un contexte historique très révélateur du rôle de la femme au temps du concile de Trente et de la réforme protestante. Après 400 ans, les assauts contre le surnaturel deviennent des plus violents. Aussi voit-on les femmes de notre temps acquérir une influence décisive dans un monde où les peuples luttent pour leur intégrité et où l'Eglise cherche à faire prévaloir le rayonnement du bien.

Ces deux volumes de correspondance ignatienne offrent à ces vaillantes apôtres une spiritualité très ferme et un humanisme très sûr dans leurs efforts de renouvellement culturel et d'approfondissement spirituel.

Thomas MIGNAULT.

Maison Bellarmin.

J. VIMORT: *Avec nos enfants. I. La vie de famille.* — Lyon, Editions du Chalet, 1963, 128 pp., 18 cm.

LA DIFFICULTÉ des foyers d'aujourd'hui est d'inventer un style de vie chrétienne adapté à la civilisation moderne. Dans ce petit livre bourré de cas concrets et, par là, très près de l'existence quotidienne, les parents ne trouveront pas de recettes toutes faites, mais une orientation, un esprit. L'A. les invite à réfléchir sur l'ouverture au monde, sur l'atmosphère familiale, sur les relations personnelles qui se développent dans la famille. Il leur recommande la joie, la simplicité, la paix, la compréhension mutuelle, la politesse, la discrétion. Ces courts chapitres, publiés d'abord dans la revue *Parents chrétiens* sont un instrument idéal pour le tête à tête hebdomadaire, pour le dialogue à deux des parents. Même si l'A. se réfère parfois à un contexte français, nos parents canadiens auront intérêt à étudier cet ouvrage. Ils y puiseront encouragement et stimulant.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Marcel TRUDEL: *L'Esclavage au Canada français.* — Montréal, Editions de l'Horizon, 1963, 127 pp., 20,5 cm.

CE PETIT OUVRAGE qui dépasse à peine la centaine de pages est un abrégé du grand travail fouillé publié en 1960 aux Presses universitaires Laval. Il lui emprunte des extraits aux conclusions des différents chapitres. En laissant ici tomber ses longues et savantes démonstrations, l'auteur donne toutefois une excellente connaissance de ce problème historique à tous ceux qui n'ont ni le goût ni le temps de lire une étude plus fouillée et plus érudite. Il leur apporte une information suffisante et leur donnera peut-être le désir de parcourir l'ouvrage plus documenté qu'il condense.

Georges-Émile GIGUÈRE.

Maison Bellarmin.

NOVEMBRE 1964

Prière d'envoyer ce coupon à : MONTREAL TRUST

777 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

MR-2

Veillez indiquer ici vos :

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Je désire recevoir, GRATIS, votre brochure en français intitulée "SERVICES FIDUCIAIRES pour les particuliers et les compagnies".

*Le mot "trust"*

*ne veut pas dire*

*ce que certains pensent—*

*le Montreal Trust vous*

*donne toutes explications.*

La langue française abonde en pièges: le mot *trust* est de ceux-là. Certains voient dans un "trust" ce que les Européens appellent "cartel"—groupement d'intérêts dont le but est d'éliminer la concurrence à leur unique profit.

Mais cette définition, valable ailleurs, ne s'applique pas chez nous. Par "trust" il faut entendre ce que nous dit le dictionnaire *anglais*: "trust" c'est la confiance, l'acte de confier quelque chose à quelqu'un. Ce quelqu'un à qui confiance est faite devient alors responsable de la sauvegarde et du progrès de la chose confiée.

Un "trust", donc, est avant tout un organisme digne de confiance. Et le "trust" au sens nord-américain du mot est un organisme financier digne de la confiance du public.

Le sens qu'il faut donner au mot "trust" est exactement à l'opposé de celui qu'on lui donne trop souvent.

*Qu'est-ce que le Montreal Trust? C'est un organisme financier important dont le but est de servir les intérêts financiers les plus divers de sa clientèle. Pour cela le Montreal Trust met à votre service un groupe de spécialistes qui travailleront à faire fructifier vos biens.*

Ces spécialistes s'intéressent aux domaines les plus divers: ils sont économistes, familiers des questions boursières, experts en problèmes immobiliers, versés en matières fiscales.

Ils ont un trait en commun: ils méritent votre "trust"—votre confiance la plus complète.

Qu'il s'agisse de la gestion de vos biens, de votre vivant, ou, selon les dispositions de votre testament, après votre décès, qu'il s'agisse d'un portefeuille de valeurs mobilières, qu'il s'agisse de terrains, d'immeubles, d'assurance-vie ou de tout autre titre de propriété, le Montreal Trust met à votre service sa compétence, ses vastes connaissances, son souci constant de l'actualité économique et financière.

*Nombre des conseillers du Montreal Trust sont Canadiens-Français. Ils ont donc une connaissance vivante, intime de vos problèmes. Vous serez heureux de leur avoir fait confiance.*

Le Montreal Trust n'est pas une grande administration froide et impersonnelle: il prend le plus grand soin de l'intérêt particulier de chacun de ses clients; il se fait un principe de traiter toujours de personne à personne.

Si vous souhaitez en savoir plus long sur le Montreal Trust et sur les services qu'il peut vous rendre, nous vous suggérons de demander une brochure qui vous renseignera pleinement, en remplissant le coupon ci-dessus.



**Montreal Trust**

Jean HONORÉ: *Itinéraire spirituel de Newman*. — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1964, 254 pp., 20,5 cm.

**A**VEC LE TEMPS, la figure de John Henry Newman, loin de diminuer ou de s'estomper, acquiert une nouvelle grandeur et prend de plus en plus de relief. L'ouvrage du chanoine Honoré contribuera à nous faire connaître davantage un maître de la vie intérieure, que son siècle n'a pas toujours compris, mais qui paraît mieux adapté au nôtre. Comme dit l'A., « nul, depuis Augustin, n'a exprimé avec plus de bonheur la vérité de l'accomplissement personnel au sein des rapports de l'homme avec Dieu. Nul, non plus, depuis François de Sales, n'a témoigné avec plus de rigueur des exigences de l'abandon spirituel ». Il ne s'agit pas ici d'une biographie proprement dite, mais bien d'un *Itinéraire spirituel*, ce qui fait la nouveauté et l'intérêt tout particulier de l'ouvrage. L'A. décoche quelques flèches à Wiseman ainsi qu'à un certain nombre d'évêques qui n'ont pas su comprendre ni utiliser Newman devenu catholique mais dans l'ensemble s'en tient à son propos de nous présenter la vie intérieure et spirituelle de son héros.

Un beau livre sur une des plus grandes personnalités religieuses du XIX<sup>e</sup> siècle.

Richard ARÈS.

Pierre SUAU, S. J.: *La Mère Marie de Jésus, Emilie d'Oultramont, baronne d'Hooghorst, Fondatrice de la Société de Marie-Réparatrice*. — Tournai, Casterman, 1963, 370 pp., 20 cm.

**O**N SE FÉLICITE que la biographie, écrite en 1909 par le P. S., d'Emilie d'Oultramont, fondatrice de la Société de Marie-Réparatrice, connaisse chez Casterman sa 5<sup>e</sup> édition; car elle n'a point vieilli et elle méritait l'attrayante toilette qu'on lui a donnée.

Emilie d'Oultramont, en effet, a grande allure parmi les fondatrices contemporaines. Elle s'apparente, d'une part, à la vénérable Mère de l'Incarnation et à sainte Jeanne de Chantal par le sacrifice que Dieu lui demanda de la vie avec ses enfants, et, d'autre part, à sainte Thérèse d'Avila par ses dons créateurs et son amour enflammé pour Jésus. D'abord, femme du monde accomplie et femme d'œuvres admirable,

au point que son évêque et ses directeurs n'imaginent pas qu'elle puisse sans illusion quitter cette vie. La grâce cependant avait de plus hautes visées; sa dévotion insigne à l'Eucharistie était la pierre d'attente de l'édifice que Dieu voulait par elle élever. L'appel peu à peu se précisa, surtout à partir de son veuvage; il se déclara en toute clarté et précision dans une manifestation extraordinaire de Notre Dame, le 8 décembre 1854. Au cours de la fondation, ses dons spirituels se révélèrent: don de prière, don d'une force intrépide et persévérante que ni les incompréhensions, ni les séparations, ni les deuils, ni surtout les désolations angoissantes et prolongées n'entameraient. Vraiment une grande âme, une grande apôtre de l'Eucharistie, une fondatrice dont l'œuvre solidement structurée devait s'établir partout. Les Religieuses de Marie-Réparatrice sont chez nous depuis 1910: à Montréal, Saint-Laurent, Trois-Rivières et Hauterive. Cette excellente biographie est à répandre.

Georges ROBITAILLE.

Jean DE FRADAS: *La Grèce*; Vincent MONTEIL: *L'Islam*; Louis-René NEUGIER: *La Préhistoire*; Rita RÉGNIER: *L'Inde et les pays indianisés*. Coll. « Religions du monde ». — Paris, Bloud et Gay, 1963; 131, 131, 144 et 136 pp., 24 cm.

**T**OUS CES LIVRES appartiennent à une collection qui en est une de vulgarisation. Abondamment et généralement bien illustrée, aussi bien de monuments anciens que de visages modernes, elle s'applique visiblement à piquer la curiosité et à intéresser aux « phénomènes religieux » un grand public qu'elle estime sans doute trop insouciant de ces choses. Par là, elle est de nature à insuffler à certains le désir de plus amples informations et de plus profondes perspectives. Elle semble avoir considéré que son rôle propre était de mettre en relief les aspects extérieurs et les expressions artistiques de la vie religieuse. C'est pourquoi elle a fait appel à des archéologues et à des conservateurs de musée. Ses contributeurs adoptent presque tous une attitude descriptive sommaire, sympathique mais nettement positiviste, comme leur formation les y invitait. La phénoménologie ne semble pas les avoir seulement effleurés: on ne voit pas qu'ils cherchent à comprendre de l'intérieur ce que signifient les symboles et les rites pour ceux qui y adhèrent et les pratiquent. Un humanisme plus large les aurait aidés à lire les faits d'une manière plus authentiquement religieuse. Ou, si l'on tenait, même pour une telle collection, à une présentation « scientifique », peut-être aurait-on pu confier à

des compétences en théologie et en psychologie religieuse la rédaction d'un chapitre ou d'une partie complémentaire. Ceux qui sont susceptibles de lire de tels livres sont des âmes moins curieuses d'exotisme ou d'archaïsme qu'inquiètes du mystère de l'existence. Il n'aurait pas fallu les laisser à ce point sur leur appétit ni leur donner l'illusion que « les religions du monde » ne sont rien autre que ce qu'on en dit ici.

Raymond BOURGAULT.

Collège Sainte-Marie,  
Montréal.

Mgr Louis-Albert VACHON: *Mémorial*. — Québec, Les Presses universitaires Laval, 1963, 165 pp., 19 cm.

**C**ET OPUSCULE, publié au lendemain du troisième centenaire du Séminaire de Québec, est composé de pièces en apparence disparates quoique toutes centrées sur la même institution. Pourquoi cet ouvrage paraît-il sous le nom du recteur de l'université Laval puisqu'il est l'auteur du seul premier morceau? Celui-ci est d'ailleurs constitué de différents discours prononcés en diverses circonstances qui marquaient le centenaire. D'un ton plutôt élevé, il est formé de citations bibliques, de dates et d'événements historiques.

Les pièces suivantes, placées en annexes, sont plus nettement historiques. Elles ont pour auteur l'abbé Honorius Provost qui y résume son histoire du Séminaire de Québec pour la partie traitant des rapports de cette institution avec le Séminaire des Missions étrangères de Paris. Les deux textes suivants sont extraits d'une conférence de l'abbé Noël Baillargeon à la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique et traitent des missions du Séminaire en Acadie et au Mississippi. Dans un autre travail, l'abbé Provost parle des missions rattachées au Séminaire durant le régime français. Enfin, l'abbé Benoit Garneau montre « ce que le Séminaire de Québec a fait pour l'Université » Laval. Et l'ouvrage se termine par deux documents historiques.

L'ensemble forme une histoire abrégée du Séminaire de Québec et de son œuvre. Facile de lecture, il diffuse chez le lecteur moyen la connaissance d'une institution très méritante qu'on finit par ne plus remarquer à force de la voir participer à notre vie quotidienne, mais qui n'en est pas moins vénérable, digne d'admiration et de louanges pour l'œuvre qu'elle a accomplie.

Georges-Émile GIGUÈRE.

Maison Bellarmin.

L'IMPRESSION  
PATRIOTIQUE  
est toujours  
la plus profonde des  
IMPRESSIONS



J.-ALEX. THÉRIEN  
président

Imprimeurs - Lithographes  
Studio d'art - Éditeurs

8125 Saint-Laurent, Mtl 11  
388-5781

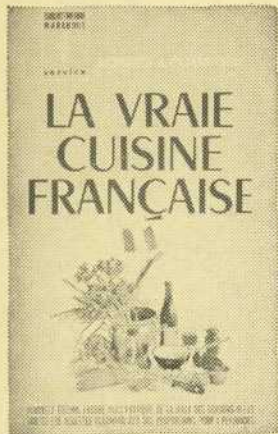
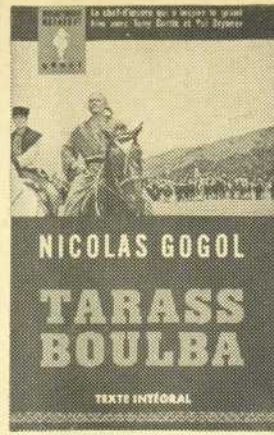
**RAPTIM CANADA Ltée**  
AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par : IATA, ATC  
Conférences Transatlantique et Transpacifique

Pour vous servir : **M. Luc GOU**, directeur général,  
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. Tél.: 845-7223\*

Nous mettons à votre disposition nos bureaux de Raptim-Italie,  
Allemagne, Belgique, France, Hollande, Argentine et Colombie.

Romana  
Associatio  
Pro  
Transvehendis  
Itinerantibus  
Missionariis



# marabout

DES ROMANS POUR LA  
JEUNESSE AUX OUVRAGES  
ENCYCLOPEDIQUES

Un choix de 1.200  
volumes pour  
tous les âges  
tous les goûts  
toutes les bourses

EN VENTE PARTOUT

catalogue gratuit sur demande

Distributeur général pour les Amériques : D. KASAN - 226, Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Séraphin MARION: *L'Acte de Québec, concession magnanime ou intéressée?* — Montréal, Editions des Dix, 1963, 32 pp.

Extrait du *Cahier des Dix*, n° 28, 1963. Etude historique très intéressante à lire. La thèse de l'A. se résume ainsi: « Ce sont les difficultés de l'Angleterre qui, au lendemain de la conquête, servirent magnifiquement et par ricochet la cause du Canada français. Il serait puéril de savoir gré aux autorités britanniques, à Londres comme à Québec, de bienfaits octroyés, en somme, par une Providence tutélaire. »

E. JUCHEREAU-DUCHESNAY: *Les Poissons du Québec*. — Montréal (1130 est, rue Lagachetière). Les Editions de l'Homme, 1964, 48 pp.

Présentation illustrée de nos poissons les plus connus de pêche sportive et commerciale, par exemple: l'achigan, l'anguille, la barbotte, le brochet, la carpe, le saumon, la truite, etc.

*Les Cahiers de l'A. C. T. A.*, vol. 3, n° 2, *Théâtre Education*. — Montréal (1370 est, rue Notre-Dame), Secrétariat de l'A. C. T. A., 1964, 38 pp.

Numéro spécial consacré au théâtre comme moyen d'éducation et publié par l'Association canadienne du Théâtre d'Amateurs.

Mgr PHILIPPE: *Principes pour une rénovation de la vie religieuse*, dans *Donum Dei*, Cahiers de la Conférence religieuse canadienne, n° 9. — Ottawa (324 est, avenue Laurier), Conférence religieuse canadienne, 1964, 100 pp.

Travaux de la dernière réunion de la Conférence religieuse canadienne. Sujets traités sous la présidence de Mgr Philippe: Rénovation et adaptation des instituts religieux, L'unité vraie d'un institut religieux, L'unité de la vie religieuse active, Le juniorat, etc.

Collection « *Recherches pastorales* »

Louis RÉTIF, F. C.: *Vivre c'est dialoguer*. — Francis FERRIER: *L'Aumônier et son lycée*. — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1964, 88 et 128 pp.

Le premier volume donne le texte des causeries prononcées à Radio-Luxembourg par le P. Rétif. On y trouve, en même temps qu'une apologie du dialogue, une grande élévation d'esprit et une charité

ardente à l'égard du prochain, de tous les prochains. — Bien que la situation ne soit pas ici la même qu'en France, le deuxième volume qui décrit ce que peut et doit faire un aumônier de lycée contient de très utiles observations et d'excellents conseils. A ceux qui objectent, par exemple, que la croyance religieuse est un facteur de division, l'A. réplique en citant le cas de pays divisés de croyance — Suisse, Danemark — « où le sens civique est particulièrement élevé ».

*Le Boréal Express* (466, rue Bonaventure, Trois-Rivières), Vol. 2, n° 9 et 10. An 1756 et 1760.

Ces deux numéros terminent l'histoire du régime français. Ils relatent les événements qui ont immédiatement précédé la conquête de 1760. Deux numéros à lire et à conserver.

Jacques DE ROUSSAN: *Les Canadiens et nous*. — Montréal (1130 est, rue Lagachetière), Les Editions de l'Homme, 1964, 126 pp.

Parcourant quotidiennement la presse d'expression anglaise au Canada, l'A. a choisi un certain nombre d'éditoriaux et d'articles se rapportant aux Canadiens français du Québec; il les a traduits ou fait traduire et les publie comme une sorte de témoignage de ce que les *Canadiens* pensent du Québec français. Un bon documentaire.

## OUVRAGES REÇUS

BOURLIAGUET, Léonce: *Le Parc aux prêtres*. Coll. « Belle-humeur ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 154 pp.

CHIFLET, Jacques: *Les Laïcs chrétiens en collaboration internationale*. Coll. « Eglise sans frontières ». — Paris, Editions Fleurus, 1964, 266 pp.

DE CESPEDAS, Alba: *Le Remords. Roman*. Traduit de l'italien par Louis Bonalumi. — Paris, Editions du Seuil, 1964, 437 pp.

DE LA CROIX, Paul-Marie: *Marie et la pauvreté évangélique*. Coll. « Vie et prière ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 220 pp.

EN COLLABORATION: *La Vie religieuse dans l'Eglise du Christ*. Assemblée des Supérieurs majeurs de Belgique. — Bruges-Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 414 pp.

EN COLLABORATION: *Les Chefs d'œuvre du sourire*. Rassemblés et présentés par Jacques Sternberg, Jacques Bergier et Alex. Grall. — Anthologie Planète. S. I. ni d.

EN COLLABORATION: *Peut-on tuer?* Coll. « Les attentats contre l'homme ». — Paris, Bruxelles, Liège, Bruges. La Mobilisation des consciences. 1964, 204 pp.

GRIMBERG, Carl: *Histoire universelle, 6: Les grandes découvertes et les réformes; 7: Des guerres de religion au siècle de Louis XIV*. Traduction Georges-H. Dumont. Coll. « Marabout Université ». — Verviers (Belgique) Gérard & Cie, s. d. (1964 ?), 367 et 384 pp.

JEAN-NESMY, Dom Claude: *Pratique de la liturgie*. Cahiers de la Pierre-qui-Vire. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 238 pp.

ONIMUS, Jean: *Un livre pour mes filles*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 199 pp.

LEFEBVRE, Dom Georges: *L'Unité, mystère de vie*. Coll. « Vie et prière ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 106 pp.

SCHUTE, Nevil: *Pour un oui, pour un non. Roman*. Traduit de l'anglais par Franz Weyergans. — Tournai, Casterman, 1963, 234 pp.

SOLARTE, Tristan: *Le Noyé. Roman*. Traduit de l'espagnol par Maurice Serrat. — Tournai, Casterman, 1964, 197 pp.

STEPHANT, Renée: *Jean-Paul et les mamouths*. Coll. « Belle-humeur ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 150 pp.

STROICK, Clemens, O. M. I.: *Unpublished theological writings of Johannes Castellensis*. — Ottawa, University of Ottawa Press, 1964, 194 pp.

SULZBERGER, Cyrus: *En observant De Gaulle*. Traduit par Jean Wagner. — Paris, Plon, 1962, 189 pp.

SURIN, Jean-Joseph, S. J.: *Guide spirituel*. Texte établi et présenté par Michel de Certeau, S. J. Coll. « Christus », 12. — Paris, Desclée de Brouwer, 1963, 330 pp.

TEILHARD DE CHARDIN, Pierre, S. J.: *L'Activité de l'Energie*. — Paris, Editions du Seuil, 1963, 429 pp.

TEILHARD DE CHARDIN, Pierre, S. J.: *La Parole attendue. Inédits et témoignages*. — Paris, Editions du Seuil, 1963, 159 pp.

THÉROL, Joseph: *L'Appel du Roi temporel*. Coll. « Itinéraires ». — 1963, 251 pp.

THÉRON, D<sup>r</sup> Claude: *L'Allergie: illusion ou réalité biologique?* Coll. « Synthèses contemporaines ». — Tournai, Casterman, 1964, 244 pp.

TILLARD, Jean-Marie-R., O. P.: *C'est Lui qui nous a aimés*. Coll. « Vie et prière ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1963, 117 pp.

TROISFONTAINES, Roger, S. J.: « ... j'entre dans la vie ». — Paris, Editions universitaires, 1963, 348 pp.

VIATTE, Auguste: *Les Etats-Unis. La Vie américaine*. Coll. « Vues chrétiennes sur... ». — Paris, Flammarion, 1962, 218 pp.

VIATTE, Gérard: *Morale et Biopsychologie*. Les Cahiers de Saint-Séverin. — Tournai, Casterman, 1964, 131 pp.

VON HÜGEL, Friedrich: *Lettres à sa nièce*. Traduites par Agnès Joly. — Paris, Aubier, 1964, 301 pp.

WIESEL, Elie: *Les Portes de la forêt. Roman*. — Paris, Editions du Seuil, 1964, 237 pp.

WULF, F., S. J.: *Vie spirituelle dans le monde d'aujourd'hui*. Traduction de R. Virrion. — Mulhouse, Salvator, Paris-Tournai, Casterman, 1964, 218 pp.

ZERMATTEN, Maurice: *Le Cancer des solitudes. Roman*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 293 pp.

ZITTRER, David: *A nous deux, madame la vie*. — Montréal, Editions Veritas, 1963, 111 pp.

ZUNDEL, Maurice: *Dialogue avec la Vérité*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 170 pp.



*Nous avons tous une bonne raison d'économiser*

## Achetez des Obligations d'Épargne du Canada

### Faciles à acheter

Faciles à acheter, comptant ou par versements, à votre travail selon le mode d'épargne sur le salaire, ou de votre banque, courtier en valeurs mobilières, agent de change, société de fiducie ou caisse populaire. Elles sont disponibles en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000 jusqu'à \$10,000 par personne. Les Obligations d'Épargne du Canada sont vraiment à la portée de tous!

### Simple à encaisser

Simple à encaisser, en tout temps, à toute banque, à leur pleine valeur plus l'intérêt. Si vous désirez obtenir votre argent, vous n'avez qu'à remplir la demande de remboursement sur l'obligation même et présenter celle-ci à votre banque. Vous recevrez votre argent immédiatement. Une Obligation d'Épargne du Canada, c'est vraiment mieux que de l'argent comptant!

### Bonnes à garder

Bonnes à garder, puisqu'elles vous donnent un bon intérêt le 1er novembre de chaque année: 4½% chacune des 2 premières années, 5% chacune des 5 années suivantes et 5½% chacune des 3 dernières années; un rendement moyen de 5.00% l'an si détenues jusqu'à l'échéance dans 10 ans. Avec les intérêts accumulés, une obligation de \$100 de l'émission 1964 vaudra \$150.50 dans 10 ans!



## SANS BLAGUE!

(histoire sérieuse pour voyageurs de commerce)

Connaître une collection de bonnes histoires, les débiter avec brio: il n'en fallait pas plus, autrefois, pour réussir dans le métier de voyageur de commerce. Aujourd'hui, ce qui compte, c'est d'arriver au bon endroit au bon moment. Pour cela, un instrument: l'avion. Qui dit avion, chez nous, dit AIR CANADA. Air Canada est *la* compagnie qui vous mènera où vous voulez, quand vous voulez, avec le maximum de confort et de vitesse. Air Canada est la ligne aérienne des hommes d'affaires itinérants, et de tous ceux pour qui la distance, comme le temps, c'est de l'argent. De tous ceux qui savent que la détente d'un voyage rapide et confortable est la meilleure préparation aux rencontres d'affaires.

# AIR CANADA

